

Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux, qui se tiendra le lundi 24 Octobre à 18 heures 30, salle du Conseil d'Administration.

ORDRE DU JOUR

Délibérations concernant le CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LILLE

- 1 - Aliénation à Lille 80, rue des Meuniers
- 2 - " " 24, rue du Barbier Maes
- 3 - " " 9, rue des Stations
- 4 - " " 44 à 54, rue de Flandre
- 5 - Aliénation à Herlies et Wicres
- 6 - " " Annappes rue de la Station
- 7 - " " Sepmeries
- 8 - " " Ronchin Sentier de Lille à Orchies
- 9 - " " " rue Charles Saint Venant
- 10- Echange de terrains à Saint André
- 11- Arrentement 70 à 74, rue Henri Kolb et 44-46, rue des Postes -

Délibérations concernant le BUREAU d'AIDE SOCIALE

- 12- Aliénation à Lille rue Paul Lafargue, 23
- 13- " " " ,cour Sapelier 5 à 7
- 14- " " " 5bis, " 8
- 15- " " " 5bis, " 4
- 16- " " 140-142, rue Barthélémy Delespaul
- 17- " " 4, rue Henri Kolb
- 18- " " 14, rue de l'Entrepôt
- 19- " " Chemin des Margueritois
- 20- " " " , lieu dit "La Croisette"
- 21- Legs RENOUARD - Acceptation
- 22- Reprise des biens et charges de l'Oeuvre des Invalides du travail.

Délibérations concernant la Ville de Lille

- 23- Abattoirs - location de locaux
- 24- Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation
- 25- " " de terrains communaux - "
- 26- Occupation par l'Electrique Lille-Roubaix et Tourcoing d'un terrain situé près de la Porte de Roubaix - Convention
- 27- Lycée Fénelon Annexe rue Jean sans Peur - Occupation Gaz de France
- 28- Immeuble 182-184: rue Gustave Delory et 1, rue des Moulins de Garance - Renouvellement de bail
- 29- Presbytère 19, Parvis Saint Maurice - Renouvellement de bail
- 30- Occupation de l'Esplanade - Foire de Pâques 1955 et Foire Attractions Août - Septembre 1955
- 31- Occupation d'un terrain militaire Boulevard de Belfort
- 32- Occupation d'un terrain lieu dit "Les Elites Guinguettes" - Redevance
- 33- Immeuble menaçant ruine 19, rue Halévy - Règlement d'honoraires
- 34- Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 35- Honoraires de Me BOULANGER - Règlement
- 36- " Me PAYEN - "
- 37- " Me CRUSSAIRE - "
- 38- " Me DEFERT - "
- 39- " M. DEBEYRE - "

- 40- Cession gratuite à la Ville par la Société Civile pour le Développement de l'Habitat à Lille de diverses parcelles de terrain rue du Buisson et Boulevard Charles Delesalle - Règlement des honoraires de Me MARTIN
- 41- Affaire MOREL - Règlement
- 42- " GIVAUDAN - Règlement
- 43- Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement
- 44- Immeuble menaçant ruine rue Paul Lafargue, 69 et rue d'Iéna, 89 - Autorisation d'ester contre Mme DEMAZIER
- 45- Contraventions zonières - Instances contre divers contrevenants.
- 46- Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 47- Accidents matériels divers - Admission en recette
- 48- Dégâts à un appareil de signalisation - Règlement
- 49- Accidents du travail - Admission en recette
- 50- Accident LECOMTE François - Admission en recette
- 51- Sinistre Ecole Littré du 20 Janvier 1955 { - Admission en recette et Honoraires de M.M. GALTIER }
- 52- Sinistre du 7 Octobre 1954 - Immeuble rue Gustave Delory, 167 - Admission en recette
- 53- Jardin d'enfants de la Citadelle - Sinistre du 20 Janvier 1955 - Admission en recette
- 54- Théâtre Sébastopol - Assurance contre l'incendie - Avenant de réduction de prime
- 55- Halles aux Sucres - " - " "
- 56- Bâtiments Communaux - " - " "
- 57- Manufacture des Tabacs - Avenant d'augmentation des capitaux et de réduction de prime
- 58- Bi-centenaire de l'Ecole des Beaux-Arts - Assurance - Règlement de prime
- 59- Acquisition de terrain grevé de servitude non aedificandi rue du Becquerel appartenant aux Consorts DELCOURT - Dispense de purge
- 60- Aliénation rue Armand Carrel à M. SEGERS - Mainlevée d'inscription d'office et abandon de la clause résolutoire.
- 61- Aliénation Boulevard des Défenseurs de Lille à la Société "LA RESIDENCE" - Renonciation à la clause résolutoire
- 62- Aliénation d'un terrain rue des Tanneurs à M. LEFLON - Renonciation à la clause résolutoire
- 63- Prêt réparations en faveur de Mme Vve DRE COURT - Cession du droit d'antériorité
- 64- " " des Consorts BOUTON-VANDENBERGHE - Mainlevée d'inscription hypothécaire
- 65- Prêt à long terme en faveur de M. CARON - Groupe de la rue de Pologne
- 66- " " " " " " M. Jean CAEMERBEKE, Square du Portugal
- 67- Legs TENIERE - Achat de rente
- 68- Legs Vve MARQUESTE aux Musées de Lille - Refus
- 69- Legs DEHAUDT - Compte liquidatif - Admission en recette
- 70- Presbytère de l'Eglise du Sacré-Coeur - Détermination de la limite commune avec l'Eglise
- 71- Occupation de locaux de l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion et la Télévision Française - Bail
- 72- Autorisation d'ester contre BONES dit BORSNAC
- 73- " " BAUSSART.

Hôtel de Ville, le 21 Octobre 1955  
Le Maire de Lille  
Président de la Commission du Contentieux

A. LAURENT.



COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 24 Octobre 1955.  
Procès-verbal.



La Commission du Contentieux s'est réunie le 24 Octobre 1955 à 18 heures 30 sous la Présidence de M. le Maire.

Etaient présents :

M.M. COQUART, ROMBAUT, Adjointe au Maire.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général, Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux, Mme PLOUY, Chef de bureau.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. COQUART demande dans quelle mesure les questions qui vont être examinées par la Commission sont destinées à se traduire par des délibérations qui seront présentées au Conseil Municipal le 31 Octobre.

M. le Maire estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que ces rapports soient transformés en rapport au Conseil Municipal et présentés par lui avec l'ensemble des rapports qui ont été soumis au Conseil d'Administration.

Il est passé à l'ordre du jour.

Délibérations concernant le Centre Hospitalier Régional de Lille.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les opérations envisagées pour que les établissements : Centre Hospitalier et Bureau d'Aide Sociale sont en tutelle.

Autrefois, tous les dossiers étaient soumis à la Commission de l'Urbanisme mais il est apparu que l'avis de cette Commission était sans utilité lorsque les opérations projetées n'étaient pas intéressées par les plans de la Ville.

Il suffit d'obtenir des services de l'urbanisme un certificat d'urbanisme comme il en est délivré à tout particulier, attestant que l'immeuble est ou non touché par un alignement ou repris dans un flot insalubre.

M. COQUART fait observer que le Centre Hospitalier liquide son patrimoine pour couvrir les frais d'achèvement de la Cité Hospitalière. La Ville se trouve devant une responsabilité qu'elle n'avait pas autrefois.

Le Centre Hospitalier prend des délibérations pour aliéner tel ou tel immeuble mais il n'est pas permis en l'état actuel de juger de l'ensemble de ces opérations et de savoir où l'on va.

Il importerait d'avoir communication de l'ensemble des biens que le Centre Hospitalier compte aliéner.

D'autre part, M. COQUART souligne l'imprécision autrefois constatée dans les dossiers transmis par cet établissement. La Commission de l'Urbanisme n'était ni documentée, car la délibération du Centre Hospitalier ne comportait aucun dossier annexe, ni qualifiée pour émettre un avis.

M. COQUART insiste sur la nécessité d'une vérification sérieuse de la consistance des dossiers. M. le Secrétaire Général donne l'assurance qu'à présent les dossiers sont appuyés de tous documents utiles : plans, avis des Domaines ... , Le cas échéant, toutes réserves sont insérées dans le texte même de la délibération afin de mettre le Centre Hospitalier dans l'obligation de prévenir l'acquéreur des servitudes ou affectations éventuelles touchant les biens aliénés,

Il est encore précisé que, lorsque la propriété mise en vente dépend d'un fonds grevé d'une affectation spéciale, la reconstitution de ce fonds est prévue.

Toutes garanties sont en outre apportées par l'enquête prescrite par la Préfecture, enquête au cours de laquelle les particuliers peuvent encore présenter des observations.

M. le Maire fait d'ailleurs observer que le Conseil Municipal peut toujours émettre un avis défavorable.

Il en serait ainsi, ajoute M. ROMBAUT s'il s'agissait notamment de vendre l'Hospice Stappaert ou Comtesse qui intéressent la Ville.

A propos du rapport n° IO - Echange de terrains à Saint-André, M. COQUART demande la situation des terrains échangés. Si l'un d'eux était sur Lille, il se pourrait que la Ville fût intéressée à cette opération.

Il n'en est rien.

Compte tenu de ces observations, la Commission émet un avis favorable aux rapports suivants :

- I - Aliénation à Lille, 80, rue des Meuniers
- 2 - " " 24, rue du Barbier Maes
- 3 - " " 9, rue des Stations
- 4 - " " 44 à 54, rue de Flandre
- 5 - Aliénation à Herlies et Wicres
- 6 - " Annappes rue de la Station
- 7 - " Sepmeries
- 8 - " Ronchin Sentier de Lille à Orchies
- 9 - " " rue Charles Saint Venant
- IO- Echange de terrains à Saint André
- II- Arrentement 70 à 74, rue Henri Kolb et 44-46, rue des Postes -

Délibérations concernant le Bureau d'Aide Sociale -

Il s'agit de la vente d'immeubles vétustes consentie au profit des locataires, par priorité.

Ces opérations témoignent d'une gestion saine, les immeubles n'étant pas rentables indique Me ROMBAUT.

- I2 - Aliénation à Lille rue Paul Lafargue, 23
- I3 - " " " cour Sapelier 5 à 7
- I4 - " " " 5 bis, " 8
- I5 - " " " 5 bis, " 4
- I6 - " " I40-I42, rue Barthélémy Delespaul
- I7 - " " 4, rue Henri Kolb
- I8 - " " I4, rue de l'Entrefût
- I9 - " " Chemin des Margueritois
- 20 - " " " , lieu dit "La Croisette"
- 2I - Legs RENOARD - Acceptation
- 22 - Reprise des biens et charges de l'Oeuvre des Invalides du travail.

Cette oeuvre avait été créée pour venir en aide aux ouvriers blessés avant la parution de la loi sur les accidents du travail. Cet organisme est à présent à la tête d'un capital dont les revenus ont servi à payer les rentes mais l'oeuvre s'amenuise par suite du décès des bénéficiaires.

En conséquence, le Conseil d'Administration de cette oeuvre a proposé de remettre les biens au Bureau d'Aide Sociale qui, à l'origine, gérait cette affaire.

Les rapports I2 à 22 sont adoptés sans observation.

Délibérations concernant la Ville de Lille.

23 - Abattoirs - Location de locaux.

Lors d'une récente réunion du Conseil Municipal, il a été demandé que soit examinée la possibilité de procéder à une révision du taux des loyers.

Le Directeur des Abattoirs avait été pressenti à cet effet.

Lecture est faite d'une lettre de ce dernier qui estime que l'état des locaux très vétustes ne justifie pas une majoration des loyers.

Il est observé qu'une majoration ne pourrait se faire avec effet rétroactif, les occupations soumises à l'agrément de la Commission remontant à Janvier 1955 et 1954.

Sur proposition de M. COQUART, la Commission décide de modifier le rapport en maintenant les taux anciens pour la régularisation des occupations jusqu'au 31 Décembre 1955 et en majorant ces taux de 10 %, à compter du 1er Janvier 1956.

24 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation

25 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation

M. COQUART souligne qu'il est souhaitable qu'à l'avenir, les attributions soient confirmées par la Commission de l'Urbanisme.

Les rapports ci-dessus sont adoptés.

26 - Occupation par l'Electricite Lille - Roubaix et Tourcoing d'un terrain situé près de la Porte de Roubaix - Convention

Me ROMBAUT demande si c'est le fait du Prince.

L'occupation est déjà réalisée.

Il est donné lecture de la soumission qui nous est transmise par l'Electricite Lille - Roubaix - Tourcoing. La redevance est normale - Le rapport est adopté.

27 - Lycée Fénelon - Annexe rue Jean sans Peur - Occupation Gaz de France -

Ce dossier a été transmis au Contentieux par le service des Bâtiments.

Sur une observation de M. COQUART qui craint que ne soit abusive l'emprise faite par l'installation du poste de détente par le Gaz de France, le dossier est renvoyé à la Commission des Bâtiments pour avis.

28 - Immeubles 182 - 184 rue Gustave Delory et 1 rue des Moulins de Garance - Renouvellement de bail.

Me ROMBAUT demande si le taux du loyer a été modifié en faisant observer que la jurisprudence admet un coefficient de majoration correspondant à 24 fois le taux de 1939-40.

Dans le cas présent, le loyer a été remanié en raison de la reprise d'une partie des locaux.

Le loyer a été fixé par le service de l'Urbanisme.

Le rapport est accepté.

29 - Presbytère 19 Parvis Saint Maurice - Renouvellement de bail

Les majorations légales sont appliquées; donc, pas d'observation.

30 - Occupation de l'Esplanade - Foire de Pâques 1955 et Foire Attractions Août Septembre 1955 -

La redevance réclamée par les Domaines est fixée au même taux que l'année précédente.

31 - Occupation d'un terrain militaire Boulevard de Belfort

La redevance est fixée par les Domaines.

32 - Occupation d'un terrain lieu dit "Les Elites Ginguettes" - Redevance -

Il s'agit d'une occupation temporaire avant expropriation, dans les Domaines, expropriation qui n'est pas envisagée dans l'immédiat.

.../

- 33 - Immeubles menaçant ruine 19, rue Halevy - Règlement d'honoraires
- 34 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 35 - Honoraires de Me BOULANGER - Règlement
- 36 - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
- 37 - Honoraires de Me CRUSSAIRE - Règlement
- 38 - Honoraires de Me DEFERT - Règlement
- 39 - Honoraires de M. DEBEYRE - Règlement

Les rapports ci-dessus sont adoptés sans observation.

- 40 - Cession gratuite à la Ville par la Société Civile pour le Développement de l'Habitat à Lille de diverses parcelles de terrain rue du Buisson et Boulevard Charles Delesalle - Règlement des honoraires de Me MARTIN

Les honoraires sont calculés sur la valeur vénale du terrain: Le tarif est normal et la note d'honoraires a été taxée par le Juge taxateur au Tribunal Civil.

MM. COQUART et ROMBAUT estiment superflue la délibération, mais cette pièce est exigée par M. le Receveur Municipal.

- 41 - Affaire MOREL - Règlement

Il s'agit d'une indemnité due par la Ville à la suite de la suppression d'un tronçon du canal des Célestines.

M. le Maire demande pourquoi cette affaire n'a pu s'arranger à l'amiable.

L'offre de 280.000 frs étant insuffisante au gré du plaignant, celui-ci n'a pas accepté une transaction.

Le budget supplémentaire étant établi le crédit nécessaire au règlement de la dépense sera prélevée sur un crédit disponible.

- 42 - Affaire GIVAUDAN - Règlement -

La Ville doit payer pour rupture de contrat une indemnité qui correspond à l'importance des cachets qui auraient été versés à l'artiste.

Notre responsabilité s'est trouvée engagée par la lettre de la Direction des Théâtres, laquelle précise qu'elle tient lieu de contrat. Il faut admettre que l'engagement des artistes ne peut être reporté.

- 43 - Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement

La Ville fera l'avance des indemnités mais obtiendra un remboursement de l'Etat jusqu'à concurrence de 80 % - le taux était autrefois de 50 %.

Il convient de noter que la part mise à la charge de la Ville est encore exorbitante attendu que le Maire n'a plus la disposition des Services de Police. La loi a supprimé les moyens d'action mais n'a rien changé en matière de responsabilité.

- 44 - Immeuble menaçant ruine rue Paul Lafargue, 69 et rue d'Iéna 89 - Autorisation d'ester contre Mme DEMAZIER.

Dans cette affaire, à la suite d'un arrêté de péril pris par le Maire, un jugement a condamné le propriétaire à démolir une cheminée et des dépendances qui menacent ruine. Le propriétaire est d'accord mais le locataire s'y oppose.

- 45 - Contraventions zonnières - Instances contre divers contrevenants

Les procès-verbaux de contravention sont dressés afin de sauvegarder les droits de la Ville.

- 46 - Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 47 - Accidents matériels divers - Admission en recette

- 48 - Dégâts à un appareil de signalisation - Règlement
- 49 - Accidents du travail - Admission en recette
- 50 - Accident Lecomte .

Ces rapports sont établis en vertu du principe de récupération du préjudice subi par la Ville .

- 51 - Sinistre Ecole Littré du 20 Janvier 1955 (Admission en recette et honoraires de M.M.Galtier) .
- 52 - Sinistre du 7 octobre 1954 - Immeuble rue Gustave Delory 167 - Admission en recette
- 53 - Jardin d'enfants de la Citadelle - Sinistre du 20 Janvier 1955 - Admission en recette .

La Ville récupère la totalité des dommages subis.L'indemnité est payée par l'ensemble des Compagnies qui assurent la Ville .

- 54 - Théâtre Sébastopol - Assurance contre l'incendie à Avenant de réduction de prime .
- 55 - Halle aux Sucres - Assurance contre l'incendie - Avenant de réduction de prime .
- 56 - Bâtiments Communaux - Assurance contre l'incendie - Avenant de réduction de prime .
- 57 - Manufacture des Tabacs - Avenant d'augmentation des capitaux et de réduction de primes .

En raison d'une convention intervenue entre le Gouvernement et les dirigeants des Compagnies d'Assurances une réduction de prime devait être consentie aux assurés payant le tarif plein. Ce n'était pas le cas de la Ville qui bénéficie de tarifs de faveur inférieurs de 40 % environ à ce que paient les autres assurés .

Néanmoins après des démarches auprès des Compagnies,notre directeur de banque a pu obtenir pour la Ville les réductions demandées.

La Ville en retire un bénéfice appréciable bien que par le jeu de l'augmentation des capitaux assurés en ce qui concerne la Manufacture des Tabacs, les Compagnies y retrouvent une compensation.

58 - Bi-centenaire de l'Ecole des Beaux-Arts - Assurance -Règlement de prime -

Il s'agit de la prime payée pour garantir les oeuvres d'art prêtées au Musée de Lille pour l'exposition du bi-centenaire de l'Ecole des Beaux-Arts pendant le transport tant à l'aller qu'au retour contre le vol et les dégradations qui peuvent survenir.

59 - Acquisition de terrain grevé de servitude non aedificandi,rue du Becquerel, appartenant aux Consorts DELCOURT- Dispense de purge .

Cette dispense est prévue par la loi pour les acquisitions inférieures à 500.000 francs. La demande ne peut soulever aucune observation.

60 - Aliénation rue Armand-Carrel à M. SEGERS - Mainlevée d'inscription d'office et abandon de la clause résolutoire.

61 - Aliénation Bd.des Défenseurs de Lille à la Société " La Résidence".Renonciation à la clause résolutoire .

62 - Aliénation d'un terrain rue des Tanneurs à M.LEFLON - Renonciation à la clause résolutoire .

Les conditions particulières imposées aux acquéreurs sont considérées comme remplies.En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de l'inscription hypothécaire prise en garantie de l'exécution de ces conditions et à la renonciation à la clause résolutoire : cette formalité doit permettre aux acquéreurs d'obtenir du Crédit Foncier et du Sous-Comptoir des Entrepreneurs le prêt nécessaire à l'achèvement de la construction .

63 - Prêt-réparations en faveur de Mme Vve DRECOURT -Cession du droit d'antériorité.

Une inscription hypothécaire doit être prise pour garantir un prêt de 90.000 Frs que la Ville a consenti à Mme Vve DRECOURT.Or, l'immeuble à hypothéquer a été acquis par Mme Vve DRECOURT de Mme Vve DUROT moyennant 200.000 francs payés comptant et une rente viagère par acte passé devant notaire transcrit avec inscription d'office à la garantie de cette rente.

Plusieurs démarches ont été faites auprès de Mme Vve DUROT pour lui demander de consentir à céder son antériorité au profit de l'organisme prêteur les H.E.N. avec délégation au profit de la Ville .

Mme Vve DUROT ayant refusé,nous demandons au Conseil d'accepter le second rang hypothécaire .

64 - Prêt-réparations en faveur des Consorts BOUTON-VANDENBERGHE - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Après que toutes les formalités ont été accomplies, les intéressés ont renoncé au prêt .

Il convient, en conséquence, de donner mainlevée de l'inscription qui avait été prise pour sûreté du remboursement du prêt.

Il est entendu que les frais en résultant sont à la charge des intéressés.

65 - Prêt à long terme en faveur de M.CARON,groupe de la rue de Pologne.

Le dossier a été transmis au Contentieux par le service de l'Habitat en vue du transfert au profit de M.CARON du crédit précédemment attribué à M.MOURRIER.

Les rapports ci-dessus sont adoptés .

66 -Prêt à long terme en faveur de M.Jean VAN CAEMERCKE,Square du Portugal.

Il s'agit également d'une substitution de bénéficiaire.

Le service de l'Habitat n'en ayant pas été saisi, la Commission décide de lui renvoyer le dossier .

67 - Legs TENIERE - Achat de rente.

Le rapport a pour objet l'emploi d'un reliquat de 1.513 frs encore disponible après l'achat de titres de rente 5% en remploi des fonds provenant du legs TENIERE.

68 - Legs Vve MARQUESTE aux Musées de Lille - Refus .

Aux termes de son testament Mme Vve MARQUESTE a légué aux Musées de Lille le portrait de sa soeur,oeuvre de Carolus Duran,ainsi que le portrait de son père, M.Léon BIENVENU, peint par M.Edouard SAIN.

M.le Conservateur des Musées a estimé que ce legs ne présentait aucun intérêt pour nos Musées, le Musée de peinture possédant déjà 21 tableaux de Carolus Duran dont 13 encombrant la réserve, faute de place pour les exposer.

D'autre part, M.SAIN est un artiste bien oublié et l'exposition de son tableau ne sera pas possible .

La Commission décide de renvoyer le dossier à la Commission des Beaux-Arts,les tableaux étant susceptibles d'être acceptés pour être exposés dans une école ou tout autre établissement.

69 - Legs DEHAUDT - Compte liquidatif - Admission en recette .

Me. ROMBAUT expose que M.DEHAUDT, en son vivant,architecte, Directeur de l'école régionale d'Architecture, avait fait un testament très compliqué et dont les termes étaient très confus de sorte que les légataires se sont mis d'accord pour établir une transaction.

L'acte a été passé régulièrement,la succession a été liquidée .Le compte fait apparaître la part revenant à la Ville : 112.888 francs dont l'admission en recette est demandée .

70 - Presbytère de l'Eglise du Sacré-Coeur - Détermination de la limite commune avec l'Eglise -

Lors de la récente réunion de la Commission mixte, il avait été décidé que cette affaire serait résolue par les services compétents du Centre Hospitalier Régional et de la Ville.

L'examen des documents relatifs à cette propriété n'ayant pas permis de définir exactement la limite déparant la propriété du Bureau d'Aide Sociale et du Centre Hospitalier, de celle de la Ville de Lille, une convention sera passée à l'effet d'arrêter cette limite d'un commun accord.

Les rapports ci-dessus sont adoptés.

71 - Occupation de locaux de l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion-Télévision Française - Bail.

Etant donné l'importance des travaux, la durée du bail proposé, la redevance de principe fixée pour l'occupation des locaux, la Commission charge M. le Secrétaire Général de revoir le dossier, depuis l'origine de l'installation du poste émetteur de télévision dans le Beffroi de l'Hôtel de Ville, et les conditions dans lesquelles l'autorisation a été consentie.

La Commission est unanime à reconnaître que ces installations compromettent l'esthétique de notre Beffroi malgré les assurances qui avaient été données et regrette que l'Administration de la Radiodiffusion n'ait pas préféré faire l'acquisition d'un terrain pour construire un bâtiment spécialement réservé à ses services.

72 - Autorisation d'ester c/ BONES dit BOISNAC.

Celui-ci s'est introduit sans autorisation dans un immeuble que la Ville doit libérer par suite de l'expiration d'un bail emphytéotique consenti par les Hospices, bail dont le loyer était hors de proportion d'ailleurs avec les revenus retirés par la Ville.

73 - Autorisation d'ester c/ BAUSSART, sapeur-pompier retraité.

Le logement constituant un avantage attaché au contrat de travail, il est normal que la Ville cherche, à l'expiration de ce contrat, à donner satisfaction aux agents en activité en vue de ne pas gêner le service. La question a déjà été débattue lors d'une récente réunion du Conseil-Municipal qui en a accepté le principe.

L'ordre du jour étant épuisé, Me ROMBAUT pose la question de l'exploitation des vestiaires des théâtres municipaux.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la mise en adjudication mais Me ROMBAUT se demande s'il y a lieu de persister dans cette voie, la concessionnaire actuelle donnant satisfaction.

Quoi qu'il en soit la saison est ouverte et il importe de maintenir l'exploitation.

La solution suivante est adoptée : la concession sera régularisée dans les mêmes conditions que précédemment jusqu'à la fin de la saison théâtrale 1955-1956 et une adjudication sera lancée en Mai prochain, pour la saison 1956-1957.

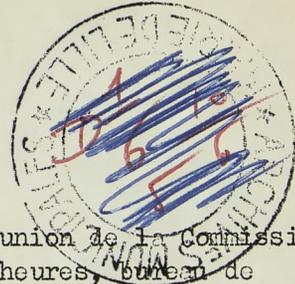
La séance est levée à 20 h.15.

MAIRIE DE LILLE

Service du Contentieux

POUR INFORMATION

Mon Cher Collègue,



Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux, qui se tiendra le vendredi 9 Décembre à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi, 2ème étage.

ORDRE DU JOUR

- 11 - Centre Hospitalier Régional de Lille - Vente d'arbres à Caprycke
- 2 - Centre Hospitalier Régional de Lille - Aliénation à Verlinghem route départementale n° 57.
- 3 - Bureau d'Aide Sociale - Aliénation à Fâches-Thumesnil, angle route nationale 25 et rue d'Haubourdin.
- 4 - Bureau d'Aide Sociale - Aliénation 102, rue de Flandre
- 5 - " " 5, rue de Wagram
- 6 - " " à Mons-en-Baroeul, Place Albert 1er
- 7 - " " 20-24 rue Gombert
- 8 - " Autorisation d'ester c/ Decarne
- 9 - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 4 millions
- 10 - Prêt-réparations - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 43.650 frs.
- 11 - Prêts en faveur de M.M. BLEYS et FEUILLOIS, agents municipaux allocataires.
- 12 - Prêt complémentaire à la construction - M.M. LEBEAU et PARIS. Délai de remboursement.
- 13 - Prêt à long terme en faveur de M. RENARD - Groupe de la rue de Pologne.
- 14 - Prêt à long terme en faveur de M. VAN CAERMERBEKE - Groupe d'habitations Square du Portugal.
- 15 - Honoraires de Me VANDEWALLE - Règlement.
- 16 - Immeubles en ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 17 - Accident TALLON - Admission en recette.
- 18 - Contravention zonière - Instance c/ Louis DECLEVELE.
- 19 - Instance DUMONT c/ Ville de Lille
- 20 - Instance BOULET c/ Ville de Lille
- 21 - Incidents du 1er Février 1955 - Manifestation agricole - Règlement d'indemnité
- 22 - Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnités
- 23 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation
- 24 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation
- 25 - Abattoirs - Location des cases du frigorifique
- 26 - Immeuble 5, rue Saint-Sauveur - Cession du droit au bail
- 27 - Abri provisoire - Groupe scolaire Bracke Desrousseaux - Occupation de terrain par l'Etat.
- 28 - Occupation de locaux par les services de la Radiodiffusion-Télévision Française Information.
- 29 - Immeubles : 182-184 rue Gustave Delory et 1 rue des Moulins de Garance - Renouvellement de bail. Information.
- 30 - Théâtres Municipaux - Exploitation des vestiaires et W.C.
- 31 - Exploitation d'un train mécanique pour l'amusement des enfants.

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 5 Décembre 1955

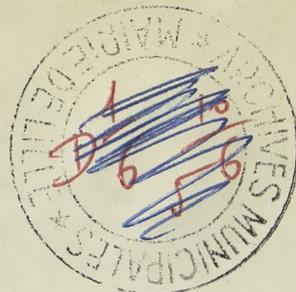
Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux.

A. COQUART

COMMISSION du CONTENTIEUX

Réunion du 9 Décembre 1955

Procès-verbal



La Commission du Contentieux s'est réunie le 9 décembre 1955 à 18 heures, sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : M.M. LUSSIEZ, ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Excusé : M. WALKER, Adjoint au Maire.

Absents : M.M. COURMONT, MOITHY, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. GRANGEON, Secrétaire Général, Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux, Mme PLOUY, Chef de Bureau.

ORDRE DU JOUR

1.- Centre Hospitalier Régional de Lille - Vente d'arbres à Caprycke (Belgique).

Avis favorable.

2.- Centre Hospitalier Régional de Lille - Aliénation à Verlinghem - route départementale n° 57.

L'aliénation a lieu au profit de l'Electricité et Gaz de France en vue de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité, moyennant un prix de 10.000 frs fixé par le Service du Domaine de l'établissement hospitalier.

Il s'agit d'une opération d'utilité publique.

Avis favorable.

3.- Bureau d'Aide Sociale - Aliénation à Fâches-Thumesnil, angle rue Nationale 25 et rue d'Haubourdin.

La vente est réalisée au profit de l'Etat, en vue de l'installation de la C.R.S., pour un prix forfaitaire de 11.483.784 frs, chiffre arrêté suivant l'évaluation faite par l'Administration de l'Enregistrement.

La C.R.S. pourra ainsi libérer l'immeuble situé Boulevard Montebello, appartenant à la Ville.

Etant donné que le terrain, objet de la vente est situé hors du territoire de Lille, le service de l'Urbanisme n'a pas d'observation à formuler.

Avis favorable.

4.- Bureau d'Aide Sociale - Aliénation 102, rue de Flandre.

Cet immeuble étant grevé d'une servitude de reculement sur une profondeur d'environ quatre mètres, une réserve a été insérée dans le projet de délibération.

Avis favorable.

5.- Bureau d'Aide Sociale - Aliénation, 5 rue de Wagram.

Une réserve a également été faite dans le rapport au Conseil Municipal, l'immeuble se trouvant inclus dans un îlot repris comme insalubre au projet d'aménagement de la Ville.

Ces opérations sont envisagées en exécution d'une politique suivie par le Bureau d'Aide Sociale tendant à la vente de ses immeubles vétustes qui ne sont plus rentables, la préférence étant accordée aux locataires même avec facilités de paiement.

Avis favorable.

6.- Bureau d'Aide Sociale - Aliénation à Mons-en-Baroeul - Place Albert Ier, d'un terrain de 8.508 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 6 millions au profit de la Société " Les Habitations Economiques du Nord ".

Il s'agit de favoriser la construction.

Avis favorable.

7. - Bureau d'Aide Sociale - Aliénation 20 à 24 rue Gombert à la C<sup>ie</sup> des Vernis Valentine, moyennant la somme de 4 millions.

Ladite Compagnie, vraisemblablement, cherchera à assurer le relogement des occupants pour démolir cet immeuble vétuste et construire à son emplacement, un immeuble qui répondra aux normes d'habitation actuelles. - Avis favorable -

8. - Bureau d'Aide Sociale de Lille - Autorisation d'ester contre M. DECARNE, confectioneer, locataire d'un local commercial.

Aucun accord amiable n'ayant pu se faire sur le taux du loyer, le différend sera tranché par le Tribunal.

Avis favorable.

Les rapports suivants sont relatifs aux prêts à la construction.

Les dossiers ayant déjà été examinés par la Commission de l'Habitat, afin de ne pas retarder le règlement des prêts, les rapports ont été inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre.

Apparemment, la transmission de ces dossiers au Contentieux ne constitue qu'une simple formalité.

Toutefois, M. COQUART estime plus régulier que ceux-ci soient groupés au Contentieux attendu que les projets de délibération sont établis par ce service.

Il importe aussi de vérifier les conditions de remboursement notamment le délai, fonction de l'âge du bénéficiaire.

9. - Prêt à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 4 millions.

Le projet ne saurait donner matière à discussion : le versement sera effectué à la Société " H.E.N. " conformément aux délibérations prises antérieurement par le Conseil Municipal.

Avis favorable.

10. - Prêt - réparations - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 43.650 frs.

Ce prêt n'est attribué qu'à un seul bénéficiaire, le Comité Lillois de Lutte contre le taudis, pour la réparation de l'immeuble sis à LILLE, 40 bis rue de la Justice, 8 Cité Fromont appartenant à M. Joseph ANDRE.

Le Comité a obtenu du Fonds National de l'Habitat une subvention de 55% du montant des travaux. La Ville verse un complément correspondant à la moitié du reste à recouvrir.

Avis favorable.

11. - Prêts en faveur de BLEYS et FEUILLOIS, Agents Municipaux allocataires.

Il s'agit d'un prêt de 250.000 frs que la Ville consent, sans intérêt, à chacun de ses agents, avantage accordé par la Caisse d'allocations familiales à ses ressortissants.

A noter que le prêt est octroyé même si la construction est édiflée hors du territoire de Lille.

Avis favorable.

12. - Prêt complémentaire à la construction à MM. LEBEAU et PARIS, repris dans la répartition de fonds attribuée à la Société "H.E.N." par délibération du 8 mars 1954.

La Compagnie "Le Phénix", assureur de la Ville, a refusé, après visite médicale, de supporter le risque concernant les intéressés.

Par contre, la Compagnie "Paternelle-vie", assureur de la Société "H.E.N." sollicitée à cet effet, s'engage à garantir le remboursement des deux prêts en cas de décès de MM. LEBEAU et PARIS sous réserve que le délai imparti ne soit pas supérieur à 10 années.

Avis favorable.

13.- Prêt à long terme en faveur de M. RENARD - Groupe de la rue de Pologne.

La Société H.E.N., a bénéficié d'une attribution de II.200.000 frs à répartir entre bénéficiaires parmi lesquels M. LEVESCOT pour une somme de 500.000 frs.

Celui-ci ayant quitté son logement, la Société a sollicité le transfert du prêt au profit de M. RENARD.

Etant donné que dans le cas présent, c'est la société qui prend la responsabilité du transfert, il n'y a pas d'objection.

14. - Prêt à long terme en faveur de M. VAN CAEMERBEKE - Groupe d'habitations square du Portugal.

Le transfert a été provoqué par une lettre personnelle de M. VAN CAEMERBEKE mais la société en a été saisie depuis et a adressé la demande officielle à la Ville.

M. COQUART observe que la Ville est placée devant le fait accompli, un arrangement entre personnes privées simplement soumis à sa ratification.

Il est décidé qu'à l'avenir les demandes de transfert devront être présentées par la Société H.E.N.

Question assurance-vie.

A propos des rapports relatifs aux prêts à la Construction un échange de vue a lieu entre les membres de la Commission au sujet de la prise en charge par la Ville du montant de la prime d'assurance-vie conformément à une décision antérieure du Conseil Municipal.

Cette prise en charge constitue une augmentation du prêt. Bien que les sommes avancées à ce titre soient remboursées à la Ville, elles constituent un blocage de fonds qui pourraient être affectés à l'attribution d'autres prêts ou à d'autres opérations.

Cette question fera l'objet d'une étude.

15.- Honoraires de Me VANDEWALLE - Règlement.

Le montant des frais réclamés ne peut être contesté étant donné que l'avoué produit un état de frais taxé par le Président du Tribunal.

Avis favorable.

16.- Immeubles en ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.

Dans le cas présent, le mémoire n'a pas le caractère d'un relevé officiel tarifé, mais les sommes réclamées paraissent raisonnables. Me ROMBAUT fait remarquer que la Ville a toujours la faculté de le faire vérifier par le Président de l'Ordre des Architectes.

Avis favorable.

17.- Accident TALLON - Admission en recette.

La Ville qui s'était portée partie civile contre Mme JALLEGAS, responsable de l'accident dont fut victime M. TALLON, professeur au Conservatoire, obtient le remboursement des frais résultant pour elle de cet accident. Ces frais comprennent : le traitement servi à M. TALLON pendant son incapacité de travail et les charges correspondantes c'est-à-dire, les cotisations patronales aux assurances sociales, versements à la caisse des Retraites et impôts.

Avis favorable .

18.- Contravention zonière - Instance c/ Louis DECLEVELE.

La contravention a été dressée afin de sauvegarder les intérêts de la Ville et d'éviter, le jour de l'éviction, le paiement d'indemnités, à raison des constructions illicites.

Avis favorable.

19.- Instance DUMONT c/ Ville de Lille.

Au cours de sa réunion du 28 Juin 1955, le Conseil Municipal a décidé de retirer de l'ordre du jour, ce rapport proposant de défendre à l'action intentée par M. Ernest DUMONT, ex-chef de bureau à la Mairie et demandé d'envisager un règlement amiable de cette affaire.

Il apparait que l'affaire n'a pas à être discutée au fond, la requête étant frappée de forclusion.

Dans ces conditions, la Commission estime que le rapport peut être soumis au Conseil Municipal.

20.- Accident BOULET - Autorisation d'ester.

M. BOULET sollicite le paiement de dommages intérêts en réparation du préjudice subi à la suite d'un accident dont il fut victime le 19 Juillet 1955 alors qu'il circulait à Lille rue d'Amiens.

La Ville ne saurait être rendue responsable de cet accident.

Il convient d'être autorisé et d'autoriser la Compagnie d'assurances garantissant la responsabilité civile de la Ville à défendre à l'action intentée par M. BOULET devant le Tribunal Administratif de Lille.

Avis favorable.

21.- Incidents du 1er Février 1955 - Manifestation agricole - Règlement d'indemnité.

Cette manifestation a pris le caractère d'émeute et la Ville se trouve responsable des dommages causés par les manifestants, en vertu de la loi du 16 Avril 1914, l'Etat participant jusqu'à concurrence de 80 %, au paiement de l'indemnité.

Cette participation devrait logiquement être de 100 %, la Ville n'ayant plus à sa disposition les services de Police. Le besoin d'une décision législative en ce sens se fait sentir.

Avis favorable.

22.- Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnité.

Lors de sa réunion du 29 Octobre 1955, le Conseil Municipal a décidé le paiement d'une série d'indemnités aux victimes de ces incidents.

Les dossiers présentés à l'appui de ce nouveau rapport constituent la suite, les chiffres des indemnités proposées ayant été arrêtés après vérification par le service des Enquêtes Economiques et accord de M. le Préfet du Nord.

Avis favorable.

23.- Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation.

24.- Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.

Ces occupations ont été autorisées par le service de l'Urbanisme.

Avis favorable.

25.- Abattoirs - Location des cases du frigorifique.

Il s'agit d'une ratification, le frigorifique ayant été utilisé pendant la période du 15 mai au 31 octobre 1955.

Avis favorable.

26.- Immeuble 5 rue Saint-Sauveur - Cession du droit au bail.

Le dossier a été retiré pour examen complémentaire.

27.- Abri provisoire - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux. Occupation de terrain par l'Etat. Régularisation.

L'Office Départemental des anciens Combattants ayant mis à notre disposition un baraquement provisoire édifié sur un terrain appartenant à la Ville, le Directeur des Services Départementaux du M.R.L. nous a soumis une convention tendant uniquement à reconnaître le droit de propriété de la Ville sur le dit terrain.

Avis favorable.

28.- Occupation de locaux par les services de la Radiodiffusion. Télévision Française.

Devant un projet aussi important la Commission du Contentieux, lors de sa dernière réunion, avait estimé que cette affaire méritait un examen complémentaire. Cet examen est en cours.

Le premier point à revoir sera la fixation du loyer qu'il serait anormal de maintenir à 1 franc à l'époque où la Ville envisage une révision générale des loyers perçus par elle.

Il conviendra de vérifier l'importance et la situation exactes des locaux occupés et de tenir compte des installations et du matériel appartenant à la Ville qui seraient mis à la disposition de la Radiodiffusion. Télévision Française.

M. COQUART est d'avis, si la Ville se trouve liée par les engagements antérieurs pour certains locaux, de ne consentir qu'une location annuelle pour les nouveaux locaux.

Le projet demande une refonte complète après discussion avec les représentants de la Radiodiffusion Télévision.

29.- Immeubles : 182 - 184 rue Gustave Delory et 1 rue des Moulins de Garance - Renouvellement de bail. Information.

Le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa dernière réunion, de retirer ce dossier de l'ordre du jour afin d'envisager la possibilité de ne consentir à la Société de Prothèse Moderne qu'une occupation précaire au lieu d'un bail de 9 ans : ce qui permettrait d'obtenir, à plus brève échéance, l'évacuation et la démolition de l'immeuble pour réaliser la percée d'urbanisme du plus haut intérêt dans ce secteur où la circulation est intense. Dans le même temps, cette démolition libérerait un terrain appartenant à la Ville qui pourrait être mis en vente pour la construction.

Il est fait observer qu'en vertu de la législation en vigueur en matière commerciale, la Ville doit, en cas de refus de renouvellement de bail, payer à la Société de Prothèse Moderne une indemnité dite d'éviction égale au préjudice causé par ce refus.

Des pourparlers ont été engagés avec la locataire et seront poursuivis à l'effet d'aboutir à un arrangement amiable.

Par ailleurs, il sera procédé à une expertise afin de déterminer de façon équitable, le montant de l'indemnité d'éviction commerciale.

30.- Théâtres Municipaux. Exploitation des vestiaires et W.C.

L'adjudication n'ayant pu avoir lieu avant l'ouverture de la saison théâtrale, le projet de rapport présenté tend à reporter au 1er Octobre 1956 le point de départ de la concession mise en adjudication et à régulariser la situation de Mme Charles, précédent concessionnaire qui a continué à assurer l'exploitation.

Avis favorable.

31.- Exploitation d'un train mécanique pour l'amusement des enfants.

L'intéressé n'ayant pu assurer l'installation de son matériel pour la saison 1955, il est proposé de reporter au 1er Avril 1956 le point de départ de la concession.

Avis favorable.

32.- Centre Hospitalier Régional. Aliénation à Fâches-Thumesnil. Chemin des Margueritois au profit de la Ville de Fâches-Thumesnil en vue de la construction de logements dans le cadre de l'accession à la petite propriété, pour des sapeurs-pompiers réunis en un groupe de "castors".

La Commission s'inquiète de savoir si les logements seront réservés aux sapeurs-pompiers en activité pour suppléer à l'insuffisance des casernes dans Lille ou s'ils seront destinés aux sapeurs-pompiers appelés à la retraite.

Elle fait confiance à M. le Secrétaire Général pour compléter le rapport à soumettre au Conseil d'Administration, à l'aide des précisions qu'il aura pu recueillir.

33.- Lycée Fénélon - Annexe rue Jean sans Peur. Occupation Gaz de France. pour l'installation d'un poste de détente.

En fait, l'installation est déjà réalisée. Il convient de régulariser l'occupation

par une convention, la redevance était fixée pour le principe, à un franc en raison de l'utilité publique de l'installation.

34 - Prêts à la construction - Assurance-vie - Modifications pour certains bénéfici-  
35 - ciaires -

L'âge limite pour le remboursement des prêts étant de 65 ans, les délais prévus pour ce remboursement par la délibération du 13 juillet 1954 ont été modifiés en conséquence.

A l'avenir, il sera tenu compte d'un laps de temps suffisamment large pour l'accomplissement des formalités avant le versement du prêt.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Président,

A. COQUART

Le Secrétaire,

A. GAREMIN

MAIRIE DE LILLE  
Service du Contentieux



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux, qui se tiendra le Lundi 30 Janvier 1956 à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage

ORDRE DU JOUR

- I - Accidents matériels divers - Admissions en recette
- 2 - Accidents du travail - Admissions en recette
- 3 - Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnités
- 4 - Aliénation C.H.R. - 76 rue Brûle Maison
- 5 - " - 15 à 19 rue de la Digue
- 6 - " - 67, rue Meurein
- 7 - " - 31bis, rue Saint Sebastien
- 8 - Aliénation B.A.S. - 34 rue Esquermoise
- 9 - " - Avenue de la République à Marcq-en-Baroeul
- I0 - " - Chemin de Lomme à Quesnoy sur Deûle, à Verlinghem
- II - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation
- I2 - " " d'immeubles communaux - Homologation
- I3 - Ateliers Place Barthelemy Dorez - Assurance contre l'incendie - Réduction de prime.
- I4 - Immeuble menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- I5 - Honoraires de Me MEIGNIE - Règlement -
- I6 - Immeuble 5, rue Saint Sauveur - Cession du droit au bail
- I7 - Immeuble 223, rue de Paris - Cession du droit au bail
- I8 - Avance de trésorerie à la Société H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord" - Annulation du titre de recette.
- I9 - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. Florimond DELCOURT.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1956

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux

A. COQUART

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 30 Janvier 1956

PROCES - VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 30 Janvier 1956 à 18 heures, sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal

Excusés : MM. ROMBAUT et WALKER, Adjoints au Maire

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Melle GAREMIN, Chef du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau



Le Président souligne que c'est par erreur que M. COURMONT avait été porté absent lors de la dernière réunion. En fait, il n'avait pas été saisi de la convocation.

La délibération désignant les membres de la Commission du Contentieux n'ayant pas encore reçu l'approbation préfectorale, le service chargé de l'expédition des convocations n'avait pas été avisé de la composition nouvelle.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté.

ORDRE DU JOUR

1 - Accidents matériels divers - Admissions en recette

2 - Accidents de travail - Admissions en recette

Il s'agit de la récupération de frais auprès des compagnies d'assurances des auteurs responsables de ces accidents.

Il est décidé qu'à l'avenir, le nom de la compagnie sera seul repris dans la délibération, le nom de l'agent d'assurances avec qui ont été poursuivies les trac-tations n'ayant pas à être mentionné.

Avis favorable.

3 - Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnités.

Les chiffres des indemnités proposées ont été acceptés par la Préfecture.

Avis favorable.

4 - Aliénation C.H.R. 76, rue Brûle Maison au profit de M. le Docteur DELWAULLE moyennant le prix principal de I.800.000 Frs.

Le Service de l'Urbanisme n'a soulevé aucune objection. Il se borne à examiner si l'immeuble est touché par un plan d'alignement et n'est pas en mesure de vérifier l'estimation faite par le service des Domaines du C.H.R.

Il est signalé que le C.H.R. ne nous communique pas l'estimation de l'Administra-tion des Domaines.

Par ailleurs, le C.H.R. vend par priorité au locataire qui occupe l'immeuble.

Dans le cas considéré, la Commission se prononce pour l'avis favorable.

5 - Aliénation C.H.R. 15 à 19 rue de la Digue au profit de M. Paul DANIEL, moyennant le prix principal de I.344.000 Frs.

Avis favorable.

.... /

- 6 - Aliénation C.H.R. 67, rue Meurein par adjudication publique sur la mise à prix de 5.000.000 Frs.

La vente doit se faire obligatoirement par adjudication publique, en vertu de l'article 10 de l'arrêté du 1er Septembre 1955 attendu que la valeur du bien mis en vente dépasse 4.000.000 Frs.

Avis favorable.

- 7 - Aliénation C.H.R. 31 bis rue Saint-Sébastien.

Immeuble d'une superficie de 92 m2 qui, d'après l'expertise, est vétuste.

La vente a lieu à l'amiable au profit de l'occupant, M. Pierre MONTEGNIES.

Avis favorable.

- 8 - Aliénation B.A.S. 34 rue Esquermoise au profit de l'occupant, M. VANDERBAUWEDE, pour un prix fixé à 1.950.000 Frs, suivant l'estimation faite par l'Administration des Domaines.

La Commission est unanime à reconnaître que la méthode adoptée par le B.A.S. tendant à prendre l'avis des Domaines, préalablement à toute aliénation, est la meilleure.

Avis favorable.

- 9 - Aliénation B.A.S. Avenue de la République à Marcq-en-Baroeul au profit de M. le Docteur MATRAU, moyennant un prix principal de 1.900.000 Fr payable 1.600.000 Fr comptant et le solde soit 320.000 Fr un an après le 1er versement.

La délibération du B.A.S. mentionne intérêts compris, expression impropre. Ce point sera éclairci: le service des Biens du B.A.S. sera interrogé sur ses intentions exactes et le projet de délibération sera modifié en conséquence.

- 10 - Aliénation B.A.S. à Verlinghem, Chemin de Lomme à Quesnoy-sur-Deûle

Avis favorable.

- 11 - Occupation temporaire de terrains communaux. Homologation.

Il est décidé qu'à l'avenir, les homologations de locations nouvellement consenties à la suite d'acquisitions ou d'échanges feront l'objet d'une délibération séparée et que les services intéressés devront veiller à ce que la perception des loyers soit effectuée aussitôt l'entrée en jouissance par la Ville des biens acquis.

- 12 - Occupation temporaire d'immeubles communaux. Homologation.

Les autorisations d'occupations ont été données par le service de l'Urbanisme. Il s'agit du relogement de personnes qui occupaient déjà des locaux appartenant à la Ville.

Avis favorable.

- 13 - Ateliers Place Barthélémy Dorez - Assurance contre l'incendie - Réduction de prime.

M.M. LUSSIEZ et COURMONT signalent que la réduction de la prime est régulière et légale. Ils donnent toutes explications sur le jeu des taxes qui viennent modifier le taux de la prime.

Avis favorable.

- 14 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU. Règlement

Avis favorable.

- 15 - Honoraires de Me MEIGNIE - Règlement

Honoraires dus pour l'affaire BERTIN, Maître de Ballet, qui réclamait à la Ville 930.000 Fr de dommages-intérêts et qui a été débouté.

Avis favorable.

- 16 - Immeuble 5 rue St Sauveur - Cession de droit au bail

A l'occasion de cette cession, le loyer a été majoré ainsi que le permet la législation en vigueur.

Avis favorable.

I7 - Immeuble 223 rue de Paris - Cession de droit au bail

Le loyer ayant été majoré en 1955, il ne peut être question d'en modifier le taux.

I8 - Avance de trésorerie à la Société d'H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord"-  
Annulation d'un titre de recette.

Il s'agit d'une opération comptable

Avis favorable.

I9 - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. Florimond DELCOURT

Avis favorable.

20 - Incidents du 1er Mai. Instance J. et B. GODRON contre Ville de Lille

Règlement des frais de référé

Avis favorable.

21 - Prêts à la construction. Versement à la Société "Les Habitations Economiques  
du Nord" d'une somme de 25.830.000 Fr.

22 - Prêts à la construction. Versement à la Société "Les habitations Economiques  
du Nord" d'une somme de 4.000.000 Fr

23 - Prêts à la construction. Versement à la Société "Les Habitations Economiques  
du Nord" d'une somme de 2.860.000 Fr

24 - Prêt à long terme en faveur de M. LAMBIN, Groupe "La Petite Chapelle" Avenue  
de Dunkerque.

25 - Prêts en faveur de M.M. DATICHE et RONCHIN, agents municipaux allocataires

Avis favorable.

Des renseignements seront demandés au service de l'Habitat afin d'apporter, dans les délibérations, toutes précisions sur la localisation des constructions.

L'attribution de ces prêts résulte de l'application d'une délibération antérieure qu'il serait opportun de réviser, estime M. COQUART, en raison de l'ascension permanente des demandes. - La commission approuve cette position.

Il conviendrait d'apporter des mesures restrictives dans les conditions d'attribution.

QUESTIONS DIVERSES

M. GRANGEON évoque la question des contraventions pour occupation irrégulière de la voie publique.

Des procès-verbaux de contravention sont établis par les agents du service de la Voie Publique puis directement transmis au Ministère Public.

Il demande que, dorénavant, le Contentieux en soit saisi pour suivre la procédure.

La commission émet le vœu que l'Administration soit saisie de la question et se prononce.

La séance est levée à 20 heures.

La Secrétaire,

A. GAREMIN.-

MAIRIE DE LILLE

Service du Contentieux



Mon Cher Collègue,



Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le Vendredi II Mai 1956 à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE DU JOUR

- I - C.H.R. Legs Vve Delebarre - Refus
- 2 - " Mainlevée d'hypothèque - 57 et 59 rue de Douai et rue de Maubeuge.
- 3 - " Aliénation II-13 rue de Boufflers
- 4 - " Aliénation d'un immeuble sis à Lille 3-3bis 5-5bis rue Masquelier
- 5 - " Aliénation d'un immeuble sis à Lille 89 rue Jacquemars Gielée
- 6 - " Aliénation 55 rue Jean sans Peur
- 7 - " Concession de jouissance d'un terrain dépendant de l'Hospice François Baes
- 8 - " Aliénation à La Madeleine rue Pasteur
- 9 - " Aliénation à Pont à Marcq et Mons en Pévèle
- 10 - Autorisation d'ester c/ Sté Lilloise Immobilière
- 11 - Autorisation d'ester c/ Lemahieu
- 12 - Contraventions zonnières - Instance c/ Louis Renties et Armandine Mortier
- 13 - Instance c/ Limoisin - Règlement d'indemnité et honoraires de Me Mcignié
- 14 - Instance c/ Vve Demazier - Honoraires de Me Lévy - Règlement.
- 15 - Instance c/ Vve Crépin - Vermersch - Pourvoi en Cassation.
- 16 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. Corbeau - Règlement.
- 17 - Accident Totain - Indemnité
- 18 - Prêt à la construction Herreng-Oger - Mainlevée partielle d'inscription rue du Capitaine Ferber.
- 19 - Prêts à la construction - Versement à la société les H.E.N. d'une somme de 10.155.000 frs.
- 20 - Prêts à la construction - Assurance-vie - Modifications pour certains bénéficiaires.
- 21 - Concession emphytéotique rue St Sebastien, cour Hazard - Renouvellement du bail
- 22 - Maintien d'une canalisation d'eau sur la passerelle des Bois-Blancs
- 23 - Canalisation d'eau potable à St André rue de Constantine.
- 24 - Foire de Pâques 1956 - Occupation de l'Esplanade
- 25 - Gymnase Place Sebastopol - Majoration du loyer
- 26 - Location de terrain à l'E.D.F.
- 27 - Abattoirs - Location de locaux
- 28 - Location des cases du frigorifique - Majoration des redevances.
- 29 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation.
- 30 - Exploitation de location de sulkys
- 31 - Exploitation de la Laiterie du Jardin de la Citadelle
- 32 - Théâtres Municipaux - Concession du programme
- 33 - Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Recette Municipale - Indemnité d'occupation.
- 34 - Agents Municipaux logés - Fixation des redevances.
- 35 - Agents Municipaux logés pour utilité de service - Fixation des redevances
- 36 - Etablissement de décomptes de prix de loyer - Honoraires des métreurs
- 37 - Legs Crépin - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue-propriétaire.

- 38 - Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 39 - Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnités
- 40 - Accidents matériels - Admission en recette
- 41 - Institution Stappaert - Annexe de l'école Jussieu - Règlement des frais d'électricité.
- 42 - Dons d'animaux pour le parc zoologique - Prise en charge en 1955
- 43 - Lycée Fenelon - Internat - Fournitures diverses - Marchés.
- 44 - Accident Gheeraert - Règlement.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 5 Mai 1956

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux

A. COQUART

COMMISSION du CONTENTIEUX

Réunion du II MAI 1956

Procès-verbal



La Commission du Contentieux s'est réunie le II mai 1956, à 18 heures, sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : M.M. LUSSIEZ, ROMBAUT, Adjoint au Maire,  
COURMONT, MOITHY, Conseillers Municipaux

Excusé : M. WALKER, Adjoint au Maire.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau



-----  
ORDRE du JOUR

1 - C.H.R. - Legs Veuve DELEBARRE - Refus -

Les sommes léguées au C.H.R. étant insuffisantes pour assurer l'exécution des charges imposées, la Commission Administrative de cet établissement a décidé de refuser la libéralité.

Avis favorable à l'exécution de cette décision.

2 - C.H.R. - Mainlevée d'hypothèque, 57 et 59 rue de Douai et rue de Maubeuge -

L'acquéreur s'étant libéré du prix d'acquisition, il convient de donner mainlevée de l'inscription hypothécaire prise pour sûreté du paiement du prix.

Avis favorable.

3 - C.H.R. - Aliénation II-13 rue de Boufflers.

4 - C.H.R. - Aliénation d'un immeuble sis à Lille, 3-3bis - 5-5bis rue Masquelier -

5 - C.H.R. - Aliénation d'un immeuble sis à Lille, 89 rue Jacquemars Gielée -

Avis favorable.

6 - C.H.R. - Aliénation 55 rue Jean sans Peur -

M. COQUART attire l'attention de la Commission sur la façon de procéder du C.H.R. qui, contrairement à la pratique suivie par le B.A.S. ne requiert pas l'avis de l'Administration des Domaines avant de prendre une décision, ce, malgré les dispositions de l'arrêté interministériel du 1er septembre 1955.

C'est la Préfecture qui, préalablement à l'approbation de la délibération, demande l'avis des Domaines.

Il convient de noter que le C.H.R. possède un service très compétent en la matière et que l'estimation de l'Administration des Domaines est toujours inférieure au chiffre arrêté par la Commission Administrative du C.H.R.

M. COQUART propose d'insérer une réserve dans la délibération en soulignant que l'avis favorable est donné à la condition que le prix ne soit pas inférieur à l'estimation des Domaines.

Le rapport sera ainsi complété.

...

7 - C.H.R. Concession de jouissance d'un terrain dépendant de l'Hospice François Baës-

La Commission Administrative du C.H.R. a décidé d'accorder au B.A.S. la jouissance d'une partie du jardin de l'Hospice François Baës, en vue de la construction d'un groupe de logements pour vieillards.

M. COQUART apporte l'information suivant laquelle la Commission des Finances a été appelée à examiner cette question et a décidé la participation de la Ville à cette opération par l'octroi d'un prêt de longue durée au B.A.S.

La concession de jouissance du terrain n'est pas limitée, aux termes de la délibération prise par le Centre Hospitalier. Cependant, la durée du bail emphytéotique ne peut légalement excéder 99 ans.

M. COQUART propose de faire une adjonction en ce sens au projet de délibération.

8 - C.H.R.- Aliénation à La Madeleine, rue Pasteur.

Avis favorable.

9 - C.H.R.- Aliénation à Pont-à-Marcq et Mons-en-Pévèle -

Avis favorable.

10- Autorisation d'ester c/ Société Lilloise Immobilière -

Il s'agit du recours formé par la Société Lilloise Immobilière contre la décision de l'Administration précédente de surseoir à l'autorisation de bâtir.

Avis favorable.

11- Autorisation d'ester contre Lenahieu -

L'instance engagée par M. LEMAHIEU n'est autre que le corollaire de la lutte entre le Syndicat des Chauffeurs de taxis et l'Entreprise, celle-ci se voyant désormais refuser l'octroi des autorisations provisoires.

Avis favorable.

12- Contraventions zonnières - Instance c/ Louis RENTIES et Armandine MORTIER -

Ces contraventions sont dressées afin de sauvegarder les droits de la Ville lors de l'expropriation des terrains de zone.

Avis favorable.

13- Instance c/ Linoisin - Règlement d'indemnité et honoraires de Me Meignié -

La Ville qui a refusé le renouvellement du bail commercial de l'immeuble sis 218 rue de Paris, a été condamnée à payer à Mme LIMOISIN une indemnité de 480.000 frs sur laquelle une provision de 100.000 frs a déjà été versée.

Elle ne peut que s'incliner et décider le règlement.

Avis favorable.

14- Instance c/ Veuve Denazier - Honoraires de Me Lévy - Règlement -

Le procès a été gagné pour la Ville mais les honoraires sont dus.

Avis favorable.

15- Instance c/ Veuve Crépin-Vernersch - Pourvoi en cassation -

Mme Veuve CREPIN avait assigné la Ville en paiement d'une indemnité de 43.700 frs à raison de l'ouverture de son magasin par le Comité d'action pour la Sécurité du Ravitaillement lillois, en 1940.

La Cour d'Appel de Douai a confirmé le jugement du Tribunal Civil de Lille déboutant la Ville et la condamnant aux dépens.

Bien que l'indemnité à régler ne soit pas très importante, il s'agit, pour la Ville, d'une question de principe.

Quatre instances de l'espèce ont été engagées, qui n'ont pas encore reçu de solution, notamment l'affaire des Planteurs de Caïffa, pendante devant la Cour de Cassation.

Me Rombaut estime que la Ville n'a pas intérêt à se pourvoir dans l'affaire Vve Crépin attendu que nous ne connaissons pas encore la décision de la Cour de Cassation dans la précédente instance, que la Cour d'Amiens devant laquelle celle-ci a été renvoyée a sursis à statuer jusqu'à décision du Tribunal Administratif.

La Commission décide d'écrire à Me Defert que la Ville n'a pas l'intention de suivre le pourvoi déposé pour éviter la forclusion.

Le projet de rapport est retiré de l'ordre du jour.

I6 - Immeubles menaçant ruine. Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.

Avis favorable.

I7 - Accident Totain - Indemnité.

L'Administration Municipale avait, en raison des circonstances particulières de cet accident, admis le principe du paiement d'une indemnité complémentaire à Mme TOTALIN.

La Commission accepte les conclusions du rapport fixant à 175.000 Francs le montant de cette indemnité compte tenu de la revalorisation des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail.

I8 - Prêt à la construction Herreng-Oger - Mainlevée partielle d'inscription rue du Capitaine Ferber.

Une inscription hypothécaire au profit de la Ville a été prise pour sûreté du remboursement d'un prêt de 530.986 Francs consenti à M. et Mme HERRENG pour la construction de leur immeuble sur un terrain, rue du Capitaine Ferber.

Ceux-ci ayant vendu à l'E.D.F. une parcelle de 8m<sup>2</sup> II dm<sup>2</sup>, distraite de ce terrain pour l'installation d'un poste de distribution; cette société a demandé que la Ville donne mainlevée de l'inscription en tant qu'elle grève cette parcelle.

Etant donné qu'il y a utilité publique, la Ville ne saurait s'y opposer.

Avis favorable.

I9 - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 10.155.000 Fr

Avis favorable.

20 - Prêts à la construction - Assurance-vie - Modification pour certain bénéficiaire.

En raison de l'âge des bénéficiaires, il y a lieu de réduire le délai de remboursement et d'augmenter en conséquence les mensualités.

Avis favorable.

21 - Concession emphytéotique rue Saint-Sébastien, cour Hazard - Renouvellement de bail.

Sur ce terrain existent les constructions qui constituent l'Ecole Diderot.

Après discussion, en considération de l'affectation du terrain, le C.H.R. qui manifestait l'intention de majorer la redevance emphytéotique dans de fortes proportions, a consenti, à limiter le taux à 12 hl de blé, ce qui correspond à une redevance de 30.600 Francs par an.

Avis favorable.

22 - Maintien d'une canalisation d'eau sur la passerelle des Bois Blancs.

Avis favorable.

23 - Canalisation d'eau potable à Saint-André, rue de Constantine.

Avis favorable.

...

24 - Foire de Pâques 1956 - Occupation de l'Esplanade.

La fixation de la redevance résulte d'une décision unilatérale de l'Administration des Domaines qui en établit le montant en fonction des recettes qui ressortent du compte d'exploitation de l'année précédente.

Il conviendrait de connaître le principe ou le texte sur lequel s'appuie cette administration pour la détermination de la redevance d'occupation.

Des précisions seront demandées aux Domaines.

25 - Gymnase Sébastopol - Majoration de loyer.

Il est ici fait observer que la Ville qui a concédé la jouissance de cet immeuble à la Fédération des Amicales Laïques, en dispose néanmoins lorsqu'elle le désire pour des concours, distribution de prix ou fêtes scolaires.

Avis favorable.

26 - Location de terrain à l'E.D.F.

Avis favorable.

27 - Abattoirs - Location de locaux.

Avis favorable.

28 - Location des cases du frigorifique - Majoration des redevances.

M. COQUART rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal à propos de la modification du taux des locations de divers locaux aux Abattoirs, il a été décidé d'envisager la majoration des redevances réclamées pour l'occupation des cases du frigorifique.

M. CAMELOT avait demandé que cette majoration fut modérée en raison de la vétusté des locaux.

Les taux proposés dans le rapport soumis à la Commission paraissant raisonnables, celle-ci émet un avis favorable.

29 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation.

Avis favorable.

30 - Exploitation de location de sulkys.

M. THIRY, concessionnaire de l'exploitation a déclaré abandonner l'exploitation dans le square Henri Ghesquière et sollicité, en conséquence, une diminution de moitié de la redevance de 40.000 Francs versée annuellement.

La Commission propose de maintenir le taux de la redevance étant donné que ce taux n'a pas varié depuis 1953.

Etant donné que le montant de la recette ne variera pas, le Conseil Municipal ne devra pas être saisi de cette affaire.

31 - Exploitation de la Laiterie du Jardin de la Citadelle.

L'adjudication a eu lieu le 9 Avril 1956. M. MONPAYS qui a fait l'offre la plus avantageuse a été déclaré adjudicataire : la Ville encaissera, pour 1956, la somme de 201.110 Francs tandis que la redevance versée l'an dernier par Mme DUPONT n'était que de 75.000 Francs.

32 - Théâtres Municipaux - Concession du programme.

Le droit d'éditer et de mettre en vente le programme à l'intérieur des Théâtres Municipaux est concédé à M. MAHU depuis 1947, à la suite d'une adjudication publique à laquelle il était seul adjudicataire.

Depuis cette époque, le contrat passé avec M. MAHU est renouvelé chaque année et le concessionnaire consent à la Ville, au lieu du paiement d'une redevance, une ristourne sur le prix de vente de chaque programme.

...

La ristourne totale encaissée pour la dernière saison, a été de l'ordre de 207.000 Fr.

La question du renouvellement du contrat, se pose pour la saison théâtrale prochaine, trois solutions sont en présence :

1<sup>o</sup> accepter les conditions proposées par M. MAHU qui a été contacté par le Service du contentieux, conditions qui sont les suivantes :

à l'Opéra,

ristourne de 10 Fr au lieu de 7, Fr sur chaque programme dont le prix passerait de 40 à 60 Fr ;

au Théâtre Sébastopol,

ristourne de 5 Fr au lieu de 4 Fr sur chaque programme dont le prix passerait de 20 à 30 Fr.

2<sup>o</sup> reconduire le contrat de M. MAHU en imposant des conditions à déterminer.

3<sup>o</sup> procéder à une adjudication.

Après échange de vues, la Commission décide de procéder à une adjudication-concours étant donné qu'il y aura lieu de tenir compte non seulement de l'importance des ristournes offertes par les concurrents mais aussi de la qualité artistique des maquettes présentées.

En conséquence, le dossier ne sera pas inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

33 - Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Recette Municipale - Indemnité d'occupation.

Les chiffres proposés par la Trésorerie Générale correspondant sensiblement à la valeur locative telle que nos services l'ont déterminée, la Commission émet un avis favorable à leur acceptation.

34 - Agents Municipaux logés - Fixation des redevances.

35 - Agents Municipaux logés pour utilité de service - Fixation des redevances.

Les rapports soumis à la Commission se réfèrent à la Délibération, prise par le Conseil Municipal le 13 janvier 1956.

La valeur locative des logements a été établie par des métreurs étrangers aux services municipaux suivant la méthode dite de la surface corrigée.

Avis favorable.

36 - Etablissement de décomptes de prix de loyer - Honoraires des métreurs.

Avis favorable.

37 - Leg Crépin - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue propriétaire

Ces opérations résultent du regroupement d'actions par les diverses sociétés intéressées.

Avis favorable.

38 - Accidents d'automobiles - Admission en recette.

Avis favorable.

39 - Incidents du 1er Mai 1955 - règlement d'indemnités.

Avis favorable.

40 - Accidents matériels - Admission en recette.

Avis favorable.

41 - Institution Stappaert - Annexe de l'école Jussieu - règlement des frais d'électricité.

Avis favorable.

42 - Dons d'animaux pour le parc zoologique - Prise en charge en 1955.

Avis favorable.

43 - Lycée Fénelon - Internat - Fournitures diverses - Marchés.

Avis favorable.

44 - Accident Gheeraert - Règlement.

La Ville n'est pas tenue de payer l'amende qui est pénale mais il y a lieu de noter qu'il existe un précédent: La Ville a pris en charge l'amende infligée à M. Dondeyne à la suite d'un accident.

M. Grangeon signale que M. Gheeraert n'a jamais eu d'accident qu'il a, par ailleurs, déjà été pénalisé en quelque sorte, par le refus de bonifications dans son avancement de classe.

La Commission est unanime pour faire supporter l'amende par la Ville en soulignant toutefois qu'il s'agit d'une mesure de bienveillance, tenant compte de la façon de servir de cet agent.

45 - C.H.R. - Aliénation à Orchies Chemin départemental de Lille à Valenciennes.

Avis favorable.

Questions diverses

Demande de réduction ou d'exonération de patente pour transfert ou création d'établissements industriels.

M. Coquart donne connaissance d'une requête présentée par M. Bertrand-Motte, Vice-Président du Comité d'Etudes Régionales Economiques et Sociales, tendant à obtenir, pour la Société Alsacienne de constructions mécaniques qui se propose d'installer à Lille une usine produisant du matériel électronique, l'exonération au moins partielle de la patente.

Il convient, en l'occurrence, de définir la politique de la Ville en face de l'aménagement régional.

Pour discuter en toute connaissance de cause, il serait utile d'obtenir tous les éléments d'information sur le plan local.

M. Coquart estime que cette affaire est plutôt du ressort de l'Administration Municipale que de la Commission du Contentieux.

Il en saisira, en conséquence, l'Administration

Assurance vol.

M. Coquart rappelle la question posée par M. le Receveur Municipal tendant à faire contracter par la Ville une police d'assurances contre le vol de l'encaisse du Receveur pour se garantir de la perte subie dans le cas où le comptable ne serait pas susceptible de la supporter intégralement.

La Commission estime que dans la mesure où la Recette Municipale n'est plus un service communal, la responsabilité de la Ville n'est pas engagée, et qu'en conséquence, il n'entre pas juridiquement dans les obligations de la Ville de contracter une assurance.

Désignation des avocats chargés de la défense des intérêts de la Ville.

Me ROMBAUT demande quels sont les avocats habituellement désignés pour défendre les intérêts de la Ville et comment se fait cette désignation.

M. Coquart répond que cette désignation relève des prérogatives du Maire et est, par conséquent, actuellement effectuée par l'Adjoint délégué au Contentieux.

Aucune observation n'étant présentée sur le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 1956, ce procès-verbal est adopté.

---

La séance est levée à 21h. 15.

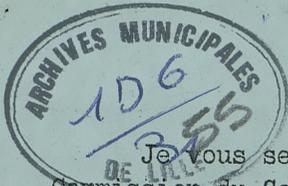
Le Président,  
Signé : COQUART

La Secrétaire,  
Signé : GAREMIN

MAIRIE DE LILLE

Service du Contentieux

Pour information.



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 2 juillet 1956 à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2<sup>e</sup> étage.

ORDRE DU JOUR

- I - C.H.R. - Aliénation 70 à 74, rue Manuel.
- 2 - " - " 36, rue de la Digue.
- 3 - " - " 29 bis et 29 ter, rue Ernest Deconynck
- 4 - " - " à Lille et à Mons-en-Baroeul
- 5 - " - " à Wattignies rue Clémenceau
- 6 - B.A.S. - Donation Vve Calimé
- 7 - " et C.H.R. - Aliénation 57 - 59 rue Solférino
- 8 - " - Aliénation 81, rue Esquermoise
- 9 - " - Aliénation 38, rue du Marché
- 10 - Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Lille rue de la porte d'Ypres - Prolongation du délai imparti pour la construction de l'immeuble imposé.
- II - Aliénation de terrain à l'angle des rues de Pologne et de Madagascar - Prolongation du délai de construction.
- 12 - Aliénation d'un terrain sis à Lille rue Armand Carrel - Mainlevée de l'inscription d'office.
- 13 - Mainlevée de l'inscription d'office contre M. et Mme Dubois-Vermaele.
- 14 - Aliénation du terrain à l'angle des rues Gustave Delory et Paul Duez - Renonciation à la clause résolutoire.
- 15 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - homologation.
- 16 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation.
- 17 - Immeuble 22, rue des Tanneurs - Indemnité d'occupation - Admission en recette.
- 18 - Immeuble 69 rue Saint-Sauveur - Indemnité d'occupation - Admission en recette.
- 19 - Foire de Pâques 1956 - Occupation de l'Esplanade.
- 20 - Accidents du travail - Admission en recette.
- 21 - Accidents matériels - Admission en recette.
- 22 - Accidents d'automobiles - Admission en recette.
- 23 - Incendie 8, rue du Curé Saint-Sauveur - Admission en recette.

.../...

- 24 - Incidents du 1er Mai 1955 - Réglements d'indemnités.
  - 25 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU.
  - 26 - Instance contre M. DUMONT - Honoraires de Me Payen - Règlement.
  - 27 - Donation Georges Lefebvre - Acceptation.
  - 28 - Palais des Beaux-Arts et Ecole des Beaux-Arts - Acceptation de dons.
  - 29 - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.950.000 Fr.
  - 30 - Prêts aux agents Municipaux allocataires.  
Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.500.000 Fr.
  - 31 - Prêt à la construction en faveur de M. Fernand Montaigne.
  - 32 - Prêt à la construction en faveur de M. Waleckx
  - 33 - Prêt à la construction en faveur de M. Yves Detrez.
  - 34 - Prêt à la construction en faveur de M. et Mme Olivier Dalle - Mainlevée de l'inscription hypothécaire.
  - 35 - Prêt - Réparations en faveur de Mme Vve Dupire - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
  - 36 - Exploitation du Chalet de nécessité - Place du Général de Gaulle - Adjudication.
  - 37 - Théâtres Municipaux - Concession du programme - Adjudication concours - cahier des charges.
  - 38 - Théâtres Municipaux - Rideaux réclames - Adjudication concours - cahier des charges.
  - 39 - Marché Gentil Muiron - Désaffectation.
  - 40 - Assurance automobile - Augmentation de la prime.
  - 41 - Fêtes de la Pentecôte 1956 - Cortège des "Géants" - Assurance - Règlement de prime.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 27 juin 1956

le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux

A. COQUART.



COMMISSION du CONTENTIEUX

Réunion du 2 Juillet 1956

Procès-verbal



La Commission du Contentieux s'est réunie le 2 Juillet 1956 à 18 heures, sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etait présent : M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire

Excusés : M.M. RAMBAUT, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal.

Absents : M.M. WALKER, Adjoint au Maire  
MOITHY, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Mme PLOUY, Chef de Bureau  
Mme VANHASBROUCK, sténo-dactylographe.

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

I - C.H.R. - Aliénation 70 à 74, rue Manuel

Etant entendu que l'acquéreur devra céder gratuitement à la Ville la partie à incorporer à la Voie Publique, la Commission émet un avis favorable.

2 - C.H.R. - Aliénation 36, rue de la Digue,

3 - C.H.R. - Aliénation 29 bis et 29 ter, rue Ernest Deconynck

4 - C.H.R. - Aliénation à Lille et à Mons-en-Baroeul

Avis favorable

5 - C.H.R. - Aliénation à Wattignies rue Clémenceau

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 1er Septembre 1955, l'aliénation se fera par adjudication publique, la mise à prix dépassant 4.000.000 de frs.

Avis favorable.

6 - B.A.S. - Donation Veuve CALIME

Bien que la donation soit susceptible de ne plus répondre aux conditions économiques dans quelques années, la Commission émet un avis favorable.

7 - B.A.S. et C.H.R. - Aliénation 57-59, rue Solférino

L'Association Diocésaine, acquéreur, devant faire son affaire personnelle de la convention intervenue le 20 Mars 1956 entre la Ville et ces établissements, la dite convention sera jointe au dossier.

Avis favorable.

8 - B.A.S. - Aliénation 81, rue Esquermoise

9 - B.A.S. - Aliénation 38, rue du Marché

10 - Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Lille rue de la Porte d'Ypres.

Prolongation du délai imparti pour la construction de l'immeuble imposé.

11 - Aliénation de terrain à l'angle des rues de Pologne et de Madagascar - Prolongation du délai de construction.

12 - Aliénation d'un terrain sis à Lille, rue Armand Carrel - Mainlevée de l'inscription d'office.

13 - Mainlevée de l'inscription d'office contre M. et Mme DUBOIS-VERMAELE.

Avis favorable.

14 - Aliénation du terrain à l'angle des rues Gustave Delory et Paul Duez - Renonciation à la clause résolutoire.

Le texte du rapport devra être écourté.

15 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation

16 - Occupation temporaire de terrains communaux - Homologation

Avis favorable

17 - Immeuble 22, rue des Tanneurs - Indemnité d'occupation - Admission en recette

Il sera demandé au service de l'Urbanisme les mesures prévues pour obtenir à bref délai l'évacuation totale de l'immeuble et s'il y aura lieu d'user à cet effet de toutes voies de droit.

18 - Immeuble 69, rue Saint-Sauveur - Indemnité d'occupation - Admission en recette

Comme dans le cas précédent, il convient de faire préciser par l'Urbanisme la décision qui sera prise concernant cet immeuble.

A noter que cet immeuble situé à l'angle des rues St-Sauveur et du Curé St Sauveur est compris dans un flot d'immeubles vétustes que l'Administration s'attache à acquérir aux fins de démolition pour permettre un dégagement intéressant vers l'Eglise St-Sauveur.

Avis favorable.

19 - Foire de Pâques 1956 - Occupation de l'Esplanade.

20 - Accidents du travail - Admission en recette

21 - Accidents matériel - Admission en recette.

22 - Accidents d'automobiles - Admission en recette.

Avis favorable.

23 - Incendie 8, rue du Curé Saint-Sauveur - Admission en recette

A l'occasion de ce sinistre l'attention de la Commission a été attirée sur le fait que les Compagnies garantissant la propriété de la Ville de Lille contre l'incendie ont exercé un recours contre le locataire qui en fait ne touchera aucune indemnité.

L'immeuble en question, comme tous ceux qui deviennent propriété de la Ville, a été intégré, par mesure d'économie, dans la police générale garantissant contre l'incendie les bâtiments communaux, laquelle comporte un recours contre les locataires non fonctionnaires.

Sur la proposition de son Président, la Commission décide qu'une étude devra être faite en vue d'obtenir l'exonération de ce recours pour ces locataires qui pour la plupart sont des malheureux.

24 - Incidents du 1er Mai 1955 - Régléments d'indemnités

Avis favorable

25 Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU

M. CORBEAU sera interrogé à l'effet de connaître sur quel barème ou référence ses honoraires sont calculés.

Avis favorable.

26 - Instance contre M. DUMONT - Honoraires de Me Payen - Règlement

Avis favorable

27 - Donation Georges Lefebvre - Acceptation

Avis favorable.

28 - Palais des Beaux-Arts et Ecole des Beaux-Arts - Acceptation de dons.

Avis favorable.

- 29 - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.950.000 Frs
- 30 - Prêts aux agents Municipaux allocataires.  
Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.500.000 frs
- 31 - Prêt à la construction en faveur de M. Fernand Montaigne
- 32 - Prêt à la construction en faveur de M. Waleckx
- 33 - Prêt à la construction en faveur de M. Yves DETREZ.

Ces rapports tendent à obtenir du Conseil Municipal l'autorisation de passer les contrats nécessaires à la suite de décisions prises par la Commission de l'Habitation.

Avis favorable.

- 34 - Prêt à la construction en faveur de M. et Mme Olivier Dalle - Mainlevée de l'inscription hypothécaire.
- 35 - Prêt - Réparations en faveur de Mme Vve Dupire - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Les intéressés ayant effectué le remboursement des sommes prêtées, rien ne s'oppose à la radiation de l'inscription hypothécaire prise en garantie de ce remboursement.

Avis favorable.

- 36 - Exploitation du Châlet de nécessité - Place du Général de Gaulle - Adjudication

Suivant la pratique admise pour la concession des vestiaires des théâtres, la Commission s'oriente vers la mise en adjudication.

Le droit d'usage des w.c. sera fixé à 10 frs et l'exploitation sera consentie pour une durée de trois ans.

Avis favorable.

- 37 - Théâtres Municipaux - Concession du programme - Adjudication concours - cahier des charges.

Il est ici rappelé que, lors de sa précédente réunion, la Commission du Contentieux s'est prononcée en faveur de l'adjudication.

M. MAHU qui sollicitait le renouvellement de son contrat avait offert de verser à la Ville une ristourne de 10 frs au lieu de 7 frs sur chaque programme dont le prix passerait de 40 à 60 frs à l'Opéra et 5 frs au lieu de 4 frs sur chaque programme dont le prix passerait de 20 à 30 frs au Théâtre Sébastopol.

Etant donné la majoration proposée pour le prix des programmes, celle-ci risquerait de constituer un privilège si satisfaction était accordée à M. MAHU.

La Commission adopte le cahier des charges suivant lequel le prix de vente des programmes indiqué par le soumissionnaire ne pourra être supérieur à 60 frs à l'Opéra ni à 30 frs au Théâtre Sébastopol.

- 38 - Théâtres Municipaux - Rideaux réclames - Adjudication concours - cahier des charges.

La Commission donne son accord sur les conditions du cahier des charges qui lui est présenté et décide toutefois de ramener à 2 ans la durée de la concession mise en adjudication.

- 39 - Marché Gentil-Muiron - Désaffectation.

Afin de hâter la réalisation du projet de construction d'une nouvelle "Maison des Etudiants", il sera adressé, dès maintenant, aux derniers occupants du marché Gentil Muiron, une lettre de résiliation de leur droit d'occupation étant entendu que l'on insistera sur le caractère précaire et révocable de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Avis favorable.

- 40 - Assurance automobile - Augmentation de la prime.

41 - Fêtes de la Pentecôte 1956 - Cortège des "Géants" - Assurance - Règlement de prime

42 - Honoraires de M. DESMALADES - Métreur - Règlement.

Avis favorable.

Questions diverses :

Garage Béranger

La Cie des Compteurs et matériel d'usine à gaz avait formulé une demande en révision du loyer pour la dernière période triennale restant à courir du 1er Juin 1953 sur le bail consenti à la Ville pour les bâtiments situés à Lille 75, rue d'Isly et rue Béranger.

Aucun accord n'avait pu intervenir jusqu'à présent.

La dite Cie manifestant son intention d'en terminer, nous confirme ses précédentes propositions, soit 734.933 frs par an pour la dernière période triennale.

Par ailleurs, elle nous laissait le choix entre :

- l'évacuation des locaux,
- l'acquisition de son immeuble à un prix de l'ordre de 32.000.000 de frs
- ou le renouvellement du bail moyennant un loyer annuel porté à 2.000.000 de frs

La Commission du Plan, lors de sa réunion du 26 Juin dernier, a décidé le principe de l'acquisition et il est permis de penser que les pourparlers pourront aboutir.

Dans ces conditions, la Commission du Contentieux décide de s'en tenir au chiffre proposé par l'expert lors des premiers pourparlers en révision de loyer, soit 640.000 frs par an pour la dernière période triennale du bail.

Elle se déclare favorable au maintien à titre verbal de la location, aux mêmes conditions, jusqu'à la réalisation de l'opération immobilière.

Une lettre en ce sens sera adressée au Directeur de la Cie des Compteurs avant le 29 Juillet 1956, délai imparti par la loi pour répondre à une signification de congé, la Ville ne pouvant, aux termes du bail, invoquer la tacite reconduction.

La Séance est levée à 20 h. 35.

Le Président

La Secrétaire,

A. COQUART

FICUY



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 8 Octobre 1956 à 18 heures, Bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE DU JOUR

- I<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation de valeurs mobilières
- 2<sup>o</sup> - " Aliénation rue de Ratisbonne n<sup>os</sup> 66 à 72 et rue Ste Barbe N<sup>os</sup> 6 à 12
- 3<sup>o</sup> - " Aliénation 137, rue Gustave Delory
- 4<sup>o</sup> - " Aliénation à Fâches Thumesnil, route Nationale 25
- 5<sup>o</sup> - " Aliénation à Capelle-en-Pévèle R.N. 353
- 6<sup>o</sup> - " Aliénation à Marcq-en-Baroeul rue de Rouges-Barres et Chemin du Veau Gros.
- 7<sup>o</sup> - " Aliénation à Marcq-en-Baroeul Boulevard Clémenceau
- 8<sup>o</sup> - " Aliénation d'un terrain à Auchy-les-Orchies
- 9<sup>o</sup> - " Mainlevée d'hypothèque à Fâches Thumesnil
- 10<sup>o</sup> - Accidents du travail - Admission en recette
- 11<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 12<sup>o</sup> - Accidents matériels divers - Admission en recette
- 13<sup>o</sup> - Accident MONCHEAUX - Règlement des honoraires de Me LEVY.
- 14<sup>o</sup> - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation
- 15<sup>o</sup> - Occupation temporaire des terrains communaux - Homologation
- 16<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux
- 17<sup>o</sup> - Location rue des Augustins n<sup>o</sup> 21 - Immeuble dépendant du legs FIEUW-DURUT
- 18<sup>o</sup> - Foire d'automne 1956 - Occupation de l'Esplanade
- 19<sup>o</sup> - Enlèvement des viandes - Cadavres d'animaux et détritrus - Transformation de Société.
- 20<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre la Société Civile Immobilière "CARNOT JARDINS"
- 21<sup>o</sup> - Contravention zonière - Instance contre Mme RUND - HOURIEZ
- 22<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre GRANGER
- 23<sup>o</sup> - Legs Vve MARQUESTE aux Musées de Lille - Refus
- 24<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. COSYN - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
- 25<sup>o</sup> - Prêts à la construction - Assurance vie - Modification pour M. LAMBIN.
- 26<sup>o</sup> - Prêt complémentaire à la construction - M. GILLODTS - Délai de remboursement
- 27<sup>o</sup> - Prêts à la construction - Versement à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 5.500.000 frs.
- 28<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. Laurent DAVESNE
- 29<sup>o</sup> - Prêt en faveur de M. Auguste LENGAGNE - Agent Municipal allocataire
- 30<sup>o</sup> - Prêts réparations - Versement à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 88.000 frs.
- 31<sup>o</sup> - Prêts réparations - Versement à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 513.500 frs
- 32<sup>o</sup> - Prêt à long terme à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage).
- 33<sup>o</sup> - Prêt à long terme à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" - Rue du Chevalier Français (nouveau lotissement)
- 34<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 28 Septembre 1956

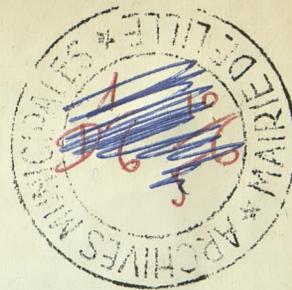
Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 8 octobre 1956

Procès-verbal



La Commission du Contentieux s'est réunie le 8 octobre 1956 à 18 heures, sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etait présent : M. COURMONT, Conseiller Municipal;

Excusé : M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie;

Absents : MM. LUSSIEZ, ROMBAUT, WALKER, Adjoints au Maire - MOITHY, Conseiller Municipal;

Assistaient également à la réunion : Melle GAREMIN, Directrice du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

I - C.H.R. Aliénation de valeurs mobilières

Avis favorable.

2 - C.H.R. Aliénation rue de Ratisbonne n° 66 à 72 et rue Ste Barbe, n° 6 à 12

Le locataire actuel du terrain mis en vente a érigé un garage en empiétant sur le terrain à incorporer à la Voie publique.

L'état de la clôture favorise le dépôt d'immondices.

Avis favorable à l'aliénation sous réserve que l'acquéreur s'engage à régulariser cette situation.

3 - C.H.R. Aliénation 137, rue Gustave Delory

4 - C.H.R. Aliénation à Fâches-Thumesnil, Route Nationale, 25

5 - C.H.R. Aliénation à Capelle-en-Pévèle R.N. 353

6 - C.H.R. Aliénation à Marcq-en-Baroeul, rue de Rouges-Barres et Chemin du Veau Gras.

7 - C.H.R. Aliénation à Marcq-en-Baroeul, Boulevard Clémenceau.

8 - C.H.R. Aliénation d'un terrain à Auchy-les-Orchies

9 - C.H.R. Mainlevée d'hypothèques à Fâches-Thumesnil.

10 - Accidents du travail - Admission en recette

11 - Accidents d'automobiles - Admission en recette

12 - Accidents matériels divers - Admission en recette

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

13 - Accident MONCHEAUX -- Règlement des honoraires de Me LEVY

La Commission approuve le rapport

14 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - homologation.

Le Contentieux a fixé le taux des redevances dues par chacun des bénéficiaires agréés par la Commission de l'urbanisme.

I5 - Occupation temporaire de terrains communaux - homologation.

Avis favorable.

I6 - Abattoirs - Location de locaux.

Le tarif des locations ayant été arrêté par une délibération antérieure du Conseil Municipal, la Commission émet un avis favorable.

I7 - Location rue des Augustins, 2I - Immeuble dépendant du legs FIEUW-DURUT.

Il s'agit d'une question de renouvellement de bail qui n'a pu être résolue qu'après de longs pourparlers en raison de la maladie, puis du décès du locataire.

Un accord a été obtenu après désistement de l'un des deux héritiers

Le service du Contentieux ayant proposé un loyer équitable qui tient compte des divers éléments d'appréciation, la Commission émet un avis favorable.

I8 - Foire d'automne 1956 - Occupation de l'Esplanade - L'Administration des Domaines a maintenu la redevance au taux des années précédentes.

Avis favorable.

I9 - Enlèvement des viandes. Cadavres d'animaux et détritux - Transformation de Société

Cette formalité est demandée par M. le Receveur Municipal en raison de la modification survenue dans la société.

Avis favorable.

20 - Autorisation d'ester contre la société civile Immobilière "Carnot Jardins"

L'action tend à obtenir la rescision de la vente et la reprise du terrain décidées par la Commission de l'Urbanisme.

Avis favorable.

A ce propos, est évoquée la question de l'immeuble inachevé depuis des années situé à l'angle de la rue des Arts et du Boulevard Carnot où le propriétaire retire plus de bénéfice de la publicité sur palissade que d'une location éventuelle de son immeuble.

Il est signalé que la Sté COGNET a été mise en demeure de se conformer aux règlements en matière d'affichage : toute la partie de palissade non réglementaire a été enlevée.

Par ailleurs, ladite société a vendu l'immeuble à une société civile Immobilière "Arts-Carnot", qui en poursuivra la construction, la Sté COGNET s'étant réservé les droits concernant la publicité jusqu'au 1er janvier 1957.

2I - Contravention zonière - Instance contre Mme RUND - HOURIEZ

22 - Autorisation d'ester contre GRANGER

23 - Legs Vve MARQUESTE aux Musées de Lille - Refus.

24 - Prêt à la construction en faveur de M. COSYN - Mainlevée d'inscription hypothécaire

Avis favorable.

25 - Prêt à la construction - Assurance vie - Modification pour M. LAMBIN.

Le délai de remboursement est réduit afin que le prêt soit remboursé en totalité avant l'âge de 65 ans.

Avis favorable.

26 - Prêt complémentaire à la construction - M. GILLODS - Délai de remboursement

27 - Prêts à la construction - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 5.500.000 Fr

28 - Prêt à la construction en faveur de M. Laurent DAVESNE

29 - Prêt en faveur de M. Auguste LENGAGNE - Agent Municipal allocataire.

30 - Prêts réparations - Versement à la Société " LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 88.000 frs.

Avis favorable.

31 - Prêt réparation - Versement à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 513.500 frs.

Il s'agit d'un prêt complémentaire accordé par la Ville à M. Henri VALLE parce que la subvention du Fonds National de l'Habitat dont il bénéficie est insuffisante pour l'exécution des travaux de réparations jugés indispensables dans l'immeuble sis à Lille 28, rue Mexico.

Il est observé qu'une lettre en date du 20 Janvier 1956, informant l'intéressé de l'octroi de cette subvention fait obligation à ce dernier de justifier l'exécution des travaux avant le 20 Juillet 1956.

La Commission émet un avis favorable au rapport présenté sous réserve de s'assurer si les renseignements contenus dans la délibération sont conformes aux faits.

(Après vérification, il apparaît que la justification d'exécution des travaux concernait uniquement ceux entrepris à l'aide de la subvention du Fonds National de l'Habitat.)

32 - Prêt à long terme à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage).

33 - Prêt à long terme à la Société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" Rue du Chevalier Français (nouveau lotissement).

Avis favorable.

34 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU.

Les honoraires étant calculés suivant l'importance des vacations, le taux réclamé est difficilement contrôlable.

Avis favorable.

35 - Prêt à la construction - Désistement de M. MORVAN.

Avis favorable.

36 - Instance contre Vve CREPIN - Honoraires de Me VANDEWALLE - Règlement.

Cette instance a déjà été évoquée devant la Commission du Contentieux lorsqu'il s'est agi de ne pas suivre le pourvoi en cassation

Avis favorable.

37 - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement.

Le rapport est réservé pour être complété.

38 - C.H.R. - Vente de valeurs mobilières

Avis favorable.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Location des Commissariats de Police.

Il est donné connaissance de la lettre du 27 Septembre 1956 par laquelle l'Administration déclare prendre acte de la notification de résiliation des baux en cours et de l'intention de la Ville de renouveler les locations sur de nouvelles bases et nous demande nos conditions.

La Commission agréé les propositions qui lui sont soumises et autorise le service du Contentieux à traiter sur ces bases.

##### Eviction 182 - 184 rue Gustave Delory.

Après avoir évoqué la genèse de l'affaire, la Commission autorise le Contentieux à entamer la discussion avec la Société de Prothèse Moderne, locataire, sur les bases proposées.

Séance levée à 20 h. 40

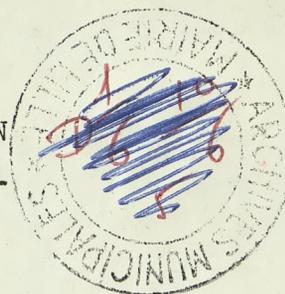
Le Président : A. COQUART

La Secrétaire : A. GAREMIN

MAIRIE de LILLE

Service du Contentieux

POUR INFORMATION



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 3 décembre 1956, à 18 heures, Bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE du JOUR

- 1° - C.H.R. Aliénation 9 place St Joseph
- 2° - C.H.R. Aliénation à Lambersart " La Roseraie "
- 3° - Contraventions zonières - Instances contre divers propriétaires
- 4° - Instance contre DELAPORTE - Honoraires de Me LEVY - Règlement
- 5° - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 6° - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
- 7° - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement
- 8° - Accidents corporels - Admission en recette
- 9° - Accidents matériels - Admission en recette
- 10° - Abattoirs - Location de locaux
- 11° - Abattoirs - Location des cases du frigorifique
- 12° - Location 206 rue de Paris - Renouvellement de bail
- 13° - Location 90 rue Saint-Sauveur - Majoration du loyer
- 14° - Occupation d'immeubles communaux - Homologation
- 15° - Occupation de terrains communaux - Homologation
- 16° - Occupation de terrain rue du Faubourg de Roubaix - Redevance
- 17° - Occupation de terrain boulevard de Metz - Redevance
- 18° - Urinoir Place Madeleine Caulier - Majoration de la redevance
- 19° - Occupation de terrain rue Boucher de Perthes - Redevance
- 20° - Terrain rue des Arts 7 - Autorisation de cession
- 21° - Autorisation d'ester contre GREMEAUX
- 22° - Prêt à la construction - Désistement de M. THIMEL
- 23° - Prêt à la construction - Désistement de M. VYNCK
- 24° - Prêt à la construction - Désistement de Mlle MAHIEU
- 25° - Legs Crépin - Actions du Crédit Foncier de France - Vente de droits de souscription
- 26° - Legs Crépin - Annulation d'un titre de recette contre les Hospices d'Haubourdin
- 27° - Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion-Télévision Française.

Questions diverses.

Hôtel de Ville le 27 NOVEMBRE 1956

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 3 décembre 1956

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 3 décembre 1956 à 18 heures sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ - ROMBAUT, Adjoint au Maire  
M. COURMONT, Conseiller Municipal

Excusé M. WALKER, Adjoint au Maire

Absent M. MOITHY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

- 1) - C.H.R. Aliénation 9 Place St Joseph
- 2) - C.H.R. Aliénation à Lambersart "La Roseraie"
- 3) - Contraventions zonières - Instance contre divers propriétaires
- 4) - Instance contre DELAPORTE - Honoraires de Me LEVY - Règlement.
- 5) - Immeuble menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 6) - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement.

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- 7) - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement

Etant donné que la situation des agents municipaux logés doit faire l'objet d'un nouvel examen, la formule adoptée pour exposer la nature du travail confié à M. CHEVALIER sera ainsi modifiée :

" M. Jean CHEVALIER, métreur-expert, demeurant 22, Place Alexandre Dumas à Lille, nous a fait parvenir sa note d'honoraires due pour calcul, suivant la méthode de la "surface corrigée, du loyer afférent aux logements occupés par divers fonctionnaires "municipaux logés".

Avis favorable.

- 8) - Accidents corporels - Admission en recette
- 9) - Accidents matériels - Admission en recette
- 10) - Abattoirs - Location de locaux
- II) - Abattoirs - Locations des cases du frigorifique.
- 12) - Location 206, rue de Paris - Renouvellement de bail.
- 13) - Location 90, rue Saint Sauveur - Majoration du loyer.

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- I4) - Occupation d'immeubles communaux - Homologation

Il s'agit, pour la plupart, d'immeubles vétustes dans lesquels il n'a pas été jugé utile de faire établir le décompte des surfaces corrigées. Chaque location constitue un cas d'espèce qui a été examiné en toute équité.

En outre, les honoraires du métreur seraient hors de proportion avec le montant des loyers.

Avis favorable.

- I5) - Occupation de terrains communaux - Homologation

Le rapport sera complété, à titre indicatif, par le prix du quintal de blé fixé à 3.450 Fr pour l'année 1956.

Avis favorable.

16) - Occupation de terrain rue du Faubourg de Roubaix - Redevance

Avis favorable

17) - Occupation de terrain Boulevard de Metz - Redevance

Avis favorable.

18) - Urinoir Place Madeleine Caulier - Majoration de la redevance

Avis favorable.

19) - Occupation de terrain rue Boucher de Perthes - Redevance

Avis favorable.

20) - Terrain rue des Arts 7 - Autorisation de cession

Les Consorts DESMAZIERES ont acquis de la Ville une parcelle de terrain de 220m<sup>2</sup> située à Lille, 7, rue des Arts en échange d'une parcelle de terrain rue de la Madeleine qui a été incorporée à la voie publique.

Aux termes de l'acte intervenu en 1951, les Consorts DESMAZIERES se sont engagés à reconstruire le mur de clôture de leur propriété au nouvel alignement rue de la Madeleine et, par ailleurs à construire, rue des Arts, dans un délai de 18 mois, un immeuble comportant, en hauteur, le maximum prévu par le Code des Arrêtés municipaux, les étages étant uniquement réservés à des locaux d'habitation.

Le mur a été reconstruit rue de la Madeleine conformément aux engagements pris mais le terrain rue des Arts est demeuré en l'état.

Les intéressés ont sollicité l'autorisation de revendre ce terrain arguant de ce qu'ils ne disposent pas des fonds nécessaires pour construire.

La Commission de l'Urbanisme a émis un avis favorable à cette cession sous réserve que les obligations imposées aux Consorts DESMAZIERES soient incluses dans le contrat de vente.

Tout en partageant cet avis, la Commission du Contentieux estime qu'il convient de stipuler que la revente devra intervenir dans le délai d'un an, faute de quoi l'opération d'échange sera remise en cause.

Le rapport sera complété en conséquence pour être soumis au Conseil Municipal.

21) - Autorisation d'ester contre GREMEAUX

M. GREMEAUX s'est toujours maintenu dans le rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Gustave Delory n° 3, malgré le congé qui lui a été signifié et l'état de délabrement de ce bâtiment dangereux pour la sécurité publique ainsi qu'il a été constaté par M. CORBEAU, Architecte-expert.

Il convient de mettre un terme à cette situation qui dure depuis 1938.

Avis favorable.

22) - Prêt à la construction - Désistement de M. THIMEL

Avis favorable.

23) - Prêt à la construction - Désistement de M. VYNCK

Avis favorable.

24) - Prêt à la construction - Désistement de Mlle MAHIEU

Avis favorable.

25) - Legs CREPIN - Actions du Crédit Foncier de France - Vente de droits de souscription

Etant donné que la Ville ne dispose pas, au titre de la donation, des fonds nécessaires à la souscription d'actions nouvelles, la Commission émet un avis favorable à la vente de droits de souscription et à son emploi en rente sur l'Etat 5% perpétuelle.

Il sera précisé dans le rapport que la Ville ne dispose pas de fonds "au titre de la donation".

26) - Legs CREPIN - Annulation d'un titre de recette contre les Hospices d'Haubourdin

Ce projet de délibération a été établi à la demande de M. le Receveur Municipal.

Etant donné que ce projet reprend toute la genèse du legs CREPIN, ces deux derniers rapports seront inversés dans l'ordre du jour du Conseil Municipal.

27) - Logation 16, rue Desrousseaux - Renouvellement de bail.

L'immeuble a été acquis du Bureau d'Aide Sociale. Il serait opportun de revoir l'acte de vente afin de relater succinctement les conditions qui ont présidé à l'acquisition par la Ville.

Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion Télévision Française

Lecture est donnée des observations présentées par l'Administration Centrale de Radiodiffusion Télévision Française sur le projet de bail que nous lui avons soumis ainsi que de la lettre en réponse adressée au Directeur de cette Administration le 9 novembre 1956.

La Commission est d'accord sur les propositions du service : la Ville, en acceptant quelques modifications de détail, maintient ses prétentions quant à la durée du bail et au prix du loyer déterminé suivant la méthode de la surface corrigée, conformément à la pratique admise par l'Administration des Domaines pour l'occupation d'immeubles communaux par des Services d'Etat.

Le Service du Contentieux prendra contact avec la Direction de la Radiodiffusion Télévision Française afin que le Conseil Municipal puisse être saisi de cette affaire lors de sa prochaine réunion et que cette occupation soit enfin régularisée.

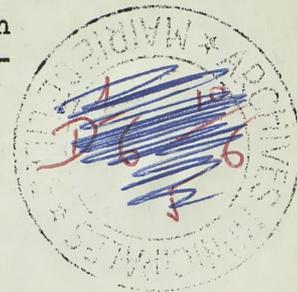
Séance levée à 20 Heures.

Le Président

A. COQUART

Le Chef du Contentieux

A. GAREMIN



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 18 février 1957 à 18 heures, Bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE du JOUR

- I - Centre Hospitalier Régional - Arrentement 42 rue Fontenoy
- 2 - " " " - Arrentement 13 rue du Soleil Levant
- 3 - " " " - Aliénation 9 rue d'Esquermes
- 4 - " " " - Aliénation 13 rue Ernest Deconynck
- 5 - " " " - Echange de terrains à Ronchin et à Loos
- 6 - Bureau d'Aide Sociale - Autorisation d'ester contre E.D.F.
- 7 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 8 - Honoraires de M. CHEVALIER, Métreur - Règlement
- 9 - Honoraires de M. DESMALADES, Métreur - Règlement
- 10 - Incidents du 1er mai 1955 - Règlement d'indemnité.
- II - Sinistre Eglise Saint André - Nuit du 28 au 29 mai 1956 - Admission en recette.
- 12 - Sinistre Ecole Jean Bart - Orage du 9 juillet 1956 - Admission en recette
- 13 - Accidents matériels - Admission en recette
- 14 - Accident d'automobile - Admission en recette
- 15 - Dégâts à l'ambulance n° 33 AC 59 - Admission en recette
- 16 - Concession des terrains militaires extérieurs de la Citadelle - Majoration de la redevance.
- 17 - Gymnase Place Sébastopol - Renouvellement du bail
- 18 - Presbytère 15 rue Jeanne d'Arc - Renouvellement du bail
- 19 - 36 à 44 rue du Croquet - Location DE KANTE
- 20 - 36 à 44 rue du Croquet - Location à Mme CLAES-RONSSE
- 21 - Occupation d'immeuble 182-184 rue Gustave Delory - Indemnité d'occupation.
- 22 - Indemnité d'occupation CHAVAL - Sapeur-Pompier retraité
- 23 - Abattoirs - Location de locaux
- 24 - Occupation d'immeubles communaux - Homologation
- 25 - Ancienne Recette Municipale - Location
- 26 - Occupation par l'E.L.R.T. d'un terrain Porte de Roubaix - Résiliation
- 27 - Terrain rues du Faubourg des Postes et Jules Breton prolongée - Occupation FRANCOIS.
- 28 - Terrain angle des rues Benvignat et Ste Marie prolongée - Résiliation de la vente.
- 29 - Terrain avenue Louise Michel - Résiliation de la vente
- 30 - Vente par adjudication publique d'un terrain avenue Louise Michel - Règlement du prix.
- 31 - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. SERLET.
- 32 - Autorisation d'ester contre RENAUX
- 33 - Autorisation d'ester contre S.N.C.F.
- 34 - Contraventions zonières - Instances contre BONDU et Mme KUSNIERZ.
- 35 - Acceptation de dons au Palais des Beaux-Arts
- 36 - Théâtres Municipaux - Rideaux-réclames - Adjudication
- 37 - Prêt-réparations en faveur de M. CABOCHE - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

...

- 38)- Prêt à la construction en faveur de M. CORBEEL - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
  - 39)- Prêt à la construction en faveur de Mmes TANGHE et TIETARD.
  - 40)- Prêt à la construction en faveur de Mlle Andrée FAVIER.
  - 41)- Prêt à la construction en faveur de Mme HURET.
  - 42)- Prêt à la construction en faveur de M. Charles BORGHESI
  - 43)- Prêt à la construction en faveur de M. Pierre BARBE
  - 44)- Prêt à la construction - Désistement de M. Francis HUMAN
  - 45)- Prêt à la construction - Désistement de M.M. DUTHOIT - MINON - ILICZ.
  - 46)- Prêts à la construction - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 1.935.000 frs.
  - 47)- Prêts à la construction - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 55 millions
  - 48)- Prêt-réparations - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 47.000 frs.
  - 49)- Prêts à la construction en faveur de M.M. MONCHEAUX - HANOT et LACHARRIERE, Agents Municipaux allocataires.
  - 50)- Prêt à long terme à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" - Rue du Chevalier Français - Nouveau lotissement - 2ème tranche.
  - 51)- Prêt à long terme à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" - Groupe "Gassendi"
  - 52)- Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion Télévision Française.
  - 53)- Exploitation de la Laiterie du Jardin de la Citadelle
  - 54)- Legs CREPIN - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue propriétaire.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 8 Février 1957

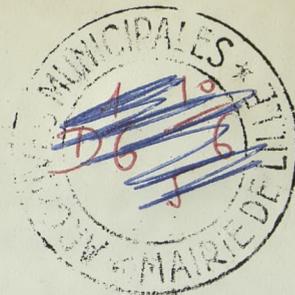
Le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 18 Février 1957

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 18 Février 1957 à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etait présent : Me ROMBAUT, Adjoint au Maire

Excusés : MM. LUSSIEZ, WALKER, Adjoint au Maire

Absents : MM. COURMONT, MOITHY, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie

Melle GAREMIN, Directrice du Contentieux

Mme PLOUY, Chef de Bureau



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

- I - Centre Hospitalier Régional - Arrentement 42 rue Fontenoy
- 2 - " " " - Arrentement 13 rue du Soleil Levant
- 3 - " " " - Aliénation 9 rue d'Esquermes
- 4 - " " " - Aliénation 13 rue Ernest Deconynck
- 5 - " " " - Echange de terrains à Ronchin et à Loos
- 6 - Bureau d'Aide Sociale - Autorisation d'ester contre E.D.F.

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- 7 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.

Avis favorable.

Il conviendra toutefois de rechercher comment s'est faite la désignation de M. CORBEAU pour les expertises d'immeubles menaçant ruine et d'envisager pour l'avenir une répartition des travaux entre plusieurs experts.

A cet effet, M. le Secrétaire Général demandera la liste des Architectes-experts près les tribunaux.

- 8 - Honoraires de M. CHEVALIER - métreur - Règlement.

Ces honoraires seront, par la suite, récupérés sur les occupants, bénéficiaires de réquisition d'immeuble.

Avis favorable.

- 9 - Honoraires de M. DESMALADES - Métreur - Règlement
- 10- Incidents du 1er Mai 1955 - Règlement d'indemnité
- 11- Sinistre Eglise St André - Nuit du 28 au 29 Mai 1956 - Admission en recette
- 12- Sinistre école Jean Bart - Orage du 9 Juillet 1956 - Admission en recette
- 13 - Accidents matériels - Admission en recette
- 14- Accident d'automobile - Admission en recette
- 15- Dégâts à l'ambulance n° 33 AC 59 - Admission en recette

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- 16- Concession des terrains militaires extérieurs de la Citadelle.  
Majoration de la redevance.

Une vérification sera faite à l'effet de connaître quelle est actuellement la consistance exacte des terrains dont la concession temporaire remonte à 1912.

Avis favorable.

..../

17 - Gymnase Sébastopol - Renouvellement du bail.

Avis favorable.

18 - Presbytère 15 rue Jeanne d'Arc - Renouvellement du bail.

L'Administration Municipale ayant admis le régime du forfait pour les presbytères, la Commission émet un avis favorable bien que le décompte de la surface corrigée aboutisse à une valeur locative supérieure.

19 - 36 à 44 rue du Croquet - Location DE KANTE

Avis favorable.

20 - 36 à 44 rue du Croquet - Location à Mme CLAES-RONSSE

Avis favorable.

21 - Occupation d'immeuble 182-184 rue Gustave Delory - Indemnité d'occupation.

Avis favorable.

22 - Indemnité d'occupation CHAVAL - Sapeur pompier retraité.

Avis favorable.

23 - Abattoirs - Location de locaux.

Avis favorable.

24 - Occupation d'immeubles communaux - Homologation.

Il sera annexé au dossier un tableau récapitulatif indiquant pour chacune des occupations le mode de détermination de la redevance : surface corrigée ou forfait.

Avis favorable.

25 - Ancienne Recette Municipale - Location

Avis favorable.

26 - Occupation par l'E.L.R.T. d'un terrain Porte de Roubaix - Résiliation.

Avis favorable.

27 - Terrain rues du Faubourg des Postes et Jules Breton prolongée. Occupation FRANCOIS

Le texte de la délibération sera remanié et fera apparaître pour les années écoulées, le chiffre de la redevance calculée suivant le cours du blé.

Avis favorable.

28 - Terrain angle des rues Benignat et Ste Marie prolongée.

Résiliation de la vente.

La Commission regrette que la question de rétrocession n'ait pas été soulevée plus tôt et qu'un long silence se soit écoulé pendant tout le temps où la Société n'a pas rempli ses engagements. Elle souhaite pour l'avenir qu'en pareil cas l'acquéreur qui n'aura pas rempli son engagement soit mis plus tôt en demeure d'avoir à restituer le terrain.

Avis favorable.

29 - Terrain Avenue Louise Michel - Résiliation de la vente.

Avis favorable.

30 - Vente par adjudication publique d'un terrain Avenue Louise Michel - Règlement du prix.

Il s'agit d'une simple formalité de donner la quittance exigée par les règles de la comptabilité publique.

Avis favorable.

- 31 - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. SERLET.
- 32 - Autorisation d'ester contre RENAUX.
- 33 - Autorisation d'ester contre S.N.C.F.
- 34 - Contraventions zonnières - Instance contre BONDU et Mme KUSNIERZ.
- 35 - Acceptation de dons au Palais des Beaux-Arts.

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- 36 - Théâtres Municipaux - Rideaux-réclames - Adjudication.

Le Président annonce son intention de procéder à l'adjudication-concours vers fin Avril pour permettre au concessionnaire de disposer du temps matériel nécessaire pour procéder à ses travaux avant l'ouverture de la saison théâtrale.

Avis favorable.

- 37 - Prêt-réparations en faveur de M. CABOCHE - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Avis favorable.

- 38 - Prêt à la construction en faveur de M. CORBEEL - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Avis favorable.

- 39 - Prêt à la construction en faveur de Mmes TANGHE et TIETARD.

La Commission regrette que les dossiers médicaux ne puissent être établis avant l'attribution des prêts afin d'éviter le transfert au nom des femmes dont le mari ne peut être couvert par l'assurance en raison de son état de santé.

Avis favorable.

- 40 - Prêt à la construction en faveur de Mlle Andrée FAVIER.

Avis favorable.

- 41 - Prêt à la construction en faveur de Mme HURET.

Avis favorable.

- 42 - Prêt à la construction en faveur de M. Charles BORGHESI.

Le Président observe que, dans le cas de transfert, il ne semble pas qu'un contrôle municipal puisse être exercé.

Avis favorable.

- 43 - Prêt à la construction en faveur de M. BARBE.

Avis favorable.

- 44 - Prêt à la construction - Désistement de M. Francis HUMAN

- 45 - Prêts à la construction - Désistement de MM. DUTHOIT, MINON, ILICZ

Le Président estime qu'il est fâcheux qu'il soit demandé au Conseil Municipal de prendre 2 délibérations : une pour le désistement et une deuxième pour le remplacement du bénéficiaire.

Il conviendrait à l'avenir de ne faire qu'une délibération.

Avis favorable.

- 46 - Prêts à la construction - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 1.935.000 frs.
- 47 - Prêts à la construction - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 55 millions.
- 48 - Prêt-réparations - Versement à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" d'une somme de 47.000 frs.
- 49 - Prêts à la construction en faveur de MM. MONCHEAUX - HANOT et LACHARRIERE, Agents Municipaux Allocataires.
- 50 - Prêt à long terme à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" - Rue du Chevalier Français - Nouveau lotissement - 2ème tranche.

51 - Prêt à long terme à la Société "Les Habitations Economiques du Nord" - Groupe Cassendi

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

52 - Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion Télévision Française.

La Commission décide de réserver la question du bail de la Radiodiffusion/<sup>Télévision</sup> Française étant entendu que si un accord complet est obtenu avant la prochaine réunion du Conseil Municipal, le projet de bail sera soumis au Conseil après mise au point définitive par M. l'Adjoint délégué au Contentieux, M. le Secrétaire Général et le Service du Contentieux.

Un exemplaire du bail sera soumis à Me ROMBAUT.

53 - Exploitation de la Laiterie du Jardin de la Citadelle.

Compte tenu de ce que deux soumissionnaires seulement se sont présentés lors de l'adjudication de l'an dernier et que l'écart entre leurs propositions était très faible, la Commission émet un avis favorable.

Toutefois, le Service des Jardins sera pressenti à l'effet de connaître si l'exploitation a donné satisfaction.

54 - Legs CREPIN - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue propriétaire.

La Ville est tenue de faire l'emploi du produit de la vente de part et rompus en valeurs d'Etat.

La question sera examinée pour l'avenir à savoir si, comme pour les mineurs, la Ville ne peut être autorisée, au cas particulier de ce legs, à faire le remploi en valeurs indexées, titres EDF par exemple, qui seraient plus productifs de revenus.

Avis favorable.

Les dossiers ci-après, parvenus trop tardivement au Service du Contentieux pour être inscrits à l'ordre du jour arrêté le 8 Février 1957, sont ensuite examinés :

- Location 90, rue Saint Sauveur - Majoration du loyer
- Immeuble 52, rue du Marché - Révision du loyer
- Concession de l'emplacement d'un Cirque - Renouvellement de la convention.
- C.H.R. - Mainlevée de l'inscription d'office à l'encontre de M. Ludovic DUPUIS.
- C.H.R. - Echange de terrains à Lille et à Loos.
- C.H.R. - Aliénation 39bis - 39ter rue Meurein

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

Séance levée à 20 heures 30.

Le Président, Le Chef du Contentieux

A. COQUART

A. GAREMIN

Contentieux



POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le Mardi 30 Avril 1957 à 18 heures, Bureau de Melle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE DU JOUR

- 1) - C.H.R. - Aliénation I et 3 rue d'Esquermes
  - 2) - C.H.R. - Aliénation rue Charles Sander prolongée
  - 3) - C.H.R. - Arrentement 32bis rue de la Plaine
  - 4) - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
  - 5) - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement
  - 6) - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
  - 7) - Honoraires de M. LANCEL, métreur - Règlement
  - 8) - Accidents corporels - Admission en recette
  - 9) - Accidents matériels - Admission en recette
  - 10) - Immeuble 16 rue Desrousseaux - Renouvellement de bail
  - 11) - Immeuble 25 rue des Robleds - Résiliation de bail
  - 12) - Occupation d'immeubles communaux - Homologation
  - 13) - Occupation de terrains communaux - Homologation
  - 14) - Location de terrains à Saint-André - Régularisation
  - 15) - Terrain rue Armand Carrel - Renouvellement de bail
  - 16) - Abattoirs - Résiliation du bail de M. CAULIER
  - 17) - Foire de Pâques 1957 - Occupation de l'Esplanade
  - 18) - Prêt réparation en faveur de M. WOLF - Mainlevée d'inscription hypothécaire
  - 19) - Prêt réparation en faveur de M. & Mme DESCAMPS - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
  - 20) - Mainlevée définitive de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. Florimond DELCOURT
  - 21) - Théâtres Municipaux - Concession des vestiaires et W.C. - Adjudication
  - 22) - Legs CREPIN - Actions du Credit du Nord - Vente de droits de souscription
  - 23) - Dons d'animaux pour le Parc Zoologique en 1956 - Prise en charge
- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 23 Avril 1957

Le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 30 avril 1957

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 30 avril 1957 à 18 heures sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal

MM. ROMBAUT et WALKER, Adjoints au Maire

M. MOITHY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie

Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux

Mme PLOUY, Chef de Bureau.



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 18 février 1957 est adoptée sans observation.

M. le Président donne acte de la déclaration de M. COURMONT qui s'était excusé pour cette dernière réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1) - C.H.R. - Aliénation I et 3 rue d'Esquermes
- 2) - C.H.R. - Aliénation rue Charles Sander prolongée
- 3) - C.H.R. - Arrentement 32 bis rue de la Plaine
- 4) - Immeubles menaçant ruine - honoraires de M. CORBEAU - règlement
- 5) - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - règlement
- 6) - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - règlement
- 7) - Honoraires de M. LANCEL, métreur - règlement

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

- 8) - Accidents corporels - Admission en recette

Dans deux cas particuliers (DELCOURT et MAZINGUE), des réductions ont été accordées aux auteurs responsables de l'accident sur le montant de leur dette en raison de la situation pécuniaire du responsable et des circonstances de l'accident.

La Commission émet un avis favorable.

- 9) - Accidents matériels - Admission en recette

Avis favorable.

- 10) - Immeuble 16, rue Desrousseaux - Renouvellement de bail

M. le Président rappelle la décision de l'Administration Municipale de ne pas surseoir au recouvrement des loyers tant que n'aura pas été homologué le nouveau projet d'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Avis favorable.

- 11) - Immeuble 25, rue des Robleds - Résiliation du bail

Avis favorable

- 12) - Occupation d'immeubles communaux - Homologation

Avis favorable

- 13) - Occupation de terrains communaux - Homologation

Avis favorable

- 14) - Location de terrains à Saint-André - Régularisation

Avis favorable

15) - Terrain rue Armand Carrel - Renouvellement de bail

Il y aurait lieu de mentionner l'importance en espèces du fermage réclamé.  
Avis favorable.

16) - Abattoirs - Résiliation du bail de M. CAULIER

Avis favorable.

17) Foire de Pâques 1957 - Occupation de l'Esplanade

Le rapport sera complété afin de préciser qu'il s'agit d'une autorisation d'occupation accordée en sus des terrains de l'Esplanade de la Citadelle concédés par le procès-verbal du 29 juin 1912.

Avis favorable.

18) - Prêt-réparation en faveur de M. WOLF - Mainlevée d'inscription hypothécaire

Avis favorable

19) - Prêt-réparation en faveur de M. et Mme DESCAMPS - Mainlevée d'inscription hypothécaire

Il sera envisagé, dans la mesure du possible, à l'avenir, de bloquer dans un tableau les questions de même ordre.

Avis favorable.

20) - Mainlevée définitive de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. Florimond DELCOURT

Avis favorable.

21) - Théâtres Municipaux - Concession des vestiaires et W.C. - Adjudication

La Commission estime que l'adjudication pourra être passée pour une durée de trois ans aux mêmes conditions que celles reprises au cahier des charges qui a été établi pour la saison 1956-1957.

Afin d'éviter des tirages trop importants, en vertu de la décision de l'Administration Municipale prise à ce sujet, il est entendu que le cahier des charges fixant les conditions de l'adjudication sera effectivement préparé mais lors de l'envoi des documents à MM. les Conseillers Municipaux, le cahier des charges ne sera pas joint à la délibération.

Une note annexe mentionnera simplement que le cahier des charges a déjà été soumis au Conseil Municipal lors de la réunion du 13 janvier 1956.

Avis favorable.

22) - Legs CREPIN - Actions du Crédit du Nord - Vente de droits de souscription.

Appelée à émettre un avis sur des opérations semblables au cours de sa réunion du 18 février 1957, la Commission du Contentieux avait demandé que soit examinée la question de savoir si la Ville ne peut être autorisée, au cas particulier de ce legs, à faire le remploi en valeurs indexées : titres E.D.F. par exemple qui seraient plus productifs de revenus.

Me DELEHELLE, notaire, a été interrogé. Les stipulations de l'acte de liquidation-partage des biens de la succession CREPIN dont la Ville n'est que nue-propriétaire, ne permettent pas le remploi en de telles valeurs.

Par ailleurs, la fondation ne dispose pas de fonds pour la souscription d'actions nouvelles.

23) - Dons d'animaux pour le parc zoologique en 1956 - Prise en charge.

La Commission s'étonne que le dossier ne comporte pas de documents complémentaires comprenant l'état de la dépense consécutive à la prise en charge des animaux : frais de transport, entretien, gardiennage, ni procès-verbal de la Commission des Jardins, ni décision de l'Administration Municipale portant acceptation desdits animaux, après examen vétérinaire, le cas échéant.

La Commission accepte le projet de délibération sous réserve qu'à l'avenir un rapport soit établi au préalable par la Direction des Promenades et Jardins et soumis à la Commission intéressée.

Elle souhaite que les pièces complémentaires soient annexées au dossier pour la prochaine réunion de l'Administration Municipale.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions ci-après inscrites sur un ordre du jour complémentaire, sont ensuite examinées.

Occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Radiodiffusion Télévision Française - Bail

Deux points restaient en litige :

- 1<sup>o</sup>) le montant de la redevance
- 2<sup>o</sup>) La durée du bail

Les chiffres offerts par l'Administration de la R.T.F. correspondent sensiblement à nos propositions.

Quant à la durée du bail, elle est de 12 années à compter du 1er janvier 1950. La Ville reprend donc ses droits à l'expiration de la période considérée, c'est-à-dire dès 1962.

La Commission émet un avis favorable au rapport qui lui est soumis. Elle décide de donner accord par un échange de lettres à l'Administration de la R.T.F. Celle-ci sera informée de la présentation du document au Conseil Municipal le 20 mai.

Il conviendra toutefois de faire préciser, en demandant confirmation par retour du courrier, que la réduction de la redevance prévue à compter du 1er juillet 1957 est subordonnée à la libération des locaux occupés à titre temporaire.

C.H.R. - Arrentement 93 à 105 rue d'Iéna et 40, rue Paul Lafargue

C.H.R. - Aliénation 13 à 19 rue de Douai - Mainlevée d'hypothèque

Prêt à la construction en faveur de M. MENU - Mainlevée d'inscription hypothécaire

Prêt à la construction en faveur de M. Henri BEUGIN - Transfert

Ces rapport ont été adoptés sans observation.

Aliénation de terrain à l'angle des rues de Pologne et de Madagascar - Prorogation du délai de construction.

La décision de la Commission de l'Urbanisme tendant à prolonger jusqu'au 24 février 1959 paraît restrictive. La Commission du Contentieux estime qu'il serait préférable d'accorder un délai de deux ans à partir du jour de la nouvelle cession pour terminer la construction, et ce, pour faciliter la vente du terrain.

Gardes-jardins - Port d'armes

M. le Président informe la Commission d'une demande dont il a été saisi par le Directeur des Promenades et Jardins en vue de solliciter l'autorisation du port d'armes pour quatre gardes-jardins.

La Commission estime préférable de les faire assermenter.

Toutefois, elle insiste sur le fait qu'il appartient à l'Administration Municipale de statuer.

Séance levée à 20 heures.

Le Président  
A. COQUART

Le Chef du Contentieux  
A. GAREMIN

MAIRIE DE LILLE

Contentieux

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 17 Juin 1957 à 18 heures, Bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

ORDRE DU JOUR

- 1) - C.H.R. - Aliénation 76-78, rue d'Arras
  - 2) - C.H.R. - Aliénation 13-15, rue Boucher de Perthes et 27 à 39, rue de la Fontaine Del Saux
  - 3) - C.H.R. - Aliénation 38-40, rue de Fontenoy
  - 4) - C.H.R. - Aliénation 75, rue Henri Kolb et 38-40, rue des Postes
  - 5) - C.H.R. - Aliénation 159, rue du Molinel et 17, rue Jeanne Maillotte
  - 6) - C.H.R. - Aliénation 19 à 23, rue Jeanne Maillotte
  - 7) - C.H.R. - Aliénation à Auchy-les-Orchies
  - 8) - C.H.R. - Aliénation à Hellemmes rue Ledru Rollin
  - 9) - C.H.R. - Aliénation à Marcq-en-Baroeul rue Fouquet Lelong
  - 10) - C.H.R. - Echange de terrains rue Jeanne Maillotte
  - 11) - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
  - 12) - Contravention zonière - Instance contre M. Arthur BONDU
  - 13) - Incidents du 1er Mai - Règlement d'indemnité.
  - 14) - Honoraires de M. DESMALARDES, Métreur - Règlement
  - 15) - Accidents matériels - Admission en recette
  - 16) - Instance contre LIMOISIN - Règlement
  - 17) - Instance contre LEUTERITZ - Règlement
  - 18) - Instance contre M. MARTIN et Mlle DUFOUR - Honoraires de M. CARY, Expert - Règlement.
  - 19) - Instance contre Mme Vve CREPIN - Règlement
  - 20) - Expropriation de terrains - Honoraires de Me PAYEN
  - 21) - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation
  - 22) - Terrain à La Madeleine - Occupation HOFMAN
  - 23) - Location de terrains à l'E.D.F.
  - 24) - Halle aux Sucres - Location de terrain à l'E.D.F.
  - 25) - Abattoirs - Location de locaux - Modification
  - 26) - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. VANDAELE
  - 27) - Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de Mme Vve LEMICHEZ
  - 28) - Aliénation de terrain à l'angle de l'Avenue Adolphe Max et de la rue de la Porte d'Ypres - Renonciation à la clause résolutoire.
  - 29) - Don d'une indemnité de dommages de guerre par la Chambre Syndicale de l'ameublement - Acceptation.
  - 30) - Prêts à la construction - Assurance-vie.
- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 29 Mai 1957

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux

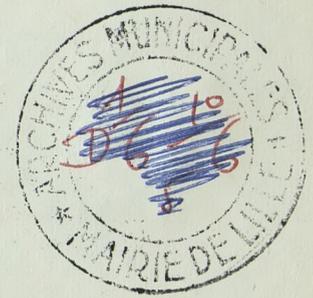
A. COQUART

CA. 1843

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 17 Juin 1957

PROCES - VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 17 Juin 1957 à 18 Heures sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : M.M. LUSSIEZ et ROMBAUT, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal

absents : M.M. WALKER, Adjoint au Maire  
MOITHY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Melle GAREMIN, Directrice du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 30 Avril 1957 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

- 1)- C.H.R. - Alienation 76-78 rue d'Arras
- 2)- C.H.R. - Alienation 13-15 rue Boucher de Perthes et 27 à 39 rue de la Fontaine Del Saux
- 3)- C.H.R. - Alienation 38-40 rue de Fontenoy
- 4)- C.H.R. - Alienation 75 rue Henri Kolb et 38-40 rue des Postes
- 5)- C.H.R. - Alienation 159 rue du Molinel et 17 rue Jeanne Maillotte
- 6)- C.H.R. - Alienation 19 à 23 rue Jeanne Maillotte
- 7)- C.H.R. - Alienation à Auchy-les-Orchies
- 8)- C.H.R. - Alienation à Hellemmes rue Ledru Rollin
- 9)- C.H.R. - Alienation à Marcq-en-Baroeul rue Fouquet Lelong
- 10)- C.H.R. - Echange de terrains rue Jeanne Maillotte
- II)- Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- I2)- Contravention zonière - Instance contre M. Arthur BONDU
- I3)- Incidents du 1er Mai - Règlement d'indemnité
- I4)- Honoraires de M. DESMALADES, Métreur - Règlement
- I5)- Accidents matériels - Admission en recette

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

.../

16)- Instance contre LINOISIN - Règlement

Il s'agit du règlement des condamnations mises à la charge de la Ville, notamment des frais d'avoués dans une instance en renouvellement de bail.

Avis favorable

17)- Instance contre LEUTERITZ - Règlement

L'expert commis par le Tribunal ayant reconnu l'imputabilité des dommages subis par M. LEUTERITZ à l'exécution des travaux par la Ville, nous ne pouvons que nous incliner.

Le précédent que constitue le cas de M. LEUTERITZ ne sera plus à craindre lorsque les travaux entrepris sur le collecteur seront terminés.

Avis favorable

18)- Instance contre M. MARTIN et Melle DUFOUR - Honoraires de M. CARY, Expert - Règlement

Avis favorable

19)- Instance contre Mme Vve CREPIN - Règlement de frais

Avis favorable

20)- Expropriation de terrains - Honoraires de M<sup>c</sup> PAYEN

Avis favorable

21)- Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation

La Commission de l'Urbanisme ayant autorisé les occupations, il appartient à la Commission du Contentieux de fixer le montant des redevances.

Suivant le principe primitivement adopté, la méthode dite de la surface corrigée est appliquée sauf pour les locaux de faible importance, situés dans des immeubles vétustes, lesquels sont alors soumis au régime du forfait.

Avis favorable

22)- Terrain à La Madeleine - Occupation HOFMAN

23)- Location de terrains à l'E.D.F.

24)- Halle aux Sucres - Location de terrain à l'E.D.F.

25)- Abattoirs - Location de locaux - Modification

26)- Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de M. VANDAELE

27)- Mainlevée de l'inscription d'office prise à l'encontre de Mme Vve LEHICHEZ

.../

- 28)- Aliénation de terrain à l'angle de l'avenue Adolphe Max et de la rue de la Porte d'Ypres - Renonciation à la clause résolutoire.
- 29)- Don d'une indemnité de dommages de guerre par la Chambre Syndicale de l'ameublement - Acceptation

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

30)- Prêts à la construction - Assurance-vie

En vue de faciliter la construction, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'un prêt complémentaire aux personnes bénéficiant du régime des prêts du Crédit Immobilier ou de tout autre organisme fonctionnant dans les conditions de la législation relative à la petite propriété.

Ce prêt, consenti sans intérêt, est garanti par l'inscription d'une hypothèque et par la souscription d'une assurance sur la vie.

Par délibérations des 21 Mars et 26 Juillet 1951, le Conseil Municipal a décidé de souscrire une assurance-groupe auprès de la compagnie "LE PHENIX" qui nous avait fait la proposition la plus intéressante (prime unique au tarif collectif de 3,50%, réduit depuis de 10%) et de faire l'avance de la prime, celle-ci étant remboursable par les intéressés dans les mêmes délais et conditions que le prêt.

La compagnie s'est engagée à garantir à la Ville le paiement du capital correspondant aux annuités qui lui sont dues par l'emprunteur en cas de décès et en cas d'invalidité permanente et totale avant l'âge de 60 ans.

A partir du 1er Juin 1953, le bénéfice du contrat d'assurance a été transféré à la société "Les Habitations Economiques du Nord" qui reçoit le montant des prêts depuis que les instructions ministérielles ont interdit aux communes de prêter directement aux particuliers.

M. le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ayant fait des propositions plus intéressantes, tant pour la Ville que pour les emprunteurs, que celles de la compagnie "LE PHENIX", la Commission du Contentieux a émis un avis favorable à la résiliation du contrat passé avec la dite compagnie et la souscription par la société "Les Habitations Economiques du Nord" d'un contrat avec la Caisse Nationale d'Assurance sur la vie pour garantir le remboursement des prêts à la construction, la Ville intervenant au contrat.

Les questions inscrites sur un ordre du jour complémentaire sont ensuite examinées.

M. le Président donne connaissance des propositions de la Commission de l'Habitation.

Les rapports ci-après, reprenant ces propositions, sont adoptés sans observation.

- Prêt à long terme à la société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" Groupe Gassendi, 2ème tranche
- Prêt aux agents municipaux allocataires - Versement à la société H.L.N. d'une somme de 7.000.000 Fr
- Prêts à la construction - Versement à la société H.E.N. d'une somme de 1.500.000 Fr
- Prêt à la construction en faveur de M. BRIATTE
- Prêt à la construction en faveur de M. DELGRANGE
- Prêt à la construction en faveur de M. Mohamed BOUASSA
- Prêt à la construction en faveur de M. Georges HECHT
- Prêt à la construction en faveur de M. PEDE
- Prêt à la construction en faveur de M. Pierre HENRY
- Prêt à la construction en faveur de M. GAMBLIN
- Prêt à long terme à la société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" rue du Chevalier Français (nouveau lotissement) 3ème tranche
- Prêt à long terme à la société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage)
- Prêt à la construction - Versement à la société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" d'une somme de 2.855.000 Fr
- Prêt à long terme à la société "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD" lieu dit "La Petite Chapelle"
- Prêt-réparations en faveur de Mme Vve VIENNE
- Prêt-réparations en faveur de Mme Vve PAYEN

x

x

x

La Commission examine enfin les rapports suivants :

- Terrain rue Francisco Ferrer - Résiliation de la vente à M. BAILLIEZ

Avis favorable

.../

- Terrain rue Francisco Ferrer - Résiliation de la vente à  
M. VIMEZ

Avis favorable

- Indemnité d'occupation par M. DE CALUVE - Admission en recette

Avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président saisit la Commission d'une question relative au loyer de M. le Secrétaire Général, question dont M. le Maire, à la suite d'une intervention du Receveur Municipal, demande l'examen par la Commission.

M. GRANGEON ayant demandé l'autorisation de se retirer, M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire Général expose la situation résultant pour lui de l'application de l'arrêté ministériel en date du 14 Décembre 1954.

M. le Secrétaire Général est logé à l'Hôtel de Ville depuis 1946, suivant acte administratif lui accordant la concession, à titre personnel, moyennant paiement d'une redevance d'occupation; les frais de chauffage, d'éclairage et de consommation d'eau étant à la charge de la Ville, avantages accordés aux précédents secrétaires généraux.

La redevance d'occupation a subi les majorations forfaitaires prévues par la Loi du 1er Septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires.

En exécution de l'arrêté ministériel du 14 Décembre 1954, le Conseil Municipal a, par délibération du 13 Janvier 1956, classé M. le Secrétaire Général sur la liste des fonctionnaires logés par nécessité de service et M. le Maire a pris un arrêté en date du 12 Avril 1957 reconnaissant aux agents logés par nécessité de service le bénéfice de la gratuité du logement, du chauffage, du gaz, de l'électricité et de l'eau à compter du 1er Janvier 1956.

La position de M. le Secrétaire Général vis-à-vis de l'Administration Municipale, de contractuelle qu'elle était, est devenue réglementaire. Sur le plan théorique, des avantages nouveaux paraissent lui être concédés.

Or, la situation est toute différente.

En effet, en vertu de deux arrêtés ministériels des 1er Août et 21 Septembre 1951, ainsi que d'une circulaire du 28 Février 1952 qui ont interdit le cumul total du bénéfice de la gratuité du logement et de celui d'indemnités forfaitaires pour

.../

heures supplémentaires, les bénéficiaires des dites indemnités peuvent seulement percevoir une indemnité réduite de la valeur locative du logement qu'ils occupent.

Une délibération devant obligatoirement intervenir, ainsi que l'a rappelé le Receveur Municipal, il y a donc lieu de fixer la valeur locative, ce qui est strictement du ressort de la Commission.

La fixation sur les bases de la surface corrigée, de la valeur du logement occupé par M. le Secrétaire Général aurait pour conséquence de le placer dans une situation nettement inférieure à celle qui lui était faite avant le 1er Janvier 1956.

M. le Président fait observer que l'article 95 de la Loi du 28 Avril 1952, accorde aux fonctionnaires le bénéfice des droits acquis dans tous les cas où ceux-ci confèrent, pour le même objet, des avantages supérieurs à ceux qui résultent des dispositions nouvelles.

Par dérogation au principe général adopté par l'Administration, M. le Président se déclare favorable au maintien du calcul forfaitaire qui était appliqué depuis la parution de la Loi du 1er Septembre 1948.

La Commission se prononce unanimement en ce sens.

Le Service du Contentieux est chargé de préparer un projet de délibération pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

M. l'Adjoint délégué au Personnel sera informé de la solution adoptée.

Séance levée à 19 Heures 30

La Président  
A. COQUART

Le Chef du Contentieux,  
A. GAREMIN



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le Vendredi II Octobre 1957, à 18 heures, Bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

- Ordre du Jour -

- I) - C.H.R. - Arrentement 23 rue du Soleil Levant
- 2) - Braderie - Pourvoi devant le Conseil d'Etat - Règlement de frais et honoraires.
- 3) - Autorisation d'ester contre Mme Veuve MALLENGIER.
- 4) - Autorisation d'ester contre M. DUMORTIER.
- 5) - Accidents corporels - Admission en recette.
- 6) - Accidents matériels - Admission en recette.
- 7) - Accidents d'automobiles - Admission en recette.
- 8) - Affaire LEUTERITZ - Règlement de frais.
- 9) - Occupation anticipée d'un terrain lieudit "Le Moulin des Alouettes" - Règlement d'indemnité.
- IO) - Immeubles menaçant ruine - Honoraires Me CORBEAU - Règlement.
- II) - Honoraires M. DESMALADES, métreur - Règlement.
- I2) - Occupation par l'Etat d'un terrain Boulevard d'Alsace - Redevance.
- I3) - Occupation d'un terrain par l'E.D.F. quartier des Bois-Blancs - Redevance.
- I4) - Immeuble 22, rue Desrousseaux - Indemnité d'occupation.
- I5) - Abattoirs - Location de l'ancien atelier du frigorifique.
- I6) - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.
- I7) - Modification de loyer pour certains immeubles communaux.
- I8) - Immeuble 25I rue du Faubourg de Roubaix - Occupation DE BRUYER.
- I9) - Occupation de l'Esplanade - Foire d'Attractions Août-Septembre 1957.
- 20) - Aliénation d'immeuble 78 rue d'Isly
- 2I) - Autorisation d'ester contre la Société de Traitement des résidus urbains - transports automobiles.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 3 Octobre 1957  
Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du II-octobre 1957

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le II octobre 1957, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ et ROMBAUT, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal.

absents : MM. WALKER, Adjoint au Maire  
MOITHY, Conseiller Municipal



Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 17 juin 1957 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

1 - C.H.R. Arrentement 23, rue du Soleil Levant

Rapport adopté sans observation.

2 - Braderie - Pourvoi devant le conseil d'Etat - Règlement des frais et honoraires

M. le Président expose qu'en engageant le pourvoi au Conseil d'Etat, l'Administration voulu manifester l'intention de la Ville de prendre la défense des commerçants sédentaires et, à cet égard, épuiser tous les moyens de procédure.

Avis favorable.

3 - Autorisation d'ester contre M. MALLENGIER

La Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, tenant compte de l'avis émis par la Commission Départementale de Réforme a refusé, en l'état du dossier, de reconnaître l'imputabilité au service du décès de M. MALLENGIER, survenu à la suite d'un accident du travail.

Mme MALLENGIER subit de ce fait, un préjudice annuel de 90.000Fr, montant de la pension d'invalidité à laquelle elle aurait pu prétendre à raison de cet accident.

Seule, la pension de reversion de 224.100 Fr lui est servie.

Le règlement de la Caisse Nationale des Retraites ne permet pas à la Ville de modifier cette décision.

Le rapport tendant à demander la mise hors de cause de la Ville est adopté

4 - Autorisation d'ester contre M. DUMORTIER, sapeur-pompier retraité.

Avis favorable.

Faisant une relation avec cette occupation, M. ROMBAUT évoque celle de Mlle BECAR au Musée Commercial, rue du Lombard dont le local, s'il était libéré, serait apte à recevoir diverses collections qui ne peuvent être exposées faute de place.

La législation actuelle autorisant le maintien dans les lieux, la solution susceptible d'être envisagée serait le transfert de Mlle BECAR dans un autre local.

5 - Accidents corporels - Admission en recette

Avis favorable.

6 - Accidents matériels - Admission en recette

Avis favorable.

7 - Accidents d'automobiles - Admission en recette

Lorsqu'il s'agit d'accidents d'automobiles appartenant à la Ville, les titres de recette sont généralement établis à l'encontre de M. DUFOSSÉZ, car la Ville est assurée en défense par la compagnie "La Défense Automobile et Sportive" qu'il représente.

Avis favorable.

8 - Affaire LEUTERITZ - Règlement de frais

9 - Occupation anticipée d'un terrain licudit "Le Moulin des Alouettes" - Règlement d'indemnité

10 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement

Ces rapports sont adoptés sans observation.

11 - Honoraires de M. DESMALLÉDES, métroeur - Règlement

Il est fait observer qu'en matière de réquisition d'immeubles, ces frais sont récupérés sur les bénéficiaires des réquisitions au même titre que les frais de constat et de crochetage des portes. Les intéressés s'en acquittent régulièrement.

Avis favorable.

12 - Occupation par l'Etat d'un terrain boulevard d'Alsace - Redevance

13 - Occupation d'un terrain par l'E.D.F. quartier des Bois Blancs - Redevance.

Avis favorable.

14 - Immeuble 22, rue Desrousseaux. Indemnité d'occupation.

Etant donné le plan de remaniement du quartier Saint-Sauveur, la Ville n'a pas intérêt à signifier congé dès maintenant.

Il appartient à l'Office d'H.L.M. d'indemniser le locataire lors de l'éviction.

Avis favorable.

15 - Abattoirs - Location de l'ancien atelier du frigorifique

Avis favorable.

16 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - homologation

Avis favorable.

17 - Modification de loyer pour certains immeubles communaux

Il s'agit d'immeubles communaux occupés par des fonctionnaires, locataires de droit commun. Il est inéluctable que le loyer soit fixé suivant la méthode de la surface corrigée, conformément au principe admis pour toutes les locations consenties par la Ville.

M. le Président demande l'accord de la Commission, étant entendu que les nouveaux loyers seront appliqués à compter du 1er janvier 1958 pour respecter le délai imposé par la loi du 1er septembre 1948.

En ce qui concerne le Directeur de l'Entrepôt, précédemment logé par nécessité de service, la fermeture de cet établissement étant devenue définitive à la date du 30 septembre 1957, le loyer sera réclaté à compter du 1er octobre 1957.

M. JESUPRET devant être muté à l'Ecole d'Architecture, il convient de supprimer ce poste dans le texte du projet de délibération.

Avis favorable.

18 - Immeuble 251, rue du Faubourg de Roubaix - Occupation DE BRUYNE

La Commission décide que la mesure de bienveillance dont bénéficiait M. DEBRUYNE ne peut être maintenue. Un délai de six mois lui sera accordé pour rechercher un autre local. Après expiration de ce délai, si l'intéressé est toujours dans les lieux, la Commission sera appelée à examiner s'il y a lieu de poursuivre l'expulsion.

En l'état actuel, cette affaire n'a pas à être soumise au Conseil Municipal

19 - Occupation de l'Esplanade - Foire Attraction Août septembre 1957

Avis favorable.

20 - Aliénation d'immeuble 78, rue d'Isly

La Commission se prononce :

1<sup>o</sup> - pour la résiliation de la location en raison de l'inexécution des obligations du locataire,

2<sup>o</sup> - pour l'aliénation de cet immeuble qui n'est plus d'aucune utilité pour la Ville.

21 - Autorisation d'ester contre la Société de Traitement des résidus urbains - transports automobiles.

La Société T.R.U. nous a avisé qu'elle allait déposer un mémoire introductif d'instance, en raison du rejet opposé par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques, à sa réclamation en vue d'obtenir la révision du montant des redevances mensuelles à elle versées pour les opérations de transports effectuées par certains véhicules non affectés exclusivement à l'enlèvement des ordures ménagères.

Dans le même temps, elle entend mettre la Ville de Lille, partie prenante au marché, en cause par mesure conservatoire.

La Commission donne son accord de principe : le rapport sera soumis au Conseil Municipal si nous sommes saisis de la notification du dépôt du mémoire avant la réunion du Conseil Municipal.

Les questions inscrites sur un ordre du jour complémentaire sont ensuite examinées :

M. le Président regrette au passage que la nouvelle convention avec la compagnie des tramways ne soit pas encore établie. Il craint que le service ne puisse disposer du temps nécessaire pour une étude juridique approfondie.

Affaire CREPIN - Honoraires de Me MEIGNIE - Règlement

Avis favorable.

Commissariat Central, 2 boulevard du Maréchal Vaillant - Renouvellement du bail

Commissariat de Police - Renouvellement des baux.

Lors de sa réunion du 8 octobre 1956, la Commission du Contentieux avait arrêté les conditions de renouvellement des baux.

L'Administration des Domaines ayant accepté nos propositions, le Conseil Municipal sera appelé à ratifier le montant des loyers.

Ces deux dossiers seront bloqués en un rapport unique.

Prêt à la construction - Cité du Buisson - Transfert du prêt de M. CLEPOINT à M. COHEN

Les conditions de cette substitution de débiteur ont été fixées après une étude de la question avec M. le Receveur Municipal, M. CLEPOINT supportera les frais de la prime d'assurance et les frais d'actes.

Avis favorable.

Mainlevée partielle de l'inscription hypothécaire prise à l'encontre de l'Office d'H.L.M.

Etant donné qu'en vertu de l'article 2 de la loi du 15 avril 1953, l'inscription hypothécaire en matière de garantie d'emprunt n'est plus obligatoire en ce qui concerne les Offices Publics et les Sociétés Coopératives d'H.L.M., la Commission émet un avis favorable à la mainlevée de l'inscription en tant qu'elle grève un terrain cédé par l'Office d'H.L.M. à l'Office Départemental d'H.L.M.

Séance levée à 19 heures 45.

Le Président,

A. COQUART

Le Chef du Contentieux,

A. GAREMIN

CONTENTIEUX

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,



Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le mardi 3 décembre 1957 à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

- Ordre du jour -

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation à Lambersart Avenue Henri Delecaux.
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. - Demande d'autorisation d'ester contre ADRIENS.
- 3<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre M. DUGAUQUIER.
- 4<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette.
- 5<sup>o</sup> - Incidents du 1er février 1955 - Règlement d'indemnités.
- 6<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES - Règlement.
- 7<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.
- 8<sup>o</sup> - Contraventions zonnières - Instance contre René BEAUVOIS, Entreprise RATEAU.
- 9<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de cases du frigorifique.
- 10<sup>o</sup> - Commissariat Central de Police - Surélévation de l'aile Nord - Convention.
- 11<sup>o</sup> - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.
- 12<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux.
- 13<sup>o</sup> - Immeubles 65, Boulevard Montébello et 66 bis, rue d'Iéna - Indemnité d'occupation - Admission en recette.
- 14<sup>o</sup> - Esplanade de la Citadelle - Fosses de W.C. - Convention.
- 15<sup>o</sup> - Occupation d'un terrain par l'E.D.F. rue Henri Regnault - Annulation du bail.
- 16<sup>o</sup> - Prêt à la Société Immobilière du Stade Henri Jooris - Mainlevée d'inscription.
- 17<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. DELEDICQ - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
- 18<sup>o</sup> - Prêt à la construction -- Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.300.000 Fr.
- 19<sup>o</sup> - " " " " 1.050.000 Fr.
- 20<sup>o</sup> - Prêt à la construction - Modification au Groupe des Margueritois.
- 21<sup>o</sup> - " " - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.750.000 Fr.
- 22<sup>o</sup> - Prêt à long terme à la société H.E.N. - Groupe Gassendi - 3ème tranche
- 23<sup>o</sup> - " " " - Groupe du Chevalier Français - 4ème tranche.

.../...

- 24<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. Armand WAHL  
25<sup>e</sup> - " " Pierre DEMAIRE  
26<sup>e</sup> - " " Wojciech MATUSZEWICZ  
27<sup>e</sup> - " " Emile DELIESSCHE  
28<sup>e</sup> - " " Victor DESCAMPS  
29<sup>e</sup> - Prêts à la construction - Modification au Groupe du Chevalier Français  
30<sup>e</sup> - " " " Cassendi  
31<sup>e</sup> - Prêt-réparations en faveur de M. Henri WALLAERT  
32<sup>e</sup> - " " du Comité Lillois de Lutte contre le Taudis  
33<sup>e</sup> - Prêt-réparation en faveur de M. Augustin VANDEKERCHOVE  
34<sup>e</sup> - " " André DUFLOT  
35<sup>e</sup> - " " Edmond CASIER  
36<sup>e</sup> - Prêts aux Agents Municipaux Allocataires - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.350.000 frs.  
37<sup>e</sup> - Prêts à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. BILLIET à M. DESTOMBES.  
38<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de Mme LEBIGRE.  
39<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. DEPRAETER - Annulation du prêt en raison du décès de l'intéressé.  
40<sup>e</sup> - Lycée Fénelon - Internat - Fournitures diverses - Marchés.

Informations et affaires diverses.

Hôtel de Ville, le 25 Novembre 1957

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux.

A. COQUART

## REUNION DU 3 DECEMBRE 1957

## PROCES-VERBAL

La Commission du Contentieux s'est réunie le 3 Décembre 1957, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : M. LUSSIEZ et ROMBAUT, Adjoint au Maire.  
COLICHE et COURMONT, Conseillers Municipaux.

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. ERANGEON, Secrétaire Général,  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,  
Mme PLOUY, Chef de Bureau.



M. le Président souhaite la bienvenue à M. COLICHE, désigné en remplacement de M. WALKER en indiquant qu'il sera demandé au Conseil Municipal d'assurer sa nomination définitive au sein de la Commission.

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 11 Octobre 1957 est adopté sans observation.

## ORDRE DU JOUR

Les rapports ci-après sont adoptés :

- 1° - C.H.R. - Aliénation à Lambersart, Avenue Henri Delécaux.
- 2° - C.H.R. - Demande d'autorisation d'ester contre ADRIENS.
- 3° - Autorisation d'ester contre M. DUGAUQUIER.
- 4° - Accidents matériels - Admission en recette.
- 5° - Incidents du 1er Février 1955 - Règlement d'indemnités.
- 6° - Honoraires de M. DESMALADES - Règlement.
- 7° - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.
- 8° - Contraventions zonières - Instance contre René BEAUVOIS, Entreprise RATEAU.
- 9° - Abattoirs - Location de cases du frigorifique.
- 10 - Commissariat Central de Police - Surélévation de l'Aile Nord - Convention -

Le Commissariat Central étant trop exigu, l'Etat a effectué des travaux de surélévation d'une aile du bâtiment avec l'accord et sous la surveillance du Service Municipal des bâtiments.

Il avait, au début des pourparlers, été prévu que la Ville prendrait en charge ces locaux supplémentaires dont elle assurerait l'entretien. En compensation, le C.A.T.I. paierait le loyer scientifique afférent à ces locaux.

Tout dernièrement, le C.A.T.I. a fait savoir qu'il ne serait pas concevable que la Ville réclame des loyers pour des locaux ayant coûté 7 millions à l'Etat et qui ne seront occupés par les Services qu'une dizaine d'années, le Commissariat Central devant être libéré lorsque l'Hôtel de Police sera construit sur le terrain de l'Hôpital Saint-Sauveur.

Compte tenu de ces considérations, de la majoration de loyer déjà imposée pour le Commissariat Central pour les locaux anciens et du fait que les charges ne seront guère élevées pour un bâtiment neuf, la Commission propose d'exonérer le C.A.T.I. du paiement du loyer pour ces locaux supplémentaires pendant une durée limitée à 6 ans susceptible d'être étendue par la suite à 9 ans si un retard devait être apporté à l'édification du nouvel Hôtel de Police.

Toutefois, il sera procédé dès maintenant à la détermination du loyer scientifique.

Le C.A.T.I. sera informé de cette décision.

Cette affaire n'étant pas complètement au point, il est décidé de ne pas inviter l'Administration Municipale à statuer lors de sa prochaine réunion.

11 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation -

La Commission de l'Urbanisme ayant décidé des attributions de logements, le Service du Contentieux est chargé de la fixation des loyers suivant la méthode de la surface corrigée ou le régime du forfait lorsqu'il s'agit de locaux vétustes.

Avis favorable.

12 - Abattoirs - Location de locaux -

13 - Immeubles 65 boulevard Montébello et 66 bis rue d'Iéna - Indemnité d'occupation Admission en recette -

14 - Esplanade de la citadelle - Fosses de W.C. - Convention -

15 - Occupation d'un terrain par l'E.D.F. rue Henri Regnault - Annulation du bail -

16 - Prêt à la Société Immobilière du Stade Henri Jooris - Mainlevée d'inscription -

Ces rapports ont été adoptés sans observation.

La Commission examine ensuite une série de dossiers émanant de la Commission de l'Habitation.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la dite Commission qui résume toutes les opérations : Il s'agit de prêts pour constructions individuelles, logements groupés édifiés par la Maison des Travailleurs, Chenin des Margueritois et 103 rue Princesse, de constructions groupées rue du Chevalier Français et rue Gassendi, de transferts de prêts, de prêts complémentaires pour réparations d'immeubles entreprises par des particuliers et par le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, enfin d'aide à la construction aux agents municipaux allocataires.

En ce qui concerne trois bénéficiaires, employés à la Caisse de Sécurité Sociale, la question s'est posée, à savoir si les intéressés ne pouvaient obtenir une aide du Comité d'Entreprise de la dite Caisse.

Des renseignements recueillis, il ressort que le Comité n'a été saisi d'aucune demande de leur part et qu'il ne serait pas en mesure d'y satisfaire faute de crédits.

A propos du prêt de 4.204.000 frs consenti à la Sté H.E.N. pour le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, gestionnaire des immeubles 1 à 5 rue Massillon et 26 à 34 rue Fénelon, propriétés de M. WALLAERT, il est décidé qu'à l'avenir, la Ville exigera, en cas pareil, la production des actes intervenus entre les propriétaires et le dit Comité.

Les rapports ci-après sont adoptés :

- 17° - Prêt à la construction en faveur de M. DELEDICQ - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
- 18° - Prêt à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.300.000 frs
- 19° - " " " " " " 1.050.000 frs
- 20° - Prêt à la construction - Modification au Groupe des Margueritois.
- 21° - " " - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.750.000 frs
- 22° - Prêt à long terme à la Société H.E.N. - Groupe Gassendi - 3ème tranche.
- 23° - " " - Groupe du Chevalier Français - 4ème tranche.
- 24° - Prêt à la construction en faveur de M. Armand WAHL.
- 25° - " " Pierre DEMAIRE.
- 26° - " " Wojciech MATUSZEWICZ.
- 27° - " " Emile DELIESSCHE.
- 29° - Prêts à la construction - Modification au Groupe du Chevalier Français.
- 30° - " " " " " Gassendi.
- 31° - Prêt-réparations - Versement à la Sté H.E.N. d'une somme de 4.204.000 frs.
- 32° - " " - en faveur du Comité Lillois de Lutte contre le Taudis.
- 33° - Prêt-réparation en faveur de M. Augustin VANDEKERCHOVE.

- 34° - Prêt-réparation en faveur de M. André DUFLLOT  
35° - " " M. Edmond CASIER  
36° - Prêts aux Agents Municipaux Allocataires - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.350.000 frs.  
37° - Prêts à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. BILLIET à M. DESTOMBES.

Le rapport n° 28. Prêt à la construction en faveur de M. Victor DESCAMPS a été retiré de l'ordre du jour.

- 38° - Prêt à la construction en faveur de Mme LEBIGRE.

La Commission surseoit à statuer pour complément d'information sur les ressources personnelles de l'intéressée.

- 39° - Prêt à la construction en faveur de M. DEPRAETER - Annulation du prêt en raison du décès de l'intéressé - Avis favorable.

- 40° - Lycée Fénelon - Internat - Fournitures diverses - Marché.

Des précisions seront demandées à Mlle CAUDMONT sur les prévisions de marchés de 1.050.000 frs et 1.100.000 frs - Avis favorable.

Les trois rapports ci-après inscrits sur un ordre du jour complémentaire sont ensuite adoptés :

- Expropriations Faubourg de Béthune - Honoraires de Me PAYEN.
- C.H.R. Aliénation à SEPMERIES.
- Droits d'auteurs - Traité avec la Sté des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

A titre documentaire, l'état des redevances versées pendant les 2 années écoulées sera annexé au dossier. Par ailleurs, une enquête sera faite auprès de plusieurs villes du département.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président apporte diverses informations sur lesquelles il tient à consulter la Commission.

#### Affaires S.L.I. et Cour des Comptes

Le Président fait connaître à la Commission comment se présente la question de la reprise par la Ville du terrain acquis en 1951, boulevard d'Alsace, par la Société S.L.I.

Il signale, à ce propos, que M. GAIFIE, ancien maire, a fait appel de l'arrêt de la Cour des Comptes, en date du 29 Février 1956, l'ayant déclaré comptable de fait des deniers communaux. L'affaire est pendante devant le Conseil d'Etat. D'après des renseignements reçus récemment, cette haute juridiction ne se prononcera vraisemblablement pas avant un an et demi.

La Commission prend acte de ces informations.

#### Affaire Carnot - Jardins

Le Président consulte ensuite la Commission sur l'affaire Carnot-Jardins. La Ville, sur la proposition de la Commission de l'Urbanisme, avait décidé de reprendre possession du terrain de 448 m<sup>2</sup> situé boulevard Carnot et rue des Jardins, la Société "Carnot - Jardins" n'ayant pas construit dans les délais. Devant le Tribunal de 1ère Instance la Ville vient d'être déboutée et condamnée aux dépens. Convient-il de faire appel ?

Après un échange de vues, le Président donne mandat au service du Contentieux pour entreprendre des démarches auprès de la Société et de M. QUIQUEMPOIS, Architecte afin de faire préciser leurs intentions quant au délai de construction de logements envisagés et d'établir un rapport qui sera soumis à M. le Secrétaire Général.

Par ailleurs, une enquête sera faite sur la question du permis de construire et sur la légalité de l'affichage publicitaire dont la Société tire un revenu indiscutable.

Ces divers éléments d'information, permettront d'arrêter une conclusion qui sera soumise à la prochaine réunion de la Commission du Contentieux, avant l'expiration des délais d'appel.

Affaire RONDELEZ

A cette occasion est évoquée la reprise de trois parcelles de terrain rue Francisco Ferrer. L'un de ces cas (terrain RONDELEZ) soulève des objections. L'acquéreur, qui a demandé instamment un sursis, en offrant de faire toute diligence pour se mettre en règle, a un intérêt évident à rester propriétaire de ce terrain, qui est contigu à son immeuble. La Commission estime que la question se présente d'une manière telle qu'il n'est pas indiqué de risquer une procédure et qu'il convient d'accorder un délai à M. RONDELEZ.

Rideaux-réclames des théâtres municipaux

Le Président informe la Commission qu'à la suite de l'adjudication infructueuse de cette concession pour la saison 1957 - 1958, les agences ont été pressenties en vue de la conclusion d'un traité de gré à gré.

Elles ont déclaré se désintéresser de la question. En conséquence, les rideaux-réclames ont été supprimés cette année.

La Commission prend acte de cette information et émet l'avis d'abandonner définitivement la question.

Exploitation des vestiaires et W.C. des Théâtres municipaux.

La concessionnaire a sollicité l'autorisation de majorer le tarif pour les dépôts aux vestiaires et insisté pour obtenir l'application stricte des dispositions relatives à l'interdiction d'entrer dans les salles de théâtres avec des parapluies et chapeaux.

La Commission se réserve de reconsidérer ultérieurement le problème de l'augmentation des tarifs des dépôts mais donne son accord pour qu'il soit recommandé aux dames de déposer leur chapeau.

Recette Municipale

Le Président rappelle qu'en 1956 la Ville a rajusté le loyer dû par la Trésorerie Générale pour l'occupation de locaux à l'Hôtel de Ville par la Recette Municipale, mais a réservé sa décision quant à la conclusion d'un bail administratif.

M. le Trésorier Payeur Général insiste à nouveau pour obtenir un bail.

La Commission, après étude, juge préférable de maintenir la situation actuelle.

Une lettre courtoise sera adressée à M. le Trésorier Payeur Général en lui indiquant que les plans définitifs de l'Hôtel de Ville n'étant pas arrêtés, il n'est pas possible, quant à présent, de lui donner satisfaction.

Toutefois, assurance lui sera donnée qu'au cas où un transfert devrait être envisagé, la Recette-Perception ne serait pas privée de locaux.

Séance levée à 21 H. 05.

Le Président,

Le Chef du Contentieux,

A. COQUART.

A. GAREMIN.

Contentieux

POUR INFORMATION

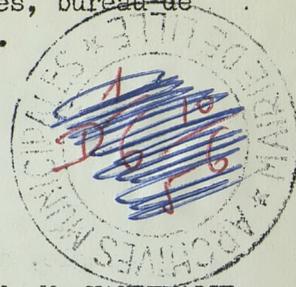
Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le vendredi 14 février 1958 à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

Ordre du Jour

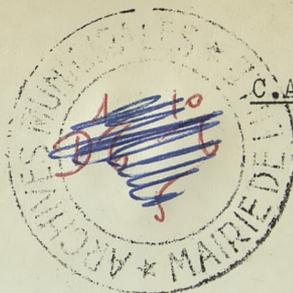
- I<sup>o</sup> - C.H.R. - Vente d'arbres à Bourghelles
  - 2<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette
  - 3<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette
  - 4<sup>o</sup> - Instance contre J. et B. Godron - Règlement des honoraires de Me VANDEWALIE.
  - 5<sup>o</sup> - Honoraires de Me PAYEN, Avocat - Règlement.
  - 6<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - règlement.
  - 7<sup>o</sup> - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement.
  - 8<sup>o</sup> - Instance contre BORSNAC - Honoraires de Me VANDEWALIE, avoué - Règlement.
  - 9<sup>o</sup> - Honoraires de Me CRUSSAIRE, avocat - Règlement.
  - 10<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre gaz de France.
  - II<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre Mme Vve COLSENET
  - 12<sup>o</sup> - Legs CREPIN - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue-propriétaire.
  - 13<sup>o</sup> - Immeuble, 67, rue Gustave Delory - Résiliation de la location.
  - 14<sup>o</sup> - Immeuble, 90, rue Saint-Sauveur - Résiliation du bail.
  - 15<sup>o</sup> - Location, 21, rue Gustave Delory.
  - 16<sup>o</sup> - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.
  - 17<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux.
  - 18<sup>o</sup> - Modification de loyer pour certains immeubles communaux.
  - 19<sup>o</sup> - Palais des Beaux-Arts - Occupation E.D.F.
  - 20<sup>o</sup> - Terrain, rue la Fontaine - Location à l'E.D.F.
  - 21<sup>o</sup> - Location à la Ville, Place Madeleine Caulier.
  - 22<sup>o</sup> - Prêt à la construction, rue de Pologne - Transfert du prêt de M. CARON à M. Victor DESCAMPS.
  - 23<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. BUSEYNE - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
  - 24<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. BAILLON - Mainlevée d'inscription hypothécaire.
  - 25<sup>o</sup> - Immeuble menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement.
  - 26<sup>o</sup> - Dons d'animaux pour le parc zoologique en 1957 - Prise en charge.
  - 27<sup>o</sup> - Contraventions zonnières - Instances contre divers.
  - 28<sup>o</sup> - Affaire Carnot - Jardins
- Informations et Affaires diverses.

Hôtel de Ville, le 4 février 1958  
Le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux,  
A.COQUART.



COMMISSION DU CONTENTIEUX  
Réunion du 14 Février 1958

C.A. 2.362



PROCES - VERBAL

La Commission du Contentieux s'est réunie le 14 Février 1958, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint-délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ et ROMBAUT, Adjoints au Maire,  
COLICHE et COURMONT, Conseillers Municipaux.

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal,

Assistaient également à la réunion : M. GRANGEON, Secrétaire Général,  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,  
Mme PLOUY, Chef de Bureau.



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 3 Décembre 1957 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Les rapports ci-après sont adoptés :

- I.- C.H.R. - Vente d'arbres à Bourghelles
- 2.- Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 3.- Accidents matériels - Admission en recette
- 4.- Instance contre J. et B. Goëron - Règlement des honoraires de Me VANDEWALLE
- 5.- Honoraires de Me PAYEN, Avocat - Règlement
- 6.- Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
- 7.- Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement
- 8.- Instance contre BORSNAC - Honoraires de Me VANDEWALLE, avoué - Règlement
- 9.- Honoraires de Me CRUSSAIRE, avocat - Règlement
- 10.- Autorisation d'ester contre Gaz de France
- 11.- Autorisation d'ester contre Mme Vve COLSENET.
- 12.- Legs Crépin - Opérations concernant des actions dont la Ville est nue-proprétaire

Il s'agit d'une augmentation de capital par le "Crédit du Nord" par incorporation de réserves, par création d'actions gratuites et par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire.

La Ville bénéficie de l'attribution gratuite de 13 actions.

La Fondation ne disposant pas de fonds pour la souscription d'actions nouvelles, la Ville ne peut que procéder à la cession de droits dont le remploi sera effectué en valeurs d'Etat, conformément aux stipulations de l'acte de liquidation-partage des biens de la succession Crépin dont la Ville est nue-proprétaire.

Avis favorable.

- 13.- Immeuble 67 rue Gustave Delory - Résiliation de la location

Avis favorable.

- 14.- Immeuble 90 rue Saint Sauveur - Résiliation de bail

Avis favorable.

- 15.- Location 21 rue Gustave Delory

Avis favorable.

- 16.- Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.

M. le Président rappelle que les attributions de logements sont décidées par la Commission de l'Urbanisme - Le loyer est fixé par le Service du Contentieux, suivant la méthode de la surface corrigée ou le régime du forfait pour les locaux vétustes.

...

17.- Abattoirs - Location de locaux

Avis favorable

18.- Modification de loyer pour certains immeubles communaux

Avis favorable.

19.- Palais des Beaux-Arts - Occupation E.D.F.

20.- Terrain rue La Fontaine - Location à l'E.D.F.

La question de responsabilité en cas de sinistre est évoquée.

L'installation d'un transformateur de l'E.D.F. peut aggraver le risque pour la Ville. Inversement si des dommages étaient subis par l'E.D.F. pour une cause inhérente au bâtiment communal, cette Administration pourrait exercer un recours.

Le cas échéant, une lettre de l'E.D.F. dégageant la Ville de toute responsabilité, nous donnerait tous apaisements.

Une étude sera faite sur la question, en considération des clauses de notre police d'assurances et en reprenant l'ensemble des postes de transformation existants.

Ces deux rapports sont adoptés.

21.- Location à la Ville - Place Madeleine Caulier.

Les pourparlers entrepris aux fins d'acquisition du local à usage de bureau, affecté au service des Marchés, place Madeleine Caulier n'ont pu aboutir en raison des prétentions des propriétaires. Ces derniers ont fait savoir qu'ils consentiraient à accorder à la Ville une location verbale en fixant pour l'année 1958 le montant du loyer à 32.000 frs.

La Commission autorise le service du Contentieux à négocier en vue du renouvellement de la location pour une dernière année.

M. le Président interviendra auprès de son collègue, M. BERTRAND pour rechercher la possibilité d'aménager ou de construire un local sur la place Madeleine Caulier.

Avis favorable.

22.- Prêt à la construction, rue de Pologne - Transfert du prêt de M. CARON à M. Victor DESCAMPS.

Avis favorable

23.- Prêt à la construction en faveur de M. BUSEYNE - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Avis favorable

24.- Prêt à la construction en faveur de M. BAILLON - Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Avis favorable.

25.- Immeuble menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement

Avis favorable

26.- Dons d'animaux pour le parc zoologique en 1957 - Prise en charge

Une note reprenant l'importance des frais de transport et d'entretien des animaux sera annexée au dossier.

Avis favorable

27.- Contraventions zonnières - Instance contre divers

Avis favorable

28.- Affaire Carnot-Jardins

M. le Président se reporte d'abord au procès-verbal de la dernière réunion.

Après avoir fait l'exposé de la situation et des démarches effectuées, M. le Président estime qu'en l'état actuel, les éléments d'information ne sont pas tels qu'une conclusion définitive s'impose immédiatement.

Le jugement n'ayant pas été signifié, l'appel peut être différé.

Des documents communiqués il ressort que la Société Carnot-Jardins a fermement l'intention de construire dans le délai de deux ans, du jour de l'autorisation de bâtir : l'immeuble sera uniquement à usage d'habitation et comportera 22 appartements et 7 studios.

L'architecte de la société fait valoir que les constructions vont exiger des capitaux élevés au départ, en raison des fondations importantes.

Par ailleurs, les appartements seront vendus sur plans. Le prix ne pourra en être arrêté qu'après avoir connaissance de l'importance de la participation des organismes de crédit. Or, le Crédit Foncier n'accorde de prêts que sur des terrains libres de toute inscription hypothécaire.

En conséquence, la Société demande l'abandon par la Ville de la clause résolutoire ayant donné lieu à l'inscription d'office.

La Commission émet un préjugé favorable à l'hypothèse d'un accord amiable à la condition de maintenir le maximum de garanties pour la Ville.

Mandat est donné à M. GRANGEON de recevoir, en compagnie de Mlle GAREMIN, le notaire de la Société à l'effet de rechercher les garanties qui pourraient être accordées en compensation de la levée de la clause résolutoire et insérées dans un acte à intervenir entre la Ville et la Société Carnot-Jardins.

Les rapports ci-après inscrits sur un ordre du jour complémentaire sont ensuite examinés :

C.H.R. - Aliénation II, rue de la Halloterie.  
C.H.R. - Autorisation d'ester c/ Lebrun-Leray.  
Instance c/ M. Martin - Règlement.  
Instance c/ Mme Dufour - Règlement.  
Instance c/ Mme Vve Crépin - Règlement de frais.  
Occupation Limoisin 218, rue de Paris - Admission en recette.

Ces rapports sont adoptés sans observation.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Presbytères 123, rue Royale et 23, rue du Pont Neuf - Renouvellement des baux.

La Commission donne son accord sur le principe d'une majoration de loyer.

Le décompte de la surface corrigée faisant apparaître un chiffre relativement élevé comparativement au loyer actuel, la Commission se déclare favorable à une atténuation de la majoration.

Mlle GAREMIN est chargée d'entamer les pourparlers en vue d'un accord raisonnable.

#### Commissariat Central - Information

M. le Président donne lecture de la réponse du C.A.T.I. à la proposition adoptée lors de la dernière réunion quant à la détermination du loyer scientifique des locaux aménagés dans la partie surélevée de l'immeuble communal occupé par le Commissariat Central de Police.

Le décompte du loyer sera transmis au C.A.T.I. qui fera établir, par l'Administration des Domaines, une convention qui tiendra compte des chiffres ainsi arrêtés en 1958, et des conditions d'exonération accordées.

#### Convention avec la Sté des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

M. le Président communique à la Commission les propositions de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, pour le renouvellement du contrat arrivé à expiration le 31 Décembre 1957, propositions qui comportent une majoration du forfait de 137.140 frs.

Il informe la Commission des résultats de l'enquête menée auprès de différentes villes à ce sujet.

La Commission est d'avis de discuter le chiffre.

#### Laiterie du Jardin de la Citadelle.

M. MONPAYS, concessionnaire de l'exploitation de la Laiterie du Jardin de la Citadelle, ayant sollicité le renouvellement de la concession dans les mêmes conditions, la Commission émet un avis favorable.

Circulation des ânes, Jardin de la Citadelle.

La redevance versée annuellement par M. CASTELIN, concessionnaire, n'ayant pas varié depuis 1954, la Commission charge le service du Contentieux d'entrer en discussion avec l'intéressé afin d'obtenir une majoration.

Le taux, qui actuellement est de 20.000 frs, pourrait être porté entre 25.000 et 30.000 frs.

Affaire Delgrange.

M. le Président saisit ensuite la Commission d'une requête de M. DELGRANGE, demeurant à Lille, 21, Boulevard Vauban, qui se voit réclamer, par M. le Receveur Municipal, la somme de 491.596 frs montant des frais de déchirage d'une péniche abandonnée dans le bassin du Wault. Celle-ci, en se désagrégeant, compromettait la sécurité publique et risquait d'obstruer une importante vanne du réseau d'égouts. La Ville a dû se substituer au propriétaire pour supprimer le danger.

Eu égard la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement cette famille de bateliers, la Commission se déclare favorable à une mesure d'exemption.

M. le Receveur Municipal sera prié de surseoir aux poursuites.

Séance levée à 21 h.05

Le Président,

signé : A. COQUART.

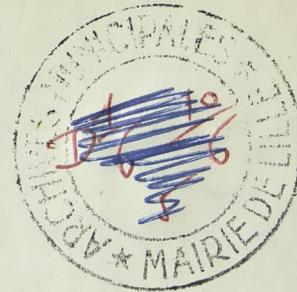
Le Chef du Contentieux,

signé : A. GAREMIN.

VILLE DE LILLE

CONTENTIEUX

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 12 Mai 1958 à 18 heures, bureau de Melle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

Hôtel de Ville, le 5 Mai 1958



Le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART.

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 3 rue Ernest Deconynck
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. Arrentement 57-59 rue de la Plaine
- 3<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 12 à 18 rue de Thumesnil
- 4<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 27, Bd. Jean Baptiste Lebas
- 5<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Hallennes-lez-Haubourdin
- 6<sup>o</sup> - Garage Béranger - Règlement des loyers
- 7<sup>o</sup> - Location à la Ville Place Madeleine Caulier
- 8<sup>o</sup> - Circulation des ânes pour la promenade des enfants Jardin de la Citadelle - Majoration de la Redevance
- 9<sup>o</sup> - Affaire DUMORTIER - Honoraires de Me LEVY - Règlement
- 10<sup>o</sup> - Affaire MARTIN - Honoraires de Me BOYER-CHAMMARD - Règlement
- 11<sup>o</sup> - Affaire Braderie - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
- 12<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
- 13<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 14<sup>o</sup> - Affaire DEBISSCHOP - Honoraires de Me CROMBET - Règlement
- 15<sup>o</sup> - Contraventions zonières - Instances contre divers contrevenants
- 16<sup>o</sup> - Affaire BIEBUYCK - Autorisation d'ester
- 17<sup>o</sup> - Affaire MEURICE - Autorisation d'ester
- 18<sup>o</sup> - Affaire S.L.I. Autorisation d'ester
- 19<sup>o</sup> - Déchirage de la péniche " Le Lillos " - Règlement
- 20<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette
- 21<sup>o</sup> - Accidents corporels - Admission en recette
- 22<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette

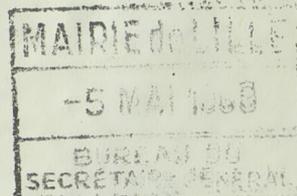
..../

- 23° - Sinistre Collège Jean Macé - Admission en recette
  - 24° - Sinistre I4 rue Desrousseaux - Admission en recette
  - 25° - Halle aux Sucres - Assurance contre l'incendie - Avenant
  - 26° - Rue de la Marbrerie - Location de terrain à l'E.D.F.
  - 27° - Halles centrales - Occupation E.D.F.
  - 28° - Ferme d'Hollebecke à Marquette - Renouvellement du bail
  - 29° - Concession de la 2ème enceinte de la Citadelle
  - 30° - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.250.000 Fr
  - 31° - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.500.000 Fr
  - 32° - Prêts aux agents municipaux allocataires - Versement à la société H.E.N. d'une somme de 750.000 frs.
  - 33° - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M.VANDENTORREN à M. René DELMAR
  - 34° - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. Jacques DELFOSSE à M. Michel PAVY
  - 35° - Prêt à la construction en faveur de M. Léon BETTAN
  - 36° - Prêt à la construction en faveur de M. André CHERON - Délai de remboursement
  - 37° - Prêt à la construction en faveur de Mme Vve DERYCKE-DAMIENS - Délai de remboursement
  - 38° - Prêts aux agents municipaux allocataires - Annulation des prêts consentis à MM. MASSE-BULLETEAU-MUSELET et HAUTELARD, sapeurs pompiers
  - 39° - Prêt-réparation en faveur de Mlle Marie Antoinette BERTE
  - 40° - Affaire BAES-DARTOIS - Mainlevée de l'inscription d'office et abandon de la clause résolutoire
  - 41° - Affaire BAZELIS-GOBERT - Abandon de la clause résolutoire
  - 42° - Affaire CARNOT-JARDINS - Mainlevée de l'inscription d'office
  - 43° - Affaire CARNOT-JARDINS - Convention
  - 44° - Presbytères, I23 rue Royale et 23 rue du Pont Neuf - Renouvellement des baux
- Affaires diverses.

VILLE DE LILLE

CONTENTIEUX

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le lundi 12 Mai 1958 à 18 heures, bureau de Melle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

Hôtel de Ville, le 5 Mai 1958



Le Président,  
Adjoint délégué au Contentieux,  
A. COQUART.

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 3 rue Ernest Deconynck
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. Arrentement 57-59 rue de la Plaine
- 3<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 12 à 18 rue de Thumesnil
- 4<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation 27, Bd. Jean Baptiste Lebas
- 5<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Hallennes-lez-Haubourdin
- 6<sup>o</sup> - Garage Béranger - Règlement des loyers
- 7<sup>o</sup> - Location à la Ville Place Madeleine Caulier
- 8<sup>o</sup> - Circulation des ânes pour la promenade des enfants Jardin de la Citadelle - Majoration de la Redevance
- 9<sup>o</sup> - Affaire DUMORTIER - Honoraires de Me LEVY - Règlement
- 10<sup>o</sup> - Affaire MARTIN - Honoraires de Me BOYER-CHAMMARD - Règlement
- 11<sup>o</sup> - Affaire Braderie - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
- 12<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
- 13<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 14<sup>o</sup> - Affaire DEBISSCHOP - Honoraires de Me CROMBET - Règlement
- 15<sup>o</sup> - Contraventions zonières - Instances contre divers contrevenants
- 16<sup>o</sup> - Affaire BIEBUYCK - Autorisation d'ester
- 17<sup>o</sup> - Affaire MEURICE - Autorisation d'ester
- 18<sup>o</sup> - Affaire S.L.I. Autorisation d'ester
- 19<sup>o</sup> - Déchirage de la péniche " Le Lillos " - Règlement
- 20<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette
- 21<sup>o</sup> - Accidents corporels - Admission en recette
- 22<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette

..../

- 23<sup>e</sup> - Sinistre Collège Jean Macé - Admission en recette
- 24<sup>e</sup> - Sinistre 14 rue Desrousseaux - Admission en recette
- 25<sup>e</sup> - Halle aux Sucres - Assurance contre l'incendie - Avenant
- 26<sup>e</sup> - Rue de la Marbrerie - Location de terrain à l'E.D.F.
- 27<sup>e</sup> - Halles centrales - Occupation E.D.F.
- 28<sup>e</sup> - Ferme d'Hollebecke à Marquette - Renouvellement du bail
- 29<sup>e</sup> - Concession de la 2<sup>e</sup>me enceinte de la Citadelle
- 30<sup>e</sup> - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.250.000 Fr
- 31<sup>e</sup> - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.500.000 Fr
- 32<sup>e</sup> - Prêts aux agents municipaux allocataires - Versement à la société H.E.N. d'une somme de 750.000 frs.
- 33<sup>e</sup> - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. VANDENTORREN à M. René DELMAR
- 34<sup>e</sup> - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. Jacques DELFOSSE à M. Michel PAVY
- 35<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. Léon BETTAN
- 36<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. André CHERON - Délai de remboursement
- 37<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de Mme Vve DERYCKE-DAMIENS - Délai de remboursement
- 38<sup>e</sup> - Prêts aux agents municipaux allocataires - Annulation des prêts consentis à MM. MASSE-BULLETEAU-MUSELET et HAUTELARD, sapeurs pompiers
- 39<sup>e</sup> - Prêt-réparation en faveur de Mlle Marie Antoinette BERTE
- 40<sup>e</sup> - Affaire BAES-DARTOIS - Mainlevée de l'inscription d'office et abandon de la clause résolutoire
- 41<sup>e</sup> - Affaire BAZELIS-GOBERT - Abandon de la clause résolutoire
- 42<sup>e</sup> - Affaire CARNOT-JARDINS - Mainlevée de l'inscription d'office
- 43<sup>e</sup> - Affaire CARNOT-JARDINS - Convention
- 44<sup>e</sup> - Presbytères, 123 rue Royale et 23 rue du Pont Neuf - Renouvellement des baux  
Affaires diverses.

Réunion du 12 Mai 1958

PROCES-VERBAL

La Commission du Contentieux s'est réunie le 12 Mai 1958, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ & ROMBAUT, Adjoint au Maire  
COLICHE & COURMONT, Conseillers Municipaux.

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général,  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,  
Mme PLOUY, Chef de Bureau.

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Les rapports ci-après, concernant le C.H.R., sont adoptés:

- 1° - C.H.R. Aliénation 3, rue Ernest Deconynck
- 2° - C.H.R. Arrentement 57-59 rue de la Plaine.
- 3° - C.H.R. Aliénation 12 à 18 rue de Thunesnil
- 4° - C.H.R. Aliénation 27, Bd. Jean Baptiste Lebas
- 5° - C.H.R. Aliénation à Hallennes-lez-Haubourdin
- 6° - Garage Béranger - Règlement des loyers

L'acte de vente à la Ville de la propriété sise à Lille rues d'Isly, Fulton et Béranger abritant le garage Béranger étant intervenu, il s'agit de régler les loyers restant dus par la Ville jusqu'au jour du paiement du prix de vente,

Avis favorable.

- 7° - Location à la Ville - Place Madeleine Caulier

Implicitement, la Commission en avait déjà décidé, lors de sa dernière réunion, en autorisant le Service du Contentieux à négocier en vue du renouvellement de la location pour une dernière année, moyennant un loyer de 32.000 frs demandé par les propriétaires.

M. le Président saisit l'occasion pour rappeler la question d'aménagement ou de construction d'un local sur la Place Madeleine Caulier.

Avis favorable.

- 8° - Circulation des ânes pour la promenade des enfants, Jardin de la Citadelle - Majoration de la Redevance.
- 9° - Affaire DUMORTIER - Honoraires de Me LEVY - Règlement.
- 10° - Affaire MARTIN - Honoraires de Me BOYER-CHAMHARD - Règlement.
- 11° - Affaire Braderie - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
- 12° - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
- 13° - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 14° - Affaire DEBISSCHOP - Honoraires de Me CROMBET - Règlement
- 15° - Contraventions zonnières - Instances contre divers contrevenants
- 16° - Affaire BIEBUYCK - Autorisation d'ester
- 17° - Affaire MEURICE - Autorisation d'ester
- 18° - Affaire S.L.I. Autorisation d'ester

Ces rapports sont adoptés.

- 19° - Déchirage de la péniche "Le Lillos" - Règlement

Lors de sa réunion du 14 février 1958, la Commission s'était prononcée dans un sens favorable à une mesure d'exemption du paiement des frais de déchirage de la péniche abandonnée dans le bassin du Wault.

Le projet de délibération actuellement soumis a pour but l'annulation du titre de recette établi au nom de M. DELGRANGE, propriétaire du bateau.

Avis favorable.

- 20° - Accidents matériels - Admission en recette
- 21° - Accidents corporels - Admission en recette
- 22° - Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 23° - Sinistre Collège Jean Macé - Admission en recette
- 24° - Sinistre 14 rue Desrousseaux - Admission en recette

Ces rapports sont adoptés.

- 25° - Halles aux Sucres - Assurance contre l'incendie - Avenant.

L'entrepôt des Douanes étant supprimé définitivement et la totalité des locaux de la Halle aux Sucres étant utilisée comme atelier et remise de décors des théâtres, il convenait de négocier avec la Compagnie Apéritrice de nouvelles conditions de tarification et de revalorisation des capitaux assurés.

Avis favorable

- 26° - Rue de la Marbrerie - Location de terrain à l'E.D.F.

Avis favorable.

- 27° - Halles Centrales - Occupation E.D.F.

La Commission s'était préoccupée de la question de responsabilité en cas de sinistre, à raison des autorisations d'occupation consenties à l'E.D.F.

La Ville a toutes garanties attendu que les contrats passés avec l'E.D.F. contiennent une clause de renonciation à tout recours contre la Ville et ses assureurs et que, par ailleurs, l'E.D.F. déclare avoir pris les garanties suffisantes pour couvrir sa responsabilité civile.

Il ne résulte aucune surprise pour la Ville.

Notre Compagnie apéritrice sera néanmoins avisée de l'installation des postes de l'E.D.F. dans les différents bâtiments communaux.

- 28° - Ferme d'Hollebecke à Marquette - Renouvellement du bail.

Les dispositions du statut du fermage ne permettent pas de refuser le renouvellement de bail, ainsi que le suggère la Préfecture, une réserve sera faite pour le cas où la libération de l'immeuble s'imposerait pour la construction de la station d'épuration.

Avis favorable.

- 29° - Concession de la 2ème enceinte de la Citadelle. Avis favorable

Les dossiers qui suivent, émanant du Service de l'Habitat, ont trait aux prêts à la construction à des particuliers, prêts à divers agents municipaux que la Ville accorde au même titre que les avantages consentis par la Caisse d'Allocations Familiales à ses ressortissants, transferts de prêts en cas de désistement des bénéficiaires, prêts réparation.

Les prêts alloués à MM. MASSE, BULLETEAU, MUSELET et HAUTELARD, sapeurs-pompiers sont annulés, l'affectation immédiate des nouvelles constructions étant incompatible avec les modalités d'attribution des prêts par la Ville. Les intéressés actuellement en activité n'occuperaient en effet leur maison respective qu'à leur mise à la retraite, dans un délai de 12 à 20 ans.

- 30° - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 1.250.000 frs
- 31° - Prêts à la construction - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 2.500.000 frs
- 32° - Prêts aux agents <sup>municipaux</sup> allocataires - Versement à la Société H.E.N. d'une somme de 750.000 frs
- 33° - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. VANDENTORREN à M. René DELMAR.
- 34° - Prêt à la construction - Square du Portugal - Transfert du prêt de M. Jacques DELFOSSE à M. Michel PAVY.
- 35° - Prêt à la construction en faveur de M. Léon BETTAN
- 36° - Prêt à la construction en faveur de M. André CHERON - Délai de remboursement.
- 37° - Prêt à la construction en faveur de Mme Vve DERYCKE-DAMIENS - Délai de remboursement
- 38° - Prêts aux agents municipaux allocataires - Annulation des prêts consentis à MM. MASSE-BULLETEAU - MUSELET et HAUTELARD, sapeurs-pompiers.
- 39° - Prêt-réparation en faveur de Mlle Marie Antoinette BERTÉ

Avis favorable

- 40° - Affaire BAES-DARTOIS - Mainlevée de l'inscription d'office et abandon de la clause résolutoire.

41° - Affaire BASELIS-GOBERT - Abandon de la clause résolutoire.

Les intéressés ayant satisfait à leurs obligations, rien ne s'oppose à la mainlevée de l'inscription prise pour sûreté du paiement du prix et à l'abandon de la clause résolutoire.

Ces rapports sont adoptés.

42° - Affaire Carnot-Jardins - Mainlevée de l'inscription d'office.

La Commission propose d'inscrire ce rapport à la suite du rapport relatif à la convention.

43° - Affaire Carnot-Jardins - Convention.

Lors de sa dernière réunion, la Commission du Contentieux avait admis le principe d'un règlement amiable de l'affaire Carnot-Jardins et chargé M. GRANGEON de rechercher les bases d'un accord qui donnerait à la Ville le maximum de garanties.

Après pourparlers avec le notaire et le représentant de la Société Carnot-Jardins, celui-ci en compensation de l'abandon de la clause résolutoire, nous soumet une promesse de vente du terrain et des bâtiments qui y seraient érigés aux conditions ci-après :

- 1°) cession, aux frais de la Ville, du terrain moyennant un prix égal à celui pour lequel il a été adjugé, c'est-à-dire 2.329.600 francs.
- 2°) remboursement de la valeur des constructions suivant les mémoires des entrepreneurs et, en cas de contestation, arbitrage amiable par l'architecte vérificateur habituel, pour la Ville de Lille, du Crédit Foncier;
- 3°) paiement, dans les six mois de la levée de l'option, avec intérêts au taux de 5 % du jour de cette option.

Toutefois, il est précisé que la Ville ne pourra user du droit de levée de l'option que passé un délai de quatre ans après accomplissement de toutes formalités et si, à cette époque, les travaux de mise hors d'eau ne sont pas terminés.

D'ores et déjà, nous avons la certitude que la Société renoncera à la clause de paiement dans le délai de 6 mois ainsi qu'aux intérêts.

M. le Président, soucieux de rechercher la voie qui permettra de retarder le moins la construction, propose de poursuivre les discussions. La Commission se prononce en ce sens à l'unanimité.

Mandat est donné à M. GRANGEON de tenter d'obtenir, après quelques amendements, un compromis substantiel pour la Ville.

Une délibération sera soumise au prochain Conseil Municipal.

44° - Presbytères - 123 rue Royale et 23 rue du Pont Neuf - Renouvellement des baux.

Dans un esprit de conciliation, la Commission avait précédemment accepté de fixer le loyer sur une base intermédiaire entre le régime forfaitaire et la surface corrigée, soit 90.000 francs par an pour chacun de ces immeubles.

L'Association Diocésaine a demandé un sursis pour répondre à notre proposition.

La Commission subordonne le maintien de sa décision de compromis à l'acceptation à bref délai, par l'Association Diocésaine.

Au cas où aucune réponse ne nous parviendrait dans les délais voulus, le Conseil Municipal serait appelé à décider l'application de la surface corrigée.

Les affaires ci-après, inscrites sur un ordre du jour complémentaire, sont ensuite examinées :

- Autorisation d'ester contre GAZ DE FRANCE

Avis favorable

- Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation.

Avis favorable

- Occupation de terrains communaux - Homologation

Avis favorable

- Abattoirs - Location de locaux.

Avis favorable

- Société Civile - Dissolution

Monsieur le Président invite Mlle GAREMIN à se mettre en rapport avec M. THIBAUT, Chef de la 3ème Division, qui détient tous les éléments sur la situation financière de la Société et charge le Contentieux de la rédaction du rapport d'ensemble, qui sera transmis à M. GRANGEON.

Un exemplaire sera également remis pour avis à M. ROMBAUT, Président Trésorier de la Société Civile.

- Droits d'auteurs - Traité avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

Renvoyé à la prochaine réunion de la Commission du Contentieux.

Séance levée à 20 heures.

Le Président:

signé: COQUART

Le Chef du Contentieux

signé: GAREMIN

VILLE DE LILLE

CONTENTIEUX



POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le jeudi 26 Juin 1958, à 18 heures, bureau de Mlle GAREMIN, Chef du Contentieux - Aile du Beffroi - 2ème étage.

Hôtel de Ville, le 21 Juin 1958

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux,

A. COQUART

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Annappes lieu dit " La Chapelle "
  - 2<sup>o</sup> - C.H.R. Autorisation d'ester contre M. le Préfet du Nord
  - 3<sup>o</sup> - B.A.S. Autorisation d'ester
  - 4<sup>o</sup> - Expropriation Moulin d'Argent - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
  - 5<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
  - 6<sup>o</sup> - Contraventions zonnières - Instance contre CALLAERT-LAUTENS
  - 7<sup>o</sup> - Acceptation de dons au palais des Beaux-Arts
  - 8<sup>o</sup> - Exploitation d'un train mécanique pour l'amusement des enfants - Redevance
  - 9<sup>o</sup> - Pose d'un câble souterrain de télécommunication par les P.T.T. - Convention
  - 10<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux
  - 11<sup>o</sup> - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation
  - 12<sup>o</sup> - Occupation de terrain par l'Automobile Club du Nord de la France
  - 13<sup>o</sup> - Foire de Pâques 1958 - Occupation de l'Esplanade
  - 14<sup>o</sup> - Presbytères 123 rue Royale et 23 rue du Pont Neuf - Renouvellement de baux
  - 15<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, métreur - Règlement
  - 16<sup>o</sup> - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement
  - 17<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette
  - 18<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette
  - 19<sup>o</sup> - Bâtiments communaux - Assurance contre l'incendie - Rajustement des Capitaux
  - 20<sup>o</sup> - Police Défense automobile sportive - Augmentation de la prime
- Affaires diverses.

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 26 juin 1958

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 26 juin 1958, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ et ROMBAUT, Adjoint au Maire  
COLICHE et COURMONT, Conseiller Municipaux.

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général,  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux,  
Mme PLOUY, Chef de Bureau.



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

ORDRE du JOUR

1 - C.H.R. Aliénation à Annappes, lieudit "La Chapelle"

Cette aliénation permettra la réalisation d'un projet de construction de 248 logements avec édifices publics tels que Centre Social, école, etc...

Avis favorable.

2 - C.H.R. Autorisation d'ester contre M. le Préfet du Nord.

Il s'agit d'un recours en annulation d'un arrêté préfectoral pris en exécution d'instructions ministérielles relatives au blocage des prix.

Le mode de fixation et de révision des prix de journées dans les hôpitaux, objet du litige, étant fixé par la loi, le C.H.R. estime entaché d'excès de pouvoir, l'arrêté préfectoral dont l'application se traduirait pour lui par un déficit de 318 millions.

Avis favorable.

3 - B.A.S. Autorisation d'ester

Afin d'éviter un ralentissement de la procédure, le B.A.S. sollicite une autorisation générale pour traduire en justice ses locataires défaillants.

Avis favorable.

4 - Expropriation "Moulin d'Argent" - Honoraires de Me PAYEN - Règlement

Avis favorable.

5 - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement

Avis favorable.

6 - Contravention zonière - Instance contre CALLAERT LAUTENS

Avis favorable.

7 - Acceptation de dons au Palais des Beaux-Arts

Avis favorable.

8 - Exploitation d'un train mécanique pour l'amusement des enfants - Redevance

M. THIRY souhaitait obtenir une réduction de la redevance annuelle de 40.000 Fr qui lui est réclamée pour son installation, dans l'allée qui longe le jardin d'enfants de la Citadelle, d'un petit train mécanique.

La Commission pense qu'il n'est pas possible de réduire la redevance mais elle est d'accord pour maintenir le taux de 40.000 Fr pendant trois ans pour aider M. THIRY à l'amortissement de son matériel.

.../...

Etant donné qu'il s'agit d'une concession accordée par le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 13 janvier 1956 (Délibération 667), pour une année renouvelable par tacite reconduction, il n'y aura pas lieu de soumettre à nouveau cette affaire au Conseil Municipal.

9 - Pose d'un câble souterrain de télécommunication par les P.T.T. - Convention

Avis favorable.

10 - Abattoirs - Location de locaux

Avis favorable.

11 - Occupation temporaire d'immeubles communaux - Homologation

En raison de l'état de vétusté des locaux loués, la redevance mensuelle a été fixée suivant le régime du forfait.

Avis favorable.

12 - Occupation de terrain par l'Automobile Club du Nord de la France

Avis favorable.

13 - Foire de Pâques 1958 - Occupation de l'Esplanade

: Avis favorable.

14 - Presbytères 123, rue Royale et 23 rue du Pont Neuf - Renouvellement des baux

M. le Président ayant reçu mandat d'engager les pourparlers afin d'aboutir à un accord sur le taux des loyers, le chiffre de 63.000 Fr par an, correspondant à 50 % du loyer scientifique a été accepté.

Avis favorable.

15 - Honoraires de M. DESMALADES, métreur. Règlement

Avis favorable.

16 - Honoraires de M. CHEVALIER, métreur - Règlement

Avis favorable.

17 - Accidents matériels - Admission en recette

Avis favorable.

18 - Accidents d'automobiles - Admission en recette

Avis favorable.

19 - Bâtiments communaux - Assurance contre l'incendie - Rajustement des capitaux

La majoration des capitaux consécutive au jeu de l'indice du coût de la construction étant normale, la Commission émet un avis favorable.

20 - Police Défense Automobile Sportive - Augmentation de la prime

La Commission donne accord sur cette majoration de prime.

Il est observé, par ailleurs, que la Ville étant assurée à la Compagnie Générale d'Assurances pour les accidents causés aux tiers par ses véhicules automobiles, la dualité ne semble pas s'imposer.

Une étude sera faite sur la question.

Les affaires ci-après, inscrites sur un ordre du jour complémentaire, sont ensuite examinées :

C.H.R. Aliénation I65 - I67, rue d'Arras et 8, rue de la Plaine.

Avis favorable.

Droits d'Auteurs - Traité avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

Les discussions tendant à obtenir une réduction de la redevance ayant échoué, la Commission se rallie aux propositions de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

Instance contre MARCINIAK - Autorisation d'Esther

Avis favorable.

Legs CREPIN - Opérations concernant des valeurs dont la Ville est nue propriétaire

Avis favorable.

Questions diverses

La question d'avance de trésorerie au Lille Olympique Sporting Club est ensuite évoquée, sur question de M. COLICHE.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Lille Olympique Sporting Club, une avance de trésorerie de 5.000.000 de francs.

Considérant que le L.O.S.C. ne dispose pas de propriétés immobilières susceptibles d'être couvertes par un hypothèque, la Ville avait accepté, en garantie du remboursement du prêt, les cautions personnelles de cinq membres du Comité de Direction du L.O.S.C.

La délibération du Conseil Municipal a reçu l'approbation préfectorale sous réserve "que le contrat à intervenir prévoie la nature des garanties offertes en vue de la prise d'une inscription hypothécaire au profit de la Ville."

En conséquence, M. le Receveur Municipal, revenant sur l'avis précédemment émis, se refuse à accepter les cautions solidaires que nous lui avons présentées et toutes démarches faites : a) auprès de M. le Préfet en vue de la modification de la mention d'approbation, b) auprès du notaire en vue d'obtenir l'autorisation par les cautions de prendre inscription hypothécaire sur leurs biens sont demeurées vaines jusqu'ici.

M. l'Adjoint

au Contentieux confie le soin à M. GRANGEON de tenter une nouvelle démarche auprès de la Préfecture afin d'aplanir ces difficultés, si la chose est possible.

Séance levée à 19 heures 30.

Le Président,

le Chef du Contentieux,

A. GAREIN

CONTENTIEUX



POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le Mardi 14 Octobre 1958 à 18 heures, Bureau de Melle GAREMIN, Chef du Contentieux, Aile du Beffroi - 2ème étage.

Hôtel de Ville, le 8 Octobre 1958

Le Président  
Adjoint délégué au Contentieux,  
A. COQUART.

ORDRE DU JOUR

- I<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Fâches-Thumesnil, rue Edouard Vaillant
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Hellemmes, rue Dordin
- 3<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Saint-André, rues de Lille et Sadi Carnot
- 4<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation, 13 rue de la Digue à Lille
- 5<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation, 69-71 rue Masséna à Lille
- 6<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation d'une parcelle de terrain à Ronchin
- 7<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation d'une parcelle de terrain à La Madeleine
- 8<sup>o</sup> - B.A.S. Autorisation d'ester contre M. PANIEN
- 9<sup>o</sup> - Occupation d'immeubles communaux - Homologation
- 10<sup>o</sup> - Occupation de terrains communaux - Homologation
- II<sup>o</sup> - ABATTOIRS - Location de locaux
- I2<sup>o</sup> - Bail à ferme - Terres à Wormhout
- I3<sup>o</sup> - Immeuble 52 rue du Marché - Cession du droit au bail
- I4<sup>o</sup> - Accidents corporels - Admission en recette
- I5<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette
- I6<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette
- I7<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- I8<sup>o</sup> - Affaires MARTIN et DUFOUR - Honoraires de Me VANDEWALLE et Me GOMBERT, Avoués - Règlement
- I9<sup>o</sup> - Expropriations - Honoraires de Me PAYEN - Règlement
- 20<sup>o</sup> - Affaire GRANGER - Honoraires de Me SPRIET - Règlement

..../

- 21<sup>e</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, Métreur - Règlement
- 22<sup>e</sup> - Honoraires de M. CHEVALIER, Métreur - Règlement
- 23<sup>e</sup> - Avance de trésorerie à la Société " LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD"  
Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur le groupe de la rue  
de Pologne
- 24<sup>e</sup> - Avance de trésorerie à la Société " LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD"  
Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur les groupes des  
rues du Chevalier Français et Gassendi
- 25<sup>e</sup> - Avance de trésorerie à la Société " LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD"  
Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur le groupe de la  
rue du Buisson
- 26<sup>e</sup> - Prêts complémentaires pour constructions individuelles
- 27<sup>e</sup> - Transferts de prêts - Groupe des Margueritois édifié par " LA MAISON  
DES TRAVAILLEURS "
- 28<sup>e</sup> - Aide à la construction aux Agents Municipaux allocataires
- 29<sup>e</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. Pierre DELATTRE - Cession  
d'antériorité

Affaires diverses.

---

COMMISSION DU CONTENTIEUX

Réunion du 14 Octobre 1958

PROCES-VERBAL

La Commission du Contentieux s'est réunie le 14 Octobre 1958, à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etaient présents : MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.  
COLICHE, Conseiller Municipal

Excusés : MM. ROMBAUT, Adjoint au Maire.  
COURMONT, Conseiller Municipal.

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. GRANGEON, Secrétaire Général  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux  
Mme PLOUY, Chef de Bureau



Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 26 Juin 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Fâches-Thumesnil, rue Edouard Vaillant.
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Hellemmes, rue Dordin.
- 3<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation à Saint-André, rues de Lille et Sadi-Carnot.
- 4<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation, 13 rue de la Digue à Lille.
- 5<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation, 69-71 rue Masséna à Lille.
- 6<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation d'une parcelle de terrain à Ronchin.
- 7<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation d'une parcelle de terrain à La Madeleine.

Pour toutes ces opérations qui n'ont donné lieu à aucune observation de la part de l'Urbanisme, la Commission émet un avis favorable.

- 8<sup>o</sup> - B.A.S. Autorisation d'ester contre M. PANIEN.

Avis favorable.

- 9<sup>o</sup> - Occupation d'immeubles communaux - Homologation

Il s'agit notamment de la prise en charge des locataires occupant les immeubles sis à Lille, 3 Place Déliot, acquis par la Ville en vue de l'agrandissement de la crèche Déliot et 7 rue Gustave Delory, acquis en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue Gustave Delory.

Les conditions de locations faites par les précédents propriétaires ont été maintenues : redevance fixe déterminée à l'amiable ou forfait subissant la majoration semestrielle de 33 %.

Avis favorable.

- 10<sup>o</sup> - Occupation de terrains communaux - Homologation

Il sera annexé au dossier une note mentionnant le prix du blé qui doit servir au calcul des fermages.

Avis favorable.

- 11<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux

La commission émet un avis favorable. Elle observe toutefois que le taux des locations n'est pas très élevé.

Cette question de majoration des tarifs des abattoirs a déjà été évoquée. Elle a suscité antérieurement l'hostilité de M. le Directeur des Abattoirs et provoqué des récriminations car les locaux sont vétustes et dépourvus de tout confort.

.../...

12<sup>o</sup> - Bail à ferme - Terres à Wormhoudt

Les conditions fixées pour le renouvellement du bail sont raisonnables.

Avis favorable.

Les rapports ci-après sont ensuite adoptés sans observation :

13<sup>o</sup> - Immeuble 52 rue du Marché - Cession du droit au bail.

14<sup>o</sup> - Accidents corporels - Admission en recette.

15<sup>o</sup> - Accidents matériels - Admission en recette.

16<sup>o</sup> - Accidents d'automobiles - Admission en recette.

17<sup>o</sup> - Immeubles menaçant ruine - Homologation de M. CORBEAU - Règlement.

18<sup>o</sup> - Affaires MARTIN et DUFOUR - Honoraires de Me VANDEWALLE et Me GOMBERT, - Avoués ..  
Règlement.

19<sup>o</sup> - Expropriations - Honoraires de Me PAYEN - Règlement.

20<sup>o</sup> - Affaire GRANGER - Honoraires de Me SPRIET - Règlement.

21<sup>o</sup> - Honoraires de M. DESMALADES, Métreur - Règlement.

22<sup>o</sup> - Honoraires de M. CHEVALIER, Métreur - Règlement.

M. CHEVALIER a été appelé à établir le décompte du loyer de l'immeuble sis à Lille, 45 rue Gustave Delory.

Des précisions sur les circonstances qui ont motivé l'établissement de ce décompte : expiration du bail, fixation de la valeur locative, seront données dans une note qui sera jointe au dossier.

Avis favorable.

23<sup>o</sup> - Avance de trésorerie à la Société "Les Habitations Economiques du Nord". Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur le groupe de la rue de Pologne.

24<sup>o</sup> - Avance de trésorerie à la Société "Les Habitations Economiques du Nord". Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur les groupes des rues du Chevalier Français et Gassendi.

25<sup>o</sup> - Avance de trésorerie à la Société "Les Habitations Economiques du Nord". Mainlevée de l'inscription hypothécaire prise sur le groupe de la rue du Buisson.

Les prêts ayant été remboursés, rien ne s'oppose à la mainlevée des inscriptions hypothécaires.

Avis favorable.

26<sup>o</sup> - Prêts complémentaires pour constructions individuelles.

Les attributions ont été décidées par la Commission de l'Habitation qui a fixé le montant des prêts en tenant compte des besoins de chacun des intéressés.

Avis favorable.

27<sup>o</sup> - Transferts de prêts - Groupe des Margueritois, édifié par "La Maison des Travailleurs".

Avis favorable.

28<sup>o</sup> - Aide à la construction aux agents municipaux allocataires.

En faveur de ses agents, la Commune peut ainsi intervenir à la fois en sa qualité d'employeur pour accorder les mêmes avantages que ceux consentis par les Caisses d'Allocations Familiales aux ressortissants et au titre de Ville de Lille.

Avis favorable.

29<sup>o</sup> - Prêt à la construction en faveur de M. Pierre DELATTRE - Cession d'antériorité.

Avis favorable.

Les affaires ci-après, inscrites sur un ordre du jour complémentaire, sont inscrites ensuite examinées.

1<sup>o</sup> - Autorisation d'ester contre M. PRIN.

Bien que résidant effectivement à Metz, M. PRIN se refuse à libérer deux pièces au premier étage de l'immeuble sis à Lille, 7 rue Gustave Delory qu'il a vendu à la ville avec les Consorts PRIN.

Seule, une décision judiciaire parviendra à l'y contraindre.

Avis favorable.

2<sup>o</sup> - C.H.R. Aliénation d'un terrain à Marcq-en-Baroeul.

L'opération avait déjà été autorisée par arrêté ministériel datant de 1953, mais le délai de deux ans imparti pour sa réalisation étant expiré, il convient de solliciter à nouveau l'autorisation de l'Autorité Supérieure.

Les conditions de cette vente étant normales la Commission émet un avis favorable.

3<sup>o</sup> - Travaux au Lycée Fénelon - Règlement.

Des difficultés ayant surgi lors du règlement des travaux effectués dans les logements occupés par l'Intendante et le Censeur du Lycée Fénelon, M. le Receveur Municipal exige la production d'une délibération du Conseil Municipal à l'appui du mandat de paiement.

La Commission donne son accord sur les termes du rapport établi à cet effet.

4<sup>o</sup> - Sinistre 7, 9, Place Louise de Bettignies - Honoraires de M. DELETANG, Architecte - Règlement.

Avis favorable.

5<sup>o</sup> - Recours au Conseil d'Etat par Mme Vve BEUDAERT - Autorisation d'ester.

Mme Vve BEUDAERT a formé un pourvoi au Conseil d'Etat contre un jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 6 Février 1958 la condamnant à une amende et à la démolition des constructions édifiées 6, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, dans la zone grevée de la servitude non aedificandi.

Cette action revêtant une importance particulière au moment où la Ville exproprie les terrains pour la réalisation d'espaces verts, il y a intérêt à défendre à cette action.

Avis favorable.

6<sup>o</sup> - Expropriation PAREIN - Transaction.

M. PAREIN, débitant de tabacs, rue du Faubourg de Roubaix, a fait appel devant le Tribunal Civil de la décision de la Commission Arbitrale d'Evaluation fixant le montant de l'indemnité susceptible de lui être due pour éviction commerciale.

Le Tribunal Civil a fixé une indemnité hypothétique de 4.500.000 frs.

M. PAREIN propose, par l'intermédiaire de son avocat, une transaction pour la somme de 3.000.000 frs.

Etant donné le caractère litigieux des constructions édifiées dans la zone grevée de la servitude non aedificandi, dans lesquelles M. PAREIN exploite son fonds de commerce, la Commission se rallie à la proposition du Service du Contentieux tendant à opposer un refus à l'offre de transaction.

Il n'y a pas lieu de soumettre cette question au Conseil Municipal.

7<sup>o</sup> - Réalisation du plan d'aménagement de la Ville - Vente par voie judiciaire d'un immeuble situé 164 rue du Faubourg des Postes.

Cet immeuble étant compris dans le plan d'alignement du chemin Départemental n° 147, rue du Faubourg des Postes et destiné à être démolé pour permettre le dégagement d'un immeuble à usage collectif édifié par l'Office Municipal d'H.L.M., la Ville a intérêt à en faire l'acquisition dans la limite du prix indiqué par l'Administration des Domaines.

Avis favorable.

- Assurance des véhicules des Sapeurs-Pompiers - Augmentation de la prime.

La Mutuelle Générale Française ayant demandé une majoration de prime pour l'échéance du 25 Novembre 1958, la Commission reconnaît que cette majoration répond au taux normal appliqué à l'heure actuelle et propose d'appeler le Conseil Municipal à en décider le paiement.

Séance levée à 20 H. 15.

Le Président,

A. COQUART.

Le Chef du Contentieux,

A. GAREMIN.

CONTENTIEUX

POUR INFORMATION

Mon Cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission du Contentieux qui se tiendra le Lundi 22 Décembre 1958 à 18 heures, Bureau de Melle GAREMIN, Chef du Contentieux, Aile du Beffroi - 2ème étage.

Hôtel de Ville, le 12 Décembre 1958

Le Président,

A. COQUART



ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup>- C.H.R. - Aliénation 47, rue Basse
- 2<sup>o</sup>- C.H.R. - Aliénation 5 - 5 bis rue Ernest Deconynck
- 3<sup>o</sup>- C.H.R. - Aliénation 39 bis - 39 ter, rue Neurein
- 4<sup>o</sup>- C.H.R. - Aliénation à Wattignies
- 5<sup>o</sup>- C.H.R. - Aliénation à Saint André rue Victor Hugo
- 6<sup>o</sup>- C.H.R. - Echange de terrains à Lille et à Loos
- 7<sup>o</sup>- Foire - Attractions Automne 1958 - Occupation de l'Esplanade
- 8<sup>o</sup>- Gymnase 7, Place Sébastopol - Majoration du loyer
- 9<sup>o</sup>- Immeuble 97, Boulevard de la Liberté - Règlement du loyer
- 10<sup>o</sup>- Institut Denis Diderot - Concession de logement - Résiliation
- 11<sup>o</sup>- Terrain rue Armand Carrel - Résiliation du bail
- 12<sup>o</sup>- Occupation d'immeubles communaux - Homologation
- 13<sup>o</sup>- Abattoirs - Location de locaux
- 14<sup>o</sup>- Clôture I - 3 et 5, rue Louis Niquet - Affichage
- 15<sup>o</sup>- Palais Rameau - Occupation par l'E.D.F.
- 16<sup>o</sup>- Accidents matériels - Admission en recette
- 17<sup>o</sup>- Accidents corporels - Admission en recette
- 18<sup>o</sup>- Accidents d'automobiles - Admission en recette
- 19<sup>o</sup>- Sinistre rue des Poissonceaux 12, cour des Trépassés - Admission en recette
- 20<sup>o</sup>- Sinistre 257, rue de Paris - Admission en recette
- 21<sup>o</sup>- Immeubles menaçant ruine - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement
- 22<sup>o</sup>- Honoraires de M. DESMALADES, Métreur - Règlement
- 23<sup>o</sup>- Honoraires de M<sup>o</sup> BOULANGER - Règlement
- 24<sup>o</sup>- Honoraires de M<sup>o</sup> LEVY - Règlement
- 25<sup>o</sup>- Honoraires de M. CHRETIEN - Règlement

.../...

- 26°- Instance contre LIMOISIN - Honoraires de M<sup>o</sup> PAYEN - Règlement
- 27°- Instance contre PAREIN - Autorisation d'ester
- 28°- Instance contre CARDON - Autorisation d'ester
- 29°- Instance contre S.A.R.L. "EXOTIC" - Autorisation d'ester
- 30°- Pourvoi de M. WERQUIN devant le Conseil d'Etat - Autorisation d'ester
- 31°- Prêts complémentaires pour constructions individuelles
- 32°- Transferts de prêts concernant des logements de la Société H.E.N.
- 33°- Prêt à la construction - Transfert de prêt de M. CUIINGNET à Mme CUIINGNET
- 34°- Aide à la construction aux Agents Municipaux allocataires
- 35°- Remboursement du prêt à la construction en faveur de M. Raymond HOCQUEZ
- 36°- Lycée Fénelon - Internat - Fournitures diverses - Marchés
- 37°- Accident de travail BOS - Mesures à prendre
- 38°- Accident DIDELOT - Demande d'indemnisation
- 39°- Accident de scooter BLOMMAERS - Recouvrement des frais
- 40°- Société T.R.U. et ses filiales - Remboursement d'une partie de l'impôt des patentes pour les exercices 1957 et 1958
- 41°- SOCIETE CIVILE - Dissolution - Cession des biens à la Ville.

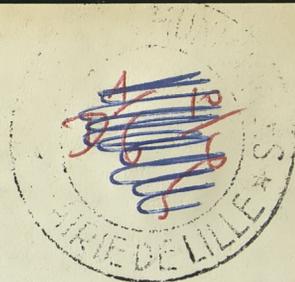
Affaires diverses.

COMMISSION DU CONTENTIEUX



Réunion du 22 Décembre 1958

PROCES-VERBAL



La Commission du Contentieux s'est réunie le 22 Décembre 1958 à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué au Contentieux.

Etait présent : M. ROMBAUT, Adjoint au Maire

Excusés : MM. COLICHE, Conseiller Municipal  
LUSSIEZ, Adjoint au Maire  
COURMONT, Conseiller Municipal

Absent : M. MOITHY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M. GRANGEON, Secrétaire Général  
Mlle GAREMIN, Directrice du Contentieux.

Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation 47, rue Basse
- 2<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation 5 - 5 bis, rue Ernest Deconynck
- 3<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation 39 bis - 39 ter, rue Meurein
- 4<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation à Wattignies
- 5<sup>o</sup> - C.H.R. - Aliénation à Saint André rue Victor Hugo
- 6<sup>o</sup> - C.H.R. - Echange de terrains à Lille et à Loos

Il s'agit d'opérations immobilières avantageuses qui permettront au C.H.R. d'assurer le financement de travaux de construction envisagés à la Cité Hospitalière.

Avis favorable.

- 7<sup>o</sup> - Foire-Attractions - Automne 1958 - Occupation de l'Esplanade

La redevance de 225.000 francs qui est réclamée a été fixée par les Domaines à titre provisoire, cette Administration se réservant d'en majorer le taux après avoir eu connaissance de l'état des recettes encaissées par la Ville.

- 8<sup>o</sup> - Gymnase 7, place Sébastopol - Majoration de loyer

Après avoir signifié congé pour le 31 Mars 1959, les propriétaires ont consenti au renouvellement du bail moyennant un loyer annuel porté à 400.000 fr.

Cet immeuble est utilisé par la Ville pour ses besoins administratifs, scolaires et post scolaires. En outre, il est mis à la disposition de la Fédération des Amicales Laïques qui paye annuellement une redevance symbolique de un franc.

Compte tenu de l'affectation de l'immeuble, la Commission estime qu'il y a lieu de renouveler le bail et d'accepter les conditions proposées qu'elle juge raisonnables.

- 9<sup>o</sup> - Immeuble 97, boulevard de la Liberté - Règlement du loyer

Cet immeuble dans lequel sont installées les classes de l'école Sophie Germain était tenu en location jusqu'au 30 Juin 1957 par la Ville qui en a fait l'acquisition.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au 20 Août 1958, il convient de régler un loyer pour la période comprise entre les deux dates susvisées.

Le loyer demandé par le propriétaire correspondant au taux légal, la Commission émet un avis favorable.

- 10<sup>o</sup> - Institut Denis Diderot - Concession de logement - Résiliation
- 11<sup>o</sup> - Terrain rue Armand Carrel - Résiliation du bail
- 12<sup>o</sup> - Occupation d'immeubles communaux - Homologation
- 13<sup>o</sup> - Abattoirs - Location de locaux

Ces rapports sont adoptés sans observation.

14° - Clôture I, 3, 5, rue Louis Niquet - Affichage

Conformément aux stipulations du cahier des charges ayant servi de base à l'adjudication de la concession du droit d'affichage sur les bâtiments communaux, l'emplacement libéré par la démolition des immeubles I, 3, 5, rue Louis Niquet, a été mis en compétition.

L'offre la plus avantageuse ayant été faite par la Société Giraudy, la concession lui a été octroyée.

Avis favorable.

Les rapports ci-après sont adoptés sans observation :

15° - Palais Rameau - Occupation par l'E.D.F.

16° - Accidents matériels - Admission en recette

17° - Accidents corporels - Admission en recette

18° - Accidents d'automobiles - Admission en recette

19° - Sinistre rue des Poissonceaux, 12 cour des Trépassés - Admission en recette

20° - Sinistre 257, rue de Paris - Admission en recette

21° - Immeubles menaçant ruines - Honoraires de M. CORBEAU - Règlement

22° - Honoraires de M. DESM. LADES, Métreur - Règlement

23° - Honoraires de M<sup>o</sup> BOULANGER - Règlement

24° - Honoraires de M<sup>o</sup> LEVY - Règlement

25° - Honoraires de M. CHRETIEN - Règlement

26° - Instance contre LIMOISIN - Honoraires de M<sup>o</sup> PAYEN - Règlement

27° - Instance contre PAREIN - Autorisation d'ester

Par décision en date du 27 Septembre 1954, le Tribunal Administratif de Lille a condamné M. Maurice D'HAEN à la démolition des constructions en bois édifiées par lui sur un terrain sis à Lille, 3 rue du Faubourg de Roubaix, dans la zone grevée de la servitude non aedificandi.

M. D'HAEN n'a pas fait appel de cette décision et a cédé son fonds de commerce de débit de tabacs à M. et Mme PAREIN.

Lors de l'expropriation du terrain susvisé, la Commission Arbitrale d'Evaluation n'a pas retenu la demande d'indemnisation pour suppression du fonds de commerce et a renvoyé les parties à se pourvoir devant le Tribunal Civil qui doit juger sur le fonds.

M. et Mme PAREIN ont introduit une instance devant le Tribunal Administratif pour voir rapporter, par la voie de la tierce opposition, le jugement du 27 Septembre 1954.

Il convient de demander au Conseil Municipal l'autorisation de défendre à cette action.

Avis favorable.

28° - Instance contre CARDON - Autorisation d'ester

29° - Instance contre S.A.R.L. "EXOTIC" - Autorisation d'ester

30° - Pourvoi de M. WERQUIN devant le Conseil d'Etat - Autorisation d'ester

31° - Prêts complémentaires pour constructions individuelles

32° - Tranferts de prêts concernant des logements de la Société H.E.N.

33° - Prêt à la construction - Transfert de prêt à M. CUINGNET à Mme CUINGNET

34° - Aide à la construction aux Agents Municipaux allocataires

35° - Remboursement du prêt à la construction en faveur de M. Raymond HOCQUEZ

36° - Lycée Fénelon - Internat - Fournitures diverses - Marchés

Ces rapports sont adoptés sans observation.

37° - Accident de travail BOS - Mesures à prendre

Le 24 juillet 1958, M. BOS, Brigadier des Gardes des Promenades et Jardins, poursuivait des chiens en liberté, auteurs de dégradations commises dans le square Dutilleul lorsque, en passant rue des Poissonceaux, il aperçut à la porte d'un café l'un de ces chiens qu'il prit en laisse. Le propriétaire de l'animal sortit du café et après avoir proféré des injures et des menaces, frappa violemment M. BOS pour reprendre possession de son chien.

M. BOS a sollicité de la Ville la désignation d'un avocat en vue de la défense de ses intérêts personnels.

Etant donné que cet incident est survenu à l'occasion de ses fonctions, M. BOS est susceptible de demander le bénéfice des dispositions de l'article 10 de la loi du 28 avril 1952 qui accorde aux fonctionnaires municipaux une protection contre les menaces, outrages, injures ou diffamations dont ils peuvent être l'objet.

La Commission estime qu'il mérite la protection de l'Administration Municipale s'il est prouvé qu'il a reçu des coups ayant entraîné une incapacité de travail. Elle se déclare favorable à la prise en charge par la Ville des frais et honoraires dans l'instance que M. BOS a l'intention d'engager.

Toutefois, elle pense qu'il convient d'attendre les résultats de l'instruction en cours auprès du Parquet avant de donner un caractère officiel à cette proposition.

38° - Accident DIDELOT - Demande d'indemnisation

Mme DIDELOT, expéditionnaire auxiliaire, affectée au service de la Famille à un travail de manutention, a été victime d'un accident au cours de son travail le 2 octobre 1953, accident occasionné par un mauvais fonctionnement de l'ascenseur.

Licenciée par la suite pour inaptitude physique, elle fait valoir que son état de santé actuel est imputable à son accident et aux lourds travaux de manutention qui ont continué à lui être confiés et sollicite une indemnité en compensation du préjudice subi.

Le problème a été examiné. Du point de vue juridique, la Ville n'est tenue au paiement d'aucune indemnité. Toutefois, la Commission estime qu'une indemnité pourrait être allouée par mesure de bienveillance eu égard au travail pénible que Mme DIDELOT a accompli malgré les prescriptions du Docteur. Elle donne mission au service de revoir Mme DIDELOT à l'effet d'arrêter définitivement le chiffre de l'indemnité à proposer.

39° - Accident BLOMMAERS - Recouvrement des frais

M. BLOMMAERS, agent au service de la Voie Publique, en procédant à l'essai d'un nouveau scooter appartenant à la Ville, a occasionné à cet engin des dégâts dont l'importance s'élève à 96.174 Fr.

La question de responsabilité personnelle de l'agent s'est posée attendu que M. BLOMMAERS a agi sans autorisation de son Chef de Service.

En considération de la situation de l'intéressé, la Commission estime qu'il ne pourrait supporter la totalité des dégâts mais qu'il convient quand même de lui en faire régler, à titre de sanction, une part qui serait de l'ordre de 18.000 Fr à payer par fractions échelonnées sur une année.

40° - Société T.R.U. et ses filiales - Remboursement d'une partie de l'impôt des Patentes pour les exercices 1957 et 1958

Le 5ème Avenant de la convention du 2 février 1943 passé avec la Société T.R.U. prévoit en son article 9 - IX que la différence, en plus ou en moins, des impôts, taxes et droits divers, proportionnels ou non, en vigueur au 31 décembre 1949 et sur la base des taux applicables à cette date sera remboursée ou retenue.

Jusqu'en 1957, M. le Receveur Municipal n'avait soulevé aucune observation au remboursement de la partie de la patente annuelle excédant la cotisation versée par la dite Entreprise au titre du premier exercice d'application de l'Avenant mais en raison du changement apporté dans le mode d'imposition des patentes à partir du 1er janvier 1957 il s'est refusé à pratiquer le remboursement prévu.

La Société T.R.U. a formulé une réclamation en vue d'obtenir le remboursement de l'excédent des charges des patentes pour les années 1957 et 1958.

M. le Conseiller Juridique de la Ville à qui le différend a été soumis a conclu au bien fondé de la réclamation de la Société T.R.U.

La Commission émet un avis favorable au remboursement des sommes réclamées et admet le principe du remboursement pour les années qui suivront.

41° - Société Civile - Dissolution - Cession des biens à la Ville

Par délibération n° 58 - 90 du 30 mai 1958, le Conseil Municipal a décidé de procéder au rachat des immeubles et des actions de la Société "Les Habitations Economiques du Nord" appartenant à la Société civile pour le développement de l'Habitat à Lille.

La dite société ayant été dissoute à compter du 31 juillet 1958, il importe de passer à la réalisation.

La Commission prend connaissance de l'inventaire des biens sociaux. La différence entre l'actif et le passif fait ressortir un excédent d'actif de 180.000 Fr.

La Commission donne un avis favorable :

1°) au rachat par la Ville des 12 parts de la société civile appartenant aux co-associés de la Ville pour la somme de 120.000 Fr.

2°) à la passation du contrat sur les bases figurant à l'inventaire.

Les affaires ci-après inscrites sur un ordre du jour complémentaire, sont ensuite examinées :

1°) Transfert du prêt de M. Louis PRUVOST à M. Robert POLLET - Groupe du Buisson.

2°) Transfert du prêt de M. Marcel BERTHE à M. Christian BIENVENU - Avenue Emile Zola. Square de l'Ermitage.

3°) Transfert du prêt de M. Jean PAYET à M. André COLICHE - Square du Portugal.

4°) Transfert du prêt de M. Paul LIAGRE à M. Géry WALLAYES - Square du Portugal.

Ces rapports sont adoptés sans observation.

5°) Prêt à la construction - Demande de dérogation en faveur de M. Gérard DERVAUX.

Un prêt de 250.000 Fr a été consenti à M. Gérard DERVAUX. Au moment de la passation du contrat, il a été constaté que l'inscription hypothécaire à prendre par la Ville en garantie du remboursement du prêt ne viendrait qu'en troisième rang.

La Ville ne peut accepter cette façon de procéder.

Le dossier est renvoyé pour nouvel examen.

6°) Théâtre Sébastopol - Proposition de publicité lumineuse sur écran.

M. le Directeur du Théâtre Sébastopol a été saisi d'une proposition de la Société Diamobil France en vue de l'installation éventuelle d'une publicité lumineuse sur écran au Théâtre Sébastopol.

Avant de prendre une décision, la Commission demande de pressentir la Commission de Sécurité ainsi que le Service d'Architecture.

7°) Immeuble - 61, Boulevard Louis XIV - Renouvellement du bail.

Avis favorable.

8°) Location d'un terrain de la S.N.C.F. - rue de la Chaude Rivière.

Avis favorable.

Séance levée à 21 heures.

Le Président,

Le Chef du Contentieux,

A. COQUART

A. GAREMIN